



Assemblée générale

Distr. générale
25 mars 2021
Français
Original : anglais

Soixante-seizième session

Points 140 et 141 de la liste préliminaire*

Projet de budget-programme pour 2022

Planification des programmes

Projet de budget-programme pour 2022

Titre V

Coopération régionale pour le développement

Chapitre 22

Développement économique et social en Asie occidentale

Programme 19

Développement économique et social en Asie occidentale

Table des matières

	<i>Page</i>
Avant-propos	3
A. Projet de plan-programme pour 2022**	4
Annexe	
Exécution du programme en 2020	48
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022***	74
Annexes	
I. Organigramme et répartition des postes pour 2022	98
II. État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle	99

* [A/76/50](#).

** Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution [72/266 A](#), la partie consacrée au plan-programme et à l'exécution des programmes est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination.

*** Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution [72/266 A](#), la partie consacrée aux postes et aux objets de dépense autres que les postes est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.



Avant-propos

La région arabe recèle un potentiel de taille, puisqu'elle dispose du capital humain et des ressources humaines indispensables pour parvenir à une prospérité partagée et durable. Cette configuration prometteuse pâtit toutefois de conflits et d'une occupation prolongés, ainsi que de graves difficultés économiques, sociales et environnementales. Cette situation précaire a encore été aggravée par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Il est ainsi devenu essentiel de reconstruire en mieux, pour que soient préservés les progrès obtenus de haute lutte vers la concrétisation de l'avenir prometteur de la région arabe et de l'aspiration de ses peuples, sous la forme de sociétés stables, justes et florissantes. L'ambitieux programme de travail qu'elle a défini pour 2022 sera la garantie, pour la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), de continuer à être un fer de lance de l'action à mener pour combler ces aspirations, et de faire ainsi en sorte qu'une vie digne et la prospérité partagée deviennent une réalité pour tout un chacun.

La phase d'urgence sanitaire de la pandémie de COVID-19 devrait arriver à son terme en 2022, mais la région et, en particulier, les habitants les plus vulnérables de ses États les plus pauvres et les plus endettés subiront encore les conséquences dévastatrices de vulnérabilités préexistantes, exacerbées par la pandémie. Néanmoins, 2022 sera aussi une année cruciale pour que la région se remette sur la bonne voie et retrouve la dynamique nécessaire pour que soient mis en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ses 17 objectifs. Ainsi, le défi consistera à obtenir que les efforts déployés sans relâche pour atténuer les répercussions négatives de la pandémie de COVID-19 demeurent alignés sur le dessein primordial et de long terme, à savoir l'émergence d'une région arabe florissante, et qu'ils y contribuent. Compte tenu de son mandat et de la richesse de son expérience et de ses compétences, la Commission est idéalement positionnée pour piloter certaines activités et instaurer des conditions propices à la réalisation de ces divers objectifs par les États membres et la région dans son ensemble.

Fidèle à ses engagements, la Commission intensifiera ses efforts pour multiplier les retombées, à l'échelle régionale, de son action et de celle du système des Nations Unies pour le développement, tout en s'adaptant aux circonstances et en ciblant son appui plus précisément, pour que les progrès se poursuivent peu à peu et que personne ne soit laissé de côté. L'approche participative et multidisciplinaire adoptée par la Commission contribuera à l'accomplissement de l'ambition commune à la région arabe, à savoir la paix, la prospérité, l'innovation, l'ouverture et le respect de la diversité et des droits humains.

En exploitant efficacement son pouvoir fédérateur et en tirant parti de ses réseaux de partenaires aux niveaux local, national, régional et mondial, la Commission facilitera le dialogue entre les parties prenantes concernées, notamment les décideurs et les professionnels de terrain. À partir de ces fondations, les États membres définiront et partageront de bonnes pratiques, élaboreront et mettront en œuvre des stratégies et des plans socioéconomiques nationaux et régionaux, tous éléments indispensables pour assurer un avenir prospère à leurs populations respectives, en particulier aux plus vulnérables. Outre qu'elle encouragera l'établissement de liens entre nations et à l'échelle régionale dans l'optique du développement durable, la Commission continuera de plaider activement auprès des instances mondiales pour la satisfaction des besoins et des priorités de la région.

À l'avant-garde de la réflexion dans la région, la Commission fera preuve d'innovation et stimulera l'élaboration et la diffusion d'idées, au moyen de travaux de recherche de pointe et de la prestation de services consultatifs et techniques adaptés aux besoins de la région et de ses États membres.

Elle intensifiera sa collaboration avec d'autres acteurs régionaux et mondiaux du développement, notamment par l'intermédiaire du mécanisme de coordination régional, des équipes de pays des Nations Unies et d'autres partenaires extérieurs au système, et en tirera le meilleur parti de manière à assurer la complémentarité des interventions et des approches et d'agir dans l'unité au bénéfice des peuples de la région arabe et à l'échelle mondiale.

La Commission est résolue à tenir ses promesses et à s'acquitter de son mandat, fidèle à la vision de l'avenir et à la mission qui sont les siennes, avec en ligne de mire une prospérité partagée et une vie digne pour les populations de la région arabe.

La Secrétaire exécutive de la Commission économique
et sociale pour l'Asie occidentale
(Signé) Rola **Dashti**

A. Projet de plan-programme pour 2022

Orientations générales

Mandats et considérations générales

- 22.1 La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) est chargée de promouvoir un développement partagé et durable dans la région arabe. Son mandat découle des priorités arrêtées dans les résolutions et décisions de l'Assemblée générale ainsi que des résolutions 1818 (LV), par laquelle le Conseil économique et social a créé la Commission, et 1985/69, par laquelle il a modifié le mandat de celle-ci afin de mettre davantage l'accent sur l'aspect social de la mission qui lui était confié.
- 22.2 Dans la région arabe, la problématique du développement est dominée par la double nécessité de protéger les acquis déjà engrangés tout en parant aux répercussions durables de la maladie à coronavirus (COVID-19), et d'exploiter cette dynamique pour reconstruire en mieux et accélérer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Partant, la Commission aidera ses États membres à atteindre les objectifs définis dans leurs plans nationaux de développement et à donner corps à leur ambition de faire émerger des sociétés arabes florissantes, fondées sur la prospérité, l'égalité, le respect de la diversité et l'utilisation durable des ressources. Le programme de travail prévu a été élaboré en tenant compte des répercussions négatives, à moyen et long terme, de la pandémie de COVID-19 et de la poursuite de l'instabilité politique et de conflits violents prolongés et généralisés, qui exacerbent encore les problèmes économiques, sociaux et environnementaux auxquels la région est aux prises depuis plusieurs décennies et érigent des obstacles supplémentaires à la progression de son développement et à la satisfaction des ambitions de ses peuples.

Stratégie et facteurs externes pour 2022

- 22.3 En application du mandat de la Commission et de manière à souligner son engagement au service de ses États membres, elle continuera de tirer parti des compétences et de l'expérience de ses membres, ainsi que des partenariats qu'elle a forgés, pour déployer des approches multidisciplinaires en soutien de l'action menée aux plans national et régional pour que soit satisfaite l'ambition des peuples de la région arabe de connaître un avenir prospère et digne. La stratégie de la Commission pour 2022 est ancrée dans la vision à long terme définie pour la région et centrée sur la prestation d'un appui aux États membres pour qu'ils élaborent et mettent en œuvre des politiques, stratégies et programmes propres à améliorer le bien-être de leurs citoyens, objectif fixé dans les plans nationaux de développement comme dans le Programme 2030.
- 22.4 Au cœur de la stratégie figure l'engagement de conserver la bonne trajectoire mais aussi de reconstruire en mieux, et d'accélérer, dans toute la mesure possible, vers l'accomplissement des objectifs durables. Le souci d'atténuer les répercussions socioéconomiques négatives de la pandémie de COVID-19 imprègne le programme et la vision de long terme définis pour la région, pour que les acquis sur la voie du développement soient pérennisés, voire amplifiés. La pierre angulaire du programme et de chacun des six sous-programmes arrêtés pour 2022 est l'ambition des peuples arabes de vivre dans des sociétés stables, justes et florissantes. Cela passe par – entre autres – le renforcement des institutions nationales et la collaboration régionale et intrarégionale, la réduction des inégalités et l'autonomisation des groupes les plus vulnérables, la promotion d'une gestion viable des ressources naturelles et de l'action climatique, l'analyse des tendances et des éléments factuels, ou encore la mise au point d'outils à l'appui de la prise de décisions éclairées, sachant que l'objectif d'ensemble est une prospérité partagée et viable.
- 22.5 Plus spécifiquement, le programme aidera les gouvernements à parer aux nombreuses vulnérabilités existantes tout en bâtissant des institutions efficaces et résilientes, en veillant à ce que les interventions menées donnent des moyens d'agir et restent centrées sur la satisfaction des besoins

spécifiques des groupes les plus vulnérables et les plus marginalisées, le tout s'articulant sur l'engagement pris de ne laisser personne de côté. Outre qu'il aidera les États membres à optimiser la mise en œuvre de leurs plans de relèvement après la COVID-19, le programme a pour objet d'accroître l'accès à des données fiables et désagrégées et aux technologies et innovations requises pour relever les défis de la quatrième révolution industrielle ; de fournir des outils et des cadres de meilleure qualité pour l'analyse des risques et des possibilités offertes. Partant, il rendra possible l'élaboration de politiques et la prise de décisions éclairées. La Commission mobilisera ses compétences et ses ressources à l'appui de la gestion durable de l'eau du sous-sol et des autres ressources naturelles ; elle encouragera les dispositifs de conversion et de réduction de la dette, dans le cadre de l'action qu'elle mène pour stimuler non seulement les progrès socioéconomiques mais aussi les mesures intéressant le climat. La Commission contribuera à la création de conditions propices à une meilleure intégration régionale et à l'établissement de partenariats durables aux fins du développement, notamment grâce au renforcement de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire.

- 22.6 Les produits et activités prévus par la Commission pour 2022 sont le reflet des difficultés liées à la COVID-19 auxquelles les États membres font face et qui persisteront sans doute. Parmi ces produits et activités, on peut citer la poursuite de l'appui aux initiatives menées aux niveaux national et régional pour atténuer l'incidence socioéconomique de la pandémie, tout en demeurant en mesure d'honorer les engagements pris au titre des objectifs de développement durable. On y parviendra en investissant encore davantage dans l'analyse des tendances, des défis, des possibilités offertes, mais aussi des nouvelles technologies et de l'innovation ; en renforçant les capacités des institutions nationales ; en veillant à inclure les plus vulnérables et à leur donner des moyens d'agir. On trouvera des exemples précis de tels produits et activités aux pages consacrées au sous-programme 1 (Changements climatiques et durabilité des ressources naturelles), au sous-programme 2 (Justice de genre, populations et développement inclusif), au sous-programme 3 (Prosperité économique partagée), au sous-programme 5 (Coordination de l'action relative au Programme 2030 et aux objectifs de développement durable) et au sous-programme 6 (Gouvernance et prévention des conflits). Le concours apporté aux États membres pour les aider à faire face aux problèmes relatifs à la COVID-19 devrait contribuer à l'obtention des résultats escomptés pour 2022, comme indiqué dans la partie relative au sous-programme 5.
- 22.7 S'agissant de la coopération avec d'autres entités aux niveaux mondial, régional, national et local, la Commission consolidera encore son partenariat stratégique et historique avec la Ligue des États arabes. Ce partenariat se concrétise dans divers domaines, à savoir : le suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme 2030 et la communication d'informations à ce sujet ; un appui aux États membres en matière de changements climatiques, par l'intermédiaire du Centre arabe des politiques relatives aux changements climatiques, hébergé par la Commission ; des travaux menés de concert pour réexaminer la question de la pauvreté multidimensionnelle, mesurer la pauvreté non monétaire et promouvoir son élimination conformément au Programme 2030. Les deux organismes coopèrent aussi au titre des aspects de l'intégration économique régionale relatifs à l'établissement de normes et au renforcement des capacités, s'agissant notamment du commerce, des douanes, des migrations, des transports, de l'énergie, de l'eau, de la sécurité alimentaire et d'autres enjeux, transfrontières ou régionaux, qui intéressent le développement.
- 22.8 Le partenariat de la Commission avec la Banque islamique de développement continuera de porter sur les domaines suivants : les couloirs de transport qui, en facilitant le commerce, stimulent l'activité économique et la création d'emplois ; l'intégration de l'action climatique dans les plans nationaux de développement ; le rôle des parlements dans la facilitation et le suivi de la mise en œuvre du Programme 2030. En parallèle, la Commission agira en partenariat avec la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'Organisation mondiale du commerce et une multitude de parties prenantes actives à l'échelle mondiale ou régionale.
- 22.9 En outre, la Commission continuera de collaborer avec les institutions universitaires et les groupes de réflexion, en particulier par l'intermédiaire de son réseau universitaire pour le dialogue sur le

développement, avec pour objectifs de promouvoir les échanges, la collaboration et la mise en commun des connaissances, entre les entités des Nations Unies et le monde universitaire dans la région arabe ; de stimuler l'élaboration de politiques anticipative et éclairées, alignées sur les ambitions nationales pour ce qui est des objectifs de développement durable. La Commission ouvrira aussi de nouvelles possibilités de partenariat et de dialogue avec la société civile et le secteur privé afin que les États membres puissent mieux exploiter les connaissances existantes pour combler les lacunes en matière de mise en œuvre et accéder à l'innovation et aux ressources financières.

- 22.10 En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, la Commission joue un rôle de premier plan dans la région arabe, où elle contribue à l'application du programme de réforme lancé par le Secrétaire général et approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 72/279. La Commission poursuivra son approche du dialogue multipartite aux niveaux national et régional en continuant de créer des plateformes régionales sans équivalent offrant aux représentants des États, aux parlementaires, à la société civile et au secteur privé la possibilité de débattre des bonnes pratiques et de rechercher des solutions novatrices. En outre, la Commission va développer les services et la valeur ajoutée associés à Manara (pôle régional de connaissances et de compétences) et mener un certain nombre d'initiatives de portée mondiale visant à améliorer non seulement la qualité des travaux des institutions présentes dans la région mais aussi des entités des Nations Unies à l'échelle mondiale. Ces activités viendront s'ajouter aux travaux de collaboration d'ordre technique ou normatif actuellement menés aux niveaux régional et mondial avec de très nombreux organismes des Nations Unies et des institutions mondiales, régionales et nationales, portant sur une multiplicité de thèmes intéressant les objectifs de développement durable, tels que la croissance et le renforcement des capacités des institutions nationales, l'emploi, la pauvreté, la protection sociale, la sécurité alimentaire, les changements climatiques, les migrations, le genre, ou encore les données et statistiques.
- 22.11 Dans le cadre du programme, la Commission continuera de travailler en étroite collaboration avec le Bureau de la coordination des activités de développement et les bureaux des coordonnateurs résidents des Nations Unies, ainsi qu'avec le concours du mécanisme de coordination régionale, afin de renforcer la complémentarité et les synergies entre ses propres projets et ceux dont la mise en œuvre s'inscrit dans les cadres nationaux de coopération pour le développement. L'objectif de cette collaboration est de tirer le meilleur parti de la programmation des Nations Unies dans les États arabes, dans le but d'accélérer la progression vers l'accomplissement du Programme 2030.
- 22.12 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2022 :
- a) Les gouvernements de la région (et à l'échelle mondiale) auront changé d'objectif primordial : il ne s'agira plus de mener des interventions immédiates pour sauver des vies et préserver des moyens de subsistance, mais plutôt de stimuler le relèvement socioéconomique et l'accomplissement du Programme 2030 ;
 - b) Le contexte national – pour ce qui est du développement et de la situation politique – se prête à la poursuite des activités de la Commission axées sur les priorités régionales, dans une optique intégrée, qu'il s'agisse de la formulation d'orientations, de l'appui normatif ou du renforcement des capacités techniques ;
 - c) Les partenaires et les interlocuteurs de la Commission demeurent résolus à collaborer avec elle et à faire progresser les initiatives et projets entrepris en commun.
- 22.13 En ce qui concerne la pandémie de COVID-19, le projet de plan-programme repose sur l'hypothèse selon laquelle il sera possible de livrer les produits et de mener à bien les activités qui sont proposés pour 2022. Toutefois, si la pandémie devait continuer d'entraver l'exécution de ces produits et activités, il faudrait procéder à des aménagements en 2022, sans pour autant perdre de vue ni les mandats ni les objectifs et stratégies d'ensemble. Il serait rendu compte des aménagements en question en même temps que de l'exécution du programme.

- 22.14 La Commission prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Par exemple, elle met en œuvre le dispositif de responsabilisation en matière d'égalité des genres prévu par la résolution 2013/16 du Conseil économique et social, en sus des activités ciblées menées dans le cadre du sous-programme relatif à la justice de genre, aux populations et au développement inclusif. Afin de répondre aux besoins particuliers des groupes marginalisés et vulnérables, la Commission continuera de prendre des mesures pour que l'inclusion des personnes handicapées figure en meilleure place dans son programme, conformément à la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap. Une attention particulière sera également accordée à l'amélioration de l'inclusion des jeunes et des personnes âgées, dont les moyens d'agir devront être renforcés.
- 22.15 À la suite de l'adoption de sa résolution 335 (S-VI), la Commission a rendu opérationnelle sa nouvelle structure, conçue pour tirer le meilleur parti possible de ses moyens matériels et opérationnels au service des États membres, en reconfigurant son programme d'ensemble et en l'articulant sur six sous-programmes portant sur des sujets interdépendants. Partant, le plan-programme pour 2022 suit donc la nouvelle structure des sous-programmes adoptée, conformément à la résolution 335 (S-VI) et telle que décrite dans la note du Secrétaire général transmettant un rapport sur la nouvelle vision stratégique de la Commission (E/2020/12). Il est rendu compte des résultats obtenus par la Commission au titre de 2020 selon l'ancienne structure, qui comprenait sept sous-programmes et qui était en place au moment de l'établissement du plan-programme pour 2020 (voir l'annexe à la partie A).

Textes des organes délibérants définissant les mandats

- 22.16 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

68/196	Principes directeurs des Nations Unies sur le développement alternatif	74/216	Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable
69/230	Culture et développement durable		
69/277	Déclaration politique sur le renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales	74/232	Suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés
69/307	Questions transversales		
69/313	Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (Programme d'action d'Addis-Abeba)	74/234	Activités relatives à la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2018-2027)
72/279	Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies	74/239 75/4	Coopération Sud-Sud Session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19)

Résolutions du Conseil de sécurité

1325 (2000)		2535 (2020)	
-------------	--	-------------	--

Résolutions du Conseil économique et social

1818 (LV)	Création d'une commission économique pour l'Asie occidentale	2014/36	Changement de dénomination du Comité technique de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale en « Comité exécutif » et modification de son mandat
1985/69	Amendement au mandat de la Commission économique pour l'Asie occidentale : changement du nom de la Commission		

Titre V Coopération régionale pour le développement

2015/26	Évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information	2020/20	Admission de l'Algérie et de la Somalie en qualité de membres de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale
2020/5	Renforcement de la coordination des programmes statistiques dans le système des Nations Unies	2020/23	Progrès accomplis dans l'application de la résolution 71/243 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
2020/16	Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020		

Résolutions et déclarations ministérielles de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

Déclaration de Tunis sur la justice sociale dans le monde arabe (2014)	333 (XXX)	Adoption des modifications proposées au cadre stratégique et au programme de travail pour l'exercice biennal 2018-2019
Déclaration de Doha sur la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (2016)	334 (XXX)	Adoption des rapports des organes subsidiaires de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale
Consensus de Beyrouth sur la technologie au service du développement durable dans la région arabe (2018)	335 (S-VI)	Plan-programme de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale pour 2021
Déclaration arabe sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing 25 ans après (2019)	336 (S-VI)	Demandes d'admission en qualité de membres de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale présentées par l'Algérie et la Somalie
331 (XXX) Approches intégrées de coopération technique pour répondre aux nouveaux besoins des États membres		

Produits

22.17 On trouvera dans le tableau 22.1 les produits de portée générale retenus pour la période 2020–2022, classés par catégorie et sous-catégorie.

Tableau 22.1

Produits de portée générale retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	15	15	12	9
1. Rapports destinés à la session ministérielle de la CESAO	9	9	–	1
2. Rapports destinés au Comité exécutif	6	6	12	8
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	14	14	17	16
3. Réunions du Comité exécutif	4	4	8	6
4. Réunions du Comité consultatif de la CESAO	4	4	2	3
5. Séances du Comité du programme et de la coordination	2	2	1	1
6. Séances du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	2	2	1	1
7. Séances de la Cinquième Commission de l'Assemblée générale	2	2	1	1
8. Réunions du mécanisme de coordination régionale	–	–	4	4

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
B. Création et transfert de connaissances				
Publications (nombre de publications)	1	1	2	1
9. Rapport annuel de la CESAO	1	1	1	1
10. Rapport sur les activités du système des Nations Unies pour le développement dans la région arabe	–	–	1	–
D. Activités de communication				
<p>Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : publication de contenus dans divers médias sociaux et de bulletins d'information en anglais et en arabe ; célébration de journées et semaines internationales, telles que la Journée internationale des femmes, la Journée internationale des personnes handicapées et la Journée mondiale de l'environnement ; brochures, dépliants, affiches et autres supports promotionnels sur les activités de la CESAO ; publication d'éléments de contenu visuel et de vidéos sur les activités de la CESAO et de l'actualité quotidienne de la Commission en anglais et en arabe sur le site Web de celle-ci ; séances d'information, exposés et activités de sensibilisation auprès d'écologistes, d'étudiants et de visiteurs sur les travaux de l'ONU et de la CESAO.</p> <p>Relations extérieures et relations avec les médias : conférences et points de presse du Secrétaire exécutif et d'autres hauts responsables, en particulier pour le lancement de publications phares et d'autres événements importants ; entretiens donnés par le Secrétaire exécutif et d'autres hauts fonctionnaires à divers médias ; services de télédiffusion en direct ; communiqués de presse en anglais et en arabe sur les activités de la CESAO ; couverture médiatique des réunions et activités de la CESAO.</p>				

Activités d'évaluation

- 22.18 En 2022, la Commission prévoit de recentrer ses évaluations pour accorder la priorité aux groupes de résultats essentiels intéressant le programme plutôt que les sous-programmes, à la lumière de la stratégie à long terme qu'elle a définie. L'objectif sera de faciliter la programmation des activités et des résultats au moyen d'une approche prévisionnelle permettant de comprendre les besoins de la région arabe et des États membres, et d'y répondre. Dans cette optique, il est prévu de procéder à une évaluation au moins d'un certain nombre de modules constitutifs des programmes de la Commission en 2022.

Programme de travail

Sous-programme 1

Changements climatiques et durabilité des ressources naturelles

Objectif

- 22.19 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de promouvoir l'action climatique et des politiques intégrées et durables dans les domaines de l'eau, de l'énergie et de la sécurité alimentaire.

Stratégie

- 22.20 Pour contribuer à la réalisation de cet objectif, on continuera de renforcer la mobilisation des États membres et de leurs capacités aux fins de la consolidation de la résilience climatique, en intégrant systématiquement les considérations liées au climat aux stades de la planification et du financement du développement. Une assistance technique sera fournie pour faciliter l'accès à des connaissances fondées sur des données scientifiques à l'appui de l'élaboration de politiques sur la base d'une information suffisante. Les partenariats existant avec d'autres entités des Nations Unies, des institutions financières internationales, des organisations régionales, d'autres organismes internationaux et des gouvernements seront exploités pour aider les États membres à progresser vers l'accomplissement de divers objectifs de développement durable et des cibles qui y sont associées.

Plus spécifiquement, s'agissant de l'objectif 1, on analysera les possibilités offertes de réduire la vulnérabilité climatique dans les secteurs stratégiques au moyen de divers partenariats forgés sous l'égide du Centre arabe des politiques relatives aux changements climatiques. S'agissant de l'objectif 2, on évaluera les répercussions des changements climatiques sur la productivité agricole, les écosystèmes et les phénomènes climatiques extrêmes liés à l'eau. En parallèle, en assurant l'accès à des énergies d'un coût abordable, fiables, viables et modernes, on contribuera à la réalisation de l'objectif 7. Les progrès vers l'accomplissement de l'objectif 12 seront appuyés par la promotion de modes de production et de consommation durables, grâce à une utilisation plus efficace des ressources naturelles et à la réduction des pertes et du gaspillage de produits alimentaires. Le sous-programme contribuera aussi à l'accomplissement de l'objectif 13, grâce au renforcement de la résilience et de la capacité d'adaptation au moyen de mesures intégrées visant à favoriser l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets, ainsi qu'au renforcement des capacités humaines et institutionnelles, au moyen de la communication d'informations pertinentes.

- 22.21 Il est également prévu, dans le cadre du sous-programme, de renforcer les institutions et de fournir une assistance technique aux États membres, de les inviter à participer à un dialogue intersectoriel dans un cadre neutre, ainsi que d'encourager et de faire progresser la recherche et l'adoption de solutions durables en matière d'énergies renouvelables, d'efficacité énergétique, d'utilisation efficace de l'eau, de sécurité alimentaire, de gestion des déchets et de durabilité environnementale. On appuiera le comité technique mixte de haut niveau pour l'eau et l'agriculture aux fins de la mise en œuvre de la déclaration du Caire, ainsi que de l'examen et de l'adoption des directives relatives à l'allocation de l'eau au secteur agricole dans les États arabes. En outre, le sous-programme aidera les pays de la région à rendre compte des progrès faits dans la réalisation des objectifs de développement durable et à en assurer le suivi de manière intégrée – on surveillera pour ce faire les progrès accomplis sur la voie de la réalisation des objectifs 2 et 7. On mettra en avant des solutions appropriées pour garantir la sécurité alimentaire et contribuer à l'accomplissement de l'objectif 6 en facilitant la gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, notamment au moyen de la coopération transfrontière en matière de gestion des ressources en eau et de l'intensification des activités centrées sur les ressources en eau du sous-sol.
- 22.22 Il est prévu d'apporter un appui aux États membres au titre des enjeux liés à la COVID-19, en évaluant celles de ses répercussions qui persistent ; en dispensant des avis intéressants les politiques sectorielles aux gouvernements et aux parties prenantes régionales qui se concentrent sur les activités à mener face à la pandémie et aux fins du relèvement après coup ; en prêtant assistance aux gouvernements pour qu'ils reconstruisent en mieux et reprennent le cours de leurs activités liées aux objectifs 2, 6, 7, 11, 12 et 13. Cela passera par une intégration plus systématique des considérations sanitaires dans les évaluations sectorielles et dans le cadre de l'assistance technique liée à la résilience et aux risques que présente, pour les populations et pour la planète, l'évolution des conditions socioéconomiques et climatiques, qui a des répercussions sur la poursuite des objectifs aux niveaux régional et national.
- 22.23 Les activités susmentionnées, qui seront menées par la Commission et ses partenaires aux fins de l'élaboration et de la promotion de solutions viables, devraient avoir les résultats suivants :
- a) Affermissement de la volonté des États membres d'agir face aux changements climatiques, de manière à consolider la capacité de résistance des communautés de telle sorte qu'elles puissent atteindre les objectifs de développement définis aux niveaux mondial et national ;
 - b) Adoption par les États membres de politiques, de plans, d'outils harmonisés, de techniques ou de directives portant sur les axes suivants : amélioration de la gestion des ressources en eaux souterraines ; accroissement de la productivité agricole ; amélioration de la durabilité des systèmes énergétiques ; renforcement des réseaux et des mécanismes de coordination régionaux qui favorisent la sécurité de l'approvisionnement en eau et en énergie et la sécurité alimentaire.

- 22.24 L'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait se traduire par le renforcement des capacités nationales de mobilisation de ressources et de compétences pour atténuer les répercussions de la pandémie sur la sécurité alimentaire et la prestation de services essentiels en matière d'eau et d'énergie, nécessaires pour que le relèvement soit durable.

Résultats escomptés pour 2022

- 22.25 Les résultats escomptés pour 2022 sont le résultat 1 (actualisation du résultat présenté dans le projet de budget-programme précédent) et le résultat 2, qui est nouveau.

Résultat 1 : mise en place de politiques intersectorielles visant à améliorer la sécurité hydrique et alimentaire dans des conditions climatiques changeantes dans la région arabe¹

- 22.26 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer à se rapprocher de l'objectif, on appuiera l'adoption du plan d'action pour 2022-2025 relatif à la déclaration du Caire de 2019 et à sa mise en œuvre, ainsi que le suivi de la mise en œuvre d'autres résolutions à l'occasion de la deuxième réunion conjointe des ministres arabes de l'agriculture et de l'eau, prévue en 2021. Plus spécifiquement, la Commission apportera son appui aux fins de la cohérence des politiques relatives aux secteurs de l'eau et de l'agriculture, entre autres ; encouragera l'entrepreneuriat agricole et l'élaboration et l'adoption de technologies appropriées ; contribuera aux activités de consolidation de la résilience dans le secteur agricole. Elle s'emploiera à faciliter l'établissement d'un réseau régional arabe de professionnels de terrain spécialisés dans le modèle AquaCrop, avec pour objectif de transposer à plus grande échelle le renforcement des capacités des États membres et d'appuyer les initiatives de formation, les échanges de données et les échanges de données d'expérience accumulées ces dernières années. En outre, on fournira une assistance technique aux États membres, au moyen de l'établissement de rapports et de documents de fond préalablement à la tenue des réunions prévues et de la prestation de services d'appui à ces réunions. On continuera aussi d'appuyer le Centre arabe des politiques relatives aux changements climatiques, notamment à l'occasion des réunions annuelles de son comité technique mixte de haut niveau. Enfin, on facilitera les progrès des États membres vers la mise en œuvre de plans d'action intersectoriels visant à renforcer la coordination entre les secteurs de l'agriculture et de l'eau en matière d'allocation de l'eau pour l'agriculture, de productivité des ressources en eau, d'utilisation efficiente de l'eau, d'utilisation d'eaux non traditionnelles pour l'agriculture et de couplage entre l'eau, l'alimentation et l'énergie. Les progrès escomptés sont présentés dans le tableau ci-après, qui porte sur la mesure des résultats (voir tableau 22.2).

Tableau 22.2
Mesure des résultats

2018 (résultats obtenus)	2019 (résultats obtenus)	2020 (résultats obtenus)	2021 (résultats escomptés) ^a	2022 (résultats escomptés)
–	Adoption de 1 résolution sur la coordination entre les secteurs de l'agriculture et de l'eau lors d'une réunion conjointe des ministres de l'agriculture et des ressources en eau	–	Adoption de 2 résolutions ministérielles supplémentaires sur la coordination entre les secteurs de l'agriculture et de l'eau	–

¹ Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

Titre V Coopération régionale pour le développement

2018 (résultats obtenus)	2019 (résultats obtenus)	2020 (résultats obtenus)	2021 (résultats escomptés) ^a	2022 (résultats escomptés)
	tenue le 4 avril 2019 au Caire, avec l'aide de la Ligue des États arabes, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et de la CESAO			
–	Établissement, par des représentants des pouvoirs publics, de 9 rapports d'évaluation fondés sur les données climatiques régionales d'AquaCrop et de la RICCAR pour faciliter l'élaboration de politiques visant à améliorer la gestion des ressources en eau et à favoriser une production agricole qui fasse une utilisation rationnelle de l'eau	Établissement, par des représentants des pouvoirs publics, de 2 rapports d'évaluation supplémentaires fondés sur les données climatiques régionales d'AquaCrop et de la RICCAR pour faciliter l'élaboration de politiques de gestion des ressources en eau destinées à promouvoir une production agricole qui fasse une utilisation plus rationnelle de l'eau	Établissement, par des représentants des pouvoirs publics, de 2 rapports d'évaluation supplémentaires fondés sur les données climatiques régionales d'AquaCrop et de la RICCAR pour faciliter l'élaboration de politiques de gestion des ressources en eau destinées à promouvoir une production agricole qui fasse une utilisation plus rationnelle de l'eau	Les États membres participants bénéficient de directives techniques et de l'échange de pratiques optimales, rendus possibles par le réseau régional de spécialistes d'AquaCrop

Abréviation : RICCAR = Initiative régionale pour l'évaluation des répercussions des changements climatiques sur les ressources en eau et la vulnérabilité socioéconomique dans la région arabe.

^a Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

Résultat 2 : amélioration de la gestion de l'eau du sous-sol dans les configurations transfrontières compte tenu de l'évolution du climat

22.27 Les États membres de la Commission sont dépendants de l'eau du sous-sol pour satisfaire la moitié de leurs besoins en eau douce. Cette dépendance s'accroît à mesure que les étendues d'eaux de surface se raréfient, deviennent de plus en plus polluées et qu'il devient de plus en plus coûteux de les exploiter compte tenu des répercussions des changements climatiques et de l'intensification de la demande. Les États arabes sont également fortement dépendants des aquifères transfrontières, puisque la majorité d'entre eux partagent des ressources en eaux souterraines renouvelables et non renouvelables. On assiste, dans ces bassins, à une détérioration de la qualité de l'eau et à une extraction excessive, et leur gestion durable est rendue plus complexe par l'insuffisance des données recueillies et l'absence d'arrangements et de coopération. Seuls neuf États membres de la Commission ont soumis des données relatives à la coopération en matière d'eaux transfrontières et

seuls sept ont inclus les eaux souterraines dans les rapports qu'ils ont soumis au titre de l'indicateur 6.5.2 de l'objectif 6 du développement durable en 2018. Depuis la publication du rapport intitulé *Inventory of Shared Water Resources in Western Asia* (Inventaire des ressources en eau partagées en Asie occidentale) en 2013, on a continué, dans le cadre du sous-programme, à améliorer la compréhension des enjeux associés aux ressources en eaux souterraines transfrontières dans la région, notamment en facilitant les dialogues sur la coopération en matière de ressources en eau partagées, ainsi que l'avait recommandé le Conseil des ministres de la région arabe chargés de l'eau et que l'avait prescrit le Comité des ressources en eau de la Commission.

Enseignements tirés et changements prévus

22.28 L'enseignement tiré du sous-programme a été le suivant : les travaux analytiques visant à déterminer la nature de la coopération en matière de ressources en eau partagées et de changements climatiques et l'appui apporté à ce titre ont été appréciés par les États membres, mais davantage d'efforts étaient nécessaires pour encourager l'utilisation des conclusions des recherches par les décideurs s'agissant de la gestion des eaux souterraines. Dans le débat régional sur la coopération en matière de ressources en eau transfrontières, de sécurité de l'approvisionnement en eau et de changements climatiques, l'accent était mis sur les eaux de surface, quand bien même les États membres étaient fortement dépendants des ressources en eaux souterraines, en particulier dans le secteur de l'agriculture et en milieu rural, et en dépit du rôle important que les eaux souterraines pouvaient jouer aux fins de l'adaptation aux changements climatiques. Des données limitées, et une compréhension tout aussi limitée des spécificités propres aux eaux souterraines, rendaient également difficile de gérer cette ressource invisible, par contraste avec les ressources en eaux de surface, plus faciles à appréhender et à observer. Si l'on exploite cet enseignement, on pourra accroître les activités menées dans le cadre du sous-programme pour réorienter la réflexion sur la gestion des ressources en eaux souterraines dans les débats consacrés à la sécurité de l'approvisionnement en eau dans la région arabe. On le fera en développant la base de connaissances régionale relatives aux incidences directes et indirectes des changements climatiques sur les ressources en eaux souterraines partagées au moyen d'évaluations, en renforçant la capacité des États membres de procéder à de telles évaluations et en mettant en place une base de données numérique sur les ressources en eaux souterraines. En outre, on publiera des directives et on renforcera les capacités existantes pour favoriser une gestion intégrée des eaux souterraines en tirant parti des nouvelles technologies, ainsi que de l'amélioration des activités d'observation de la Terre, de l'analyse géospatiale et de l'analyse des mégadonnées.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

22.29 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme l'attesteront l'utilisation d'outils harmonisés par au moins cinq États membres en vue d'améliorer la gestion des ressources en eaux souterraines transfrontières pour garantir la satisfaction de leurs besoins en eau douce à moyen et à long terme, ainsi que la mise en place d'une base de données régionale sur les ressources en eau du sous-sol (voir tableau 22.3).

Tableau 22.3
Mesure des résultats

2018 (résultats obtenus)	2019 (résultats obtenus)	2020 (résultats obtenus)	2021 (résultats escomptés) ^a	2022 (résultats escomptés)
Instauration d'un centre régional du savoir (dans le cadre de la RICCAR) pour améliorer l'accès à des supports de connaissances sur	Évaluation pilote des répercussions des changements climatiques sur une nappe phréatique au Maroc	Diverses parties prenantes ont assisté à des webinaires sur des thèmes liés aux eaux souterraines, articulés sur les préoccupations	Au moins 2 États membres prennent acte de ce que les eaux souterraines transfrontières sont importantes pour qu'ils se trouvent en	Au moins 5 États membres prennent acte de ce que les eaux souterraines transfrontières sont importantes pour qu'ils se trouvent en

Titre V Coopération régionale pour le développement

2018 (résultats obtenus)	2019 (résultats obtenus)	2020 (résultats obtenus)	2021 (résultats escomptés) ^a	2022 (résultats escomptés)
l'eau et les changements climatiques dans les pays arabes		prioritaires communes et visant à combler les lacunes en matière de connaissances Directives régionales pour l'amélioration du captage et de la gestion des eaux souterraines approuvées par au moins cinq États membres	position de garantir leur approvisionnement en eau douce à moyen et à long terme Au moins 4 États membres procèdent à une évaluation des répercussions des changements climatiques sur leurs ressources en eaux souterraines	position de garantir leur approvisionnement en eau douce à moyen et à long terme Au moins 10 États membres prennent acte de l'installation d'une base de données régionale sur les ressources en eaux souterraines et en tirent parti

Abréviation : RICCAR = Initiative régionale pour l'évaluation des répercussions des changements climatiques sur les ressources en eau et la vulnérabilité socioéconomique dans la région arabe.

Textes des organes délibérants définissant les mandats

22.30 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

68/211	Stratégie internationale de prévention des catastrophes	74/215	Les technologies agricoles au service du développement durable
68/217	Développement durable dans les régions montagneuses	74/218 74/219	Réduction des risques de catastrophe Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures
69/215	Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau, source de vie » (2005-2015) et autres initiatives de mise en valeur durable des ressources en eau	74/220	Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique
69/225	Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables		
71/222	Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028)	74/221	Application de la Convention sur la diversité biologique et contribution au développement durable
72/178	Les droits de l'homme à l'eau potable et à l'assainissement	74/222	Rapport de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement
72/224	Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable	74/225	Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable
72/242	Incidence de l'évolution rapide de la technique sur la réalisation des objectifs de développement durable	74/242	Développement agricole, sécurité alimentaire et nutrition
73/226	Examen approfondi à mi-parcours des activités relatives à la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028)		

Résolutions du Conseil économique et social

2011/5	Le rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre des objectifs arrêtés et des engagements pris sur le plan international en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes	2016/10	Stratégie et plan d'action de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale concernant le Programme de développement durable à l'horizon 2030
2011/21	Établissements humains	2019/3	Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020

Résolutions de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

281 (XXV)	Faire face aux problèmes liés aux changements climatiques dans la région arabe	329 (XXX)	Création du Centre arabe des politiques relatives aux changements climatiques dans la région arabe
305 (XXVII)	Développement durable dans la région et suivi et mise en œuvre des décisions de la Conférence Rio+20		

Produits

22.31 On trouvera dans le tableau 22.4 les produits retenus pour 2021-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui devraient contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 22.4

Sous-programme 1 : produits retenus pour 2021-2022, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)			12	–
1. Documents destinés au Comité de l'énergie			6	–
2. Documents destinés au Comité des ressources en eau			6	–
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)			60	52
3. Réunions du Comité des ressources en eau			4	–
4. Réunions du Comité de l'énergie			4	–
5. Réunion du bureau exécutif du Conseil arabe des ministres chargés de l'électricité et de ses comités d'experts sur l'électricité dans les pays arabes et sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique			6	6
6. Session du Conseil des ministres de la région arabe chargés de l'eau et réunion de son comité technique, scientifique et consultatif			6	6
7. Sessions du Conseil arabe des ministres chargés des questions de météorologie et de climat et de son comité permanent sur la météorologie, et réunion du Sous-Comité de gestion des informations sur les risques météorologiques et climatiques			10	10
8. Sessions du Conseil des ministres de la région arabe chargés des questions d'environnement et de son comité conjoint sur l'environnement et le développement dans la région arabe			8	8
9. Réunions de groupes d'experts permanents et de groupes spéciaux d'experts sur les changements climatiques, l'adaptation aux technologies vertes, l'économie circulaire, la sécurité hydrique et			22	22

Titre V Coopération régionale pour le développement

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
la gestion des ressources, l'agriculture et la sécurité alimentaire, la gestion de l'énergie et d'autres questions relatives à la gestion des ressources naturelles au service du développement durable				
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)			2	6
10. Initiative régionale pour la promotion de l'utilisation des énergies renouvelables à petite échelle dans la région arabe (REGEND)			1	1
11. Initiative régionale pour l'évaluation des répercussions des changements climatiques sur les ressources en eau et la vulnérabilité socioéconomique dans la région arabe (RICCAR)			–	1
12. Réseau arabe pour la gestion intégrée des ressources en eau (AWARENET)			–	1
13. Réseau arabe des agents d'exécution d'AquaCrop			–	1
14. Promotion de la sécurité de l'approvisionnement en eau et de la sécurité alimentaire compte tenu des changements climatiques			–	1
15. Centre arabe des politiques relatives aux changements climatiques			1	1
Publications (nombre de publications)			2	2
16. Publications sur les changements climatiques et la gestion des ressources naturelles			2	2
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)			3	6
17. Documents relatifs aux changements climatiques et à la gestion des ressources naturelles			3	6

C. Activités de fond

Bases de données et autres supports numériques : portail de données du Centre régional du savoir de l'Initiative RICCAR sur les changements climatiques et l'eau visité par 10 000 personnes.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : notes d'information, fiches d'information et brochures sur les changements climatiques, les technologies numériques et vertes, la gestion des déchets, la sécurité de l'approvisionnement en eau, les bonnes pratiques agricoles et la sécurité alimentaire, l'énergie durable et d'autres enjeux intéressant la gestion des ressources naturelles aux fins du développement durable ; conseils pratiques dispensés lors de réunions de portée mondiale ou régionale, notamment les sessions des conseils ministériels organisées par la Ligue des États arabes sur des thèmes comme l'environnement, l'eau, l'électricité, la météorologie et le climat, les réunions ministérielles conjointes sur l'agriculture et l'eau, dans le cadre du Forum international sur l'énergie au service du développement durable, du Forum des pays arabes sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, lors de sessions organisées pendant la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, de sessions du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, lors de la Semaine mondiale de l'eau et de la Semaine de l'eau du Caire, et appui à des manifestations organisées au niveau régional pour la présentation de publications (par exemple sur l'eau du sous-sol) et à des webinaires (par exemple sur les changements climatiques), auxquels ont assisté au moins 2 000 parties prenantes régionales.

Sous-programme 2 Justice de genre, populations et développement inclusif

Objectif

- 22.32 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de parvenir à un développement social équitable et inclusif et de réduire les inégalités, la pauvreté et le chômage, conformément au principe qui consiste à ne laisser personne de côté.

Stratégie

- 22.33 Pour contribuer à l'objectif, on apportera un appui aux États membres au titre de l'élaboration de politiques sociales intégrées. Plus spécifiquement, on travaillera avec la Ligue des États arabes, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et l'Oxford Poverty and Human Development Initiative à la mise en place progressive de la méthode révisée pour la mesure de la pauvreté multidimensionnelle dans la région. Cette méthode sera initialement appliquée dans un certain nombre de pays arabes, en parallèle avec les activités de lutte contre les inégalités menées dans le cadre du sous-programme, dans le but de susciter l'émergence d'une infrastructure d'élaboration de politiques publiques dans lesquelles soient systématiquement pris en compte les impératifs d'égalité et de justice sociale. La Commission communiquera des informations et des avis aux États arabes quant aux systèmes de protection sociale intégrés susceptibles d'appuyer l'action menée au plan national pour atténuer la pauvreté et réduire les inégalités.
- 22.34 Le sous-programme favorisera la création d'emplois inclusifs et décents dans des secteurs plus diversifiés et durables. Il agira en partenariat avec l'Organisation internationale du Travail, des entités du secteur privé et des universités régionales aux fins de l'examen de l'avenir du marché du travail dans la région arabe et de ses incidences pour l'inclusivité sur le plan économique, ainsi que de la mise en correspondance des compétences et des offres d'emploi. On constituera un réseau d'acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux régionaux et nationaux, sur la base duquel les États arabes puissent engager un dialogue afin de se préparer aux incidences sur les marchés de l'emploi de la quatrième révolution industrielle et, d'une manière plus générale, sur la réalisation du Programme 2030. On mettra particulièrement l'accent sur la démarginalisation des jeunes, des femmes et des personnes handicapées. Un partenariat sera forgé entre le sous-programme et les universités et centres de jeunes pertinents, ainsi qu'avec des entités du secteur privé, pour assurer le succès des initiatives d'origine locale, fournir un appui sur mesure pour l'instauration d'une pépinière pour l'entrepreneuriat social, donner aux jeunes les moyens de mettre au point et d'exécuter des projets d'entrepreneuriat social, et promouvoir la collaboration entre les organisations dirigées par des jeunes et les gouvernements.
- 22.35 Le sous-programme appuiera également les efforts coordonnés déployés par les États membres pour lutter contre les inégalités, démarginaliser les groupes vulnérables, prendre systématiquement en compte les principes de la justice sociale dans le cadre des processus d'élaboration des politiques et aligner leurs pratiques sur les normes internationales et les cadres mondiaux et régionaux adoptés spécifiquement pour gérer des enjeux tels que la justice sociale, la protection sociale, les inégalités, l'urbanisation inclusive, les migrations, l'égalité femmes-hommes, la démarginalisation des jeunes et l'inclusion des personnes handicapées et des personnes âgées (objectifs de développement durable n^{os} 5, 10, 11, 16 et 17).
- 22.36 Le sous-programme aidera les États membres à élaborer des stratégies nationales relatives à divers enjeux prioritaires, notamment l'appui aux personnes âgées et aux personnes handicapées, ainsi que l'égalité femmes-hommes, conformément aux normes internationales. En partenariat avec la Ligue des États arabes, il aidera les États membres à honorer leurs engagements internationaux en apportant un appui à la mise en œuvre, au suivi et à l'examen du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, ainsi qu'à l'examen du Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement mené au niveau régional. Le sous-programme appuiera les efforts déployés par les États membres pour progresser sur la voie de la justice de genre, honorant ainsi les engagements pris dans la Déclaration de Mascate (vers l'instauration de la justice de genre dans la région arabe), qui date de 2016, au moyen de l'exécution du projet régional entrepris conjointement avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour la population et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), afin de surveiller la mise en œuvre de la réforme des législations et politiques nationales, de l'analyser et de lui apporter son appui.

- 22.37 De plus, le sous-programme facilitera la concertation par l'entremise des comités, sous-comités et groupes de travail technique intergouvernementaux de la Commission, tels que les groupes de travail sur la question du genre, sur la protection sociale et sur l'inclusion des personnes handicapées.
- 22.38 Il est prévu d'appuyer les États membres s'agissant d'enjeux liés à la COVID-19, en continuant d'analyser les répercussions de la pandémie et de contribuer à la mise au point d'un jeu d'hypothèses et de stratégies visant à les atténuer.
- 22.39 Le travail qui sera effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) Des stratégies d'atténuation de la pauvreté mieux ciblées, des systèmes de protection sociale inclusifs et des échanges fondés sur des données factuelles entre acteurs publics et privés dans le but d'instituer des marchés du travail équitables et novateurs qui proposent des emplois décents et productifs à toutes les personnes ;
 - b) Capacité accrue des États membres de remédier aux inégalités structurelles entre groupes sociaux et d'offrir aux groupes marginalisés (femmes, jeunes, personnes âgées, personnes handicapées, migrants) davantage de possibilités de participer afin que personne ne soit laissé de côté.
- 22.40 L'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait se traduire par l'adoption de politiques éclairées visant à remédier aux inégalités observées d'un groupe à l'autre, s'agissant en particulier des personnes touchées de manière disproportionnée par les conséquences immédiates, mais aussi à moyen et à long terme, de la pandémie, et par le renforcement des activités de protection sociale inclusives axées sur l'action à mener en cas d'urgence sanitaire.

Résultats escomptés pour 2022

- 22.41 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent le résultat 1, qui s'inscrit dans le prolongement de celui qui était présenté dans le projet de plan-programme antérieur, et le résultat 2, qui est nouveau.

Résultat 1 : création de perspectives d'emploi pour les groupes vulnérables de la région arabe²

- 22.42 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer à se rapprocher de l'objectif, on continuera de s'employer à aider les décideurs et les entrepreneurs à mieux comprendre l'environnement, les défis et les possibilités offertes au niveau local pour que les microentreprises, ainsi que les petites et moyennes entreprises puissent prospérer. Plus spécifiquement, on renforcera les réseaux nationaux existants qui intéressent les microentreprises, ainsi que les petites et moyennes entreprises, notamment au moyen de l'établissement de centres nationaux pour l'entrepreneuriat, de l'amélioration de l'accès aux informations relatives aux programmes d'appui gouvernementaux et non gouvernementaux disponibles et en accélérant l'intégration systématique des technologies et solutions novatrices par ces entreprises. Parallèlement, on encouragera l'apprentissage virtuel et les échanges de bonnes pratiques à l'appui de l'action menée pour atténuer et surmonter les répercussions socioéconomiques négatives de la pandémie de COVID-19. Les progrès escomptés sont présentés dans le tableau ci-après, qui porte sur la mesure des résultats (voir tableau 22.5).

Tableau 22.5
Mesure des résultats

2018 (résultats obtenus)	2019 (résultats obtenus)	2020 (résultats obtenus)	2021 (résultats escomptés) ^a	2022 (résultats escomptés)
–	Tenue d'une consultation régionale sur la mise	Établissement d'un premier centre régional pour	Renforcement des programmes de réglementation et de	Trois centres nationaux pour

² Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

2018 (résultats obtenus)	2019 (résultats obtenus)	2020 (résultats obtenus)	2021 (résultats escomptés) ^a	2022 (résultats escomptés)
	au point du portail numérique permettant de faire l'inventaire des besoins des petites et moyennes entreprises et des programmes d'appui mis à leur disposition	l'entreprenariat à l'appui de la numérisation et de la promotion de solutions novatrices pour que les microentreprises et petites et moyennes entreprises connaissent un regain d'activité (voir https://coe.unescwa.org/index.html)	promotion dans 2 pays membres	l'entreprenariat établis Réseau de microentreprises et petites et moyennes entreprises renforcés dans 7 États arabes
–	–	–	50 petites et moyennes entreprises utilisent le portail numérique pour s'informer sur l'accès aux programmes d'appui gouvernementaux et non gouvernementaux existants	Les États membres adoptent le plan d'action pour les sciences, la technologie et les innovations pour les États arabes

^a Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

Résultat 2 : accélération de la mise en œuvre de politiques cohérentes en matière de vieillissement dans la région arabe

22.43 Le vieillissement de la population se fait déjà observer dans certains pays arabes et devrait se concrétiser dans un avenir proche dans la plupart des pays de la région. La part des personnes âgées dans la population totale devrait s'accroître pour atteindre 15 % en 2050. Leur nombre passera de quelque 32 millions aujourd'hui à plus de 100 millions en 2050. L'accélération de cette évolution ne laisse que très peu de temps aux États membres pour intensifier les mesures visant à démarginaliser et à protéger les personnes âgées et à faire en sorte que nulle ne soit laissée de côté. Ces dernières années, le sous-programme a contribué à renforcer la base de connaissances existante pour que les décideurs puissent se fonder sur des éléments probants, au moyen d'une série de produits de recherche régionaux et nationaux, notamment le rapport publié en 2018 par la CESAO (*Prospects of Ageing with Dignity in the Arab Region*, sur le thème du vieillissement dans la dignité dans la région arabe) et deux études publiées en 2018 et 2019 sur les priorités socioéconomiques des personnes âgées au Liban et sur l'élaboration d'une stratégie en matière de vieillissement au Maroc.

Enseignement tiré et changements prévus

22.44 L'enseignement tiré du sous-programme a été le suivant : bien que les produits de recherche regorgent d'éléments factuels sur le vieillissement dans la région arabe et contribuent à la définition de domaines prioritaires d'intervention, il faut consentir davantage d'efforts pour que les conclusions de ces recherches soient mieux utilisées par les décideurs et encourager les États membres à en tirer

des mesures concrètes, comme le suggère la lenteur des progrès accomplis dans l'élaboration de politiques relatives au vieillissement. Si l'on exploite cet enseignement, on pourra accroître les activités menées dans le cadre du sous-programme pour nourrir le dialogue régional, l'apprentissage par les pairs et la collaboration, notamment en jouant un rôle moteur aux fins de l'examen du Plan d'action de Madrid mené au niveau régional. On s'emploiera aussi à renforcer la capacité des États membres d'élaborer des politiques relatives au vieillissement, notamment en mettant au point un ensemble d'outils pour la prise en compte systématique du vieillissement au stade de l'élaboration des politiques et en menant une série d'ateliers de formation aux niveaux régional et national.

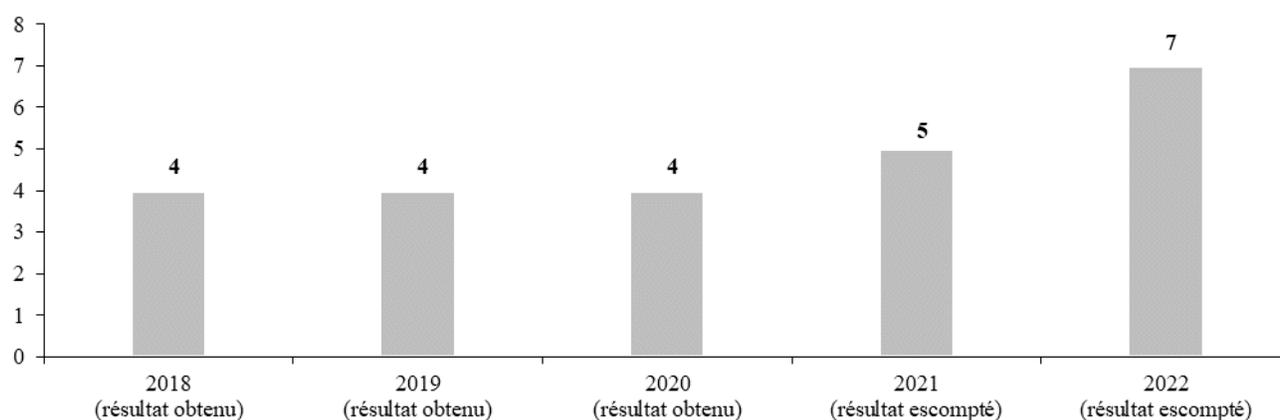
Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

22.45 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme l'attestera l'adoption par sept pays arabes de politiques cohérentes en matière de vieillissement (voir fig. 22.I).

Figure 22.I

Mesure des résultats : nombre total de pays arabes dotés de politiques cohérentes en matière de vieillissement

(Nombre de pays)



Textes des organes délibérants définissant les mandats

22.46 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

66/130	Participation des femmes à la vie politique	68/143	Aide aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés d'Afrique
66/131	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes	68/181	Promotion de la Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus : protection des défenseuses des droits de l'homme/défenseurs des droits des femmes
66/285	Appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies		
67/144	Intensification de l'action menée pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes	68/191	Adoption de mesures contre le meurtre sexiste de femmes et de filles
68/133	Rôle des coopératives dans le développement social	68/227, 74/235	Participation des femmes au développement
68/137	Violence à l'égard des travailleuses migrantes	69/142	Réaliser, pour 2015 et au-delà, les objectifs du Millénaire pour le développement et autres objectifs de développement arrêtés au niveau international pour les personnes handicapées
68/139	Amélioration de la condition de la femme en milieu rural		

69/147	Intensification de l'action menée pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles	74/125, 75/152	Suite donnée à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement
69/149	Traite des femmes et des filles	74/126	Amélioration du sort des femmes et des filles en milieu rural
69/229	Migrations internationales et développement	74/127	Violence à l'égard des travailleuses migrantes
69/236	Étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement	74/128	Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale
71/256	Nouveau programme pour les villes		
72/144	Suite donnée à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement		
72/233	Activités relatives à la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017)	74/134 74/144	Les filles Mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et Protocole facultatif s'y rapportant : accessibilité
73/195	Pacte Mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières		
74/120	Promouvoir l'intégration sociale par l'inclusion sociale	74/148 74/237	Protection des migrants Éliminer la pauvreté en milieu rural en vue de réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030
74/121	Politiques et programmes mobilisant les jeunes		
74/122	Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale	74/253	Améliorer l'accès des personnes handicapées aux conférences et réunions du système des Nations Unies

Résolutions du Conseil de sécurité

1325 (2000) 2535 (2020)

Résolutions du Conseil économique et social

2011/5	Le rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre des objectifs arrêtés et des engagements pris sur le plan international en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes	2016/3 2017/12	Programme de travail pluriannuel de la Commission de la condition de la femme Promotion des droits des personnes handicapées et renforcement de la prise en compte systématique de la question du handicap dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030
2014/5	Promotion de l'autonomisation dans les domaines de l'élimination de la pauvreté, de l'intégration sociale, du plein emploi et du travail décent pour tous	2018/9	Vingt-cinquième anniversaire de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes
2015/3	Aspects sociaux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	2018/10	La situation des Palestiniennes et l'aide à leur apporter
2015/4	Promotion des droits des personnes handicapées et renforcement de la prise en compte systématique de la question du handicap dans le programme de développement pour l'après-2015	2019/2	Prise en compte de la problématique femmes-hommes dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies
2015/6	Organisation future des travaux et méthodes de travail de la Commission de la condition de la femme	2019/4	Organisation et méthodes de travail futures de la Commission du développement social
2015/10	Programme mondial de recensements de la population et des logements (2020)	2019/6	Lutter contre les inégalités et les obstacles à l'inclusion sociale au moyen des politiques budgétaires et salariales et des politiques de protection sociale
2015/21	Adoption de mesures contre le meurtre sexiste de femmes et de filles	2019/28	La situation des Palestiniennes et l'aide à leur apporter

Déclarations et résolutions et de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

Déclaration de Mascate : Vers l'instauration de la justice de genre dans la région arabe (2016)		occidentale sur le renforcement de l'attention accordée aux politiques relatives à la jeunesse : perspectives pour le développement
Déclaration arabe sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing 25 ans après (2019)	304 (XXVII)	Le rôle de la participation et de la justice sociale dans la réalisation du développement durable
286 (XXV)	Statistiques genrées pour l'égalité et l'autonomisation des femmes	
295 (XXVI)	Déclaration directrice de la Commission économique et sociale pour l'Asie	

Produits

22.47 On trouvera dans le tableau 22.6 les produits retenus pour 2021-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui devraient contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 22.6

Sous-programme 2 : produits retenus pour 2021-2022, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)			12	4
1. Documents destinés au Comité pour la promotion de la femme			6	2
2. Documents destinés au Comité du développement social			6	2
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)			42	36
3. Réunion du Comité du développement social			4	–
4. Réunion du Comité pour la promotion de la femme			4	–
5. Réunions de groupes d'experts permanents et de groupes spéciaux d'experts sur la violence faite aux femmes, les femmes et la paix et la sécurité, l'autonomisation économique des femmes, la protection sociale, la pauvreté, les inégalités, la politique budgétaire, l'emploi informel et le marché du travail, l'avenir du travail, l'urbanisation, le handicap, les migrations et d'autres questions sociales			32	36
6. Série de débats sur le genre			2	–
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)			2	3
7. Appui aux femmes réfugiées de République arabe syrienne et aux femmes et filles vulnérables des communautés d'accueil			1	–
8. Vingt ans après l'adoption de la résolution 1325 du Conseil de sécurité : vers un engagement renouvelé en faveur des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité dans la région arabe			1	–
9. Appui aux États membres au titre de l'élaboration d'un cadre de gouvernance des migrations			–	1
10. Appui aux États membres au titre de l'élaboration de principes directeurs relatifs au vieillissement			–	1

Catégorie et sous-catégorie	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
11. Appui aux États membres au titre des techniques d'évaluation des compétences et de mise en correspondance des compétences avec les offres d'emploi			–	1
Publications (nombre de publications)			5	4
12. Publications sur les droits des femmes, la protection sociale, la pauvreté, les inégalités, l'avenir du travail, et les migrations			5	4
Documentation technique (nombre de documents)			13	15
13. Études techniques sur les droits des femmes, la protection sociale, la pauvreté, les inégalités, l'avenir du travail et les migrations			13	15
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : faire en sorte que quelque 10 000 experts arabes y aient accès, au moyen de la production de biens publics dans le domaine du développement social, notamment un outil de suivi de la protection sociale à l'échelle mondiale.				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : supports de campagne et supports promotionnels pour le volet des 16 journées de mobilisation contre la violence de genre consacré à la justice de genre, et au moins 50 représentants de parties prenantes régionales assistent à la cérémonie de clôture ; manifestations, campagnes et supports promotionnels consacrés à la Journée internationale des femmes – au moins 50 représentants de parties prenantes régionales y participent ou y ont accès ; supports portant sur la violence faite aux femmes ; concours artistique pour les jeunes (en partenariat avec des organisations non gouvernementales) sur le thème de la lutte contre la violence faite aux femmes ; diagrammes des principaux résultats des publications et des réunions de groupes d'experts.				
Relations extérieures et relations avec les médias : observations sur la violence faite aux femmes.				

Sous-programme 3 Prosperité économique partagée

Objectif

- 22.48 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de parvenir à une croissance économique équitable, d'amplifier l'interconnexion et l'intégration régionales et de faire progresser la mise en œuvre effective du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Stratégie

- 22.49 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme continuera de fournir une assistance aux États membres en matière de suivi, d'analyse et de prévision des variables macroéconomiques et sociales et de démontrer les incidences des stratégies, programmes et politiques nationaux sur la croissance économique et la marge de manœuvre budgétaire nécessaire pour que les objectifs de développement durable puissent être atteints. Dans le cadre du sous-programme, on fournira des services de conseil et de renforcement des capacités en matière de meilleures pratiques pour l'allocation des ressources, la prise en compte des objectifs de développement durable et l'atténuation des problèmes économiques structurels. En outre, il est prévu d'étendre le soutien aux États membres dans le suivi de leurs dépenses sociales publiques en mettant à leur disposition des mécanismes complets et des outils méthodologiques faciles à utiliser qui permettent d'analyser les choix de politique budgétaire et leurs liens avec les dépenses sociales et la viabilité macrobudgétaire.
- 22.50 Dans le cadre du sous-programme, des conseils seront donnés aux États membres, dont les capacités seront renforcées afin qu'ils puissent respecter davantage les accords commerciaux auxquels ils sont

parties et négocier les modalités de nouveaux accords commerciaux régionaux et mondiaux, tels que l'Union douanière arabe, l'accord de libre-échange approfondi et complet avec l'Union européenne et la Zone de libre-échange continentale africaine, ainsi que l'adhésion à ceux-ci. À cette fin, il est prévu de créer de nouvelles boîtes à outils d'utilisation facile qui permettront de simuler l'impact socio et macroéconomique de la participation à d'éventuels nouveaux accords commerciaux. Plus précisément, après la création d'un service d'assistance virtuel pour accélérer les négociations commerciales et les échanges Sud-Sud entre les États membres et susciter la participation du secteur privé et de la société civile aux processus de négociation de l'Union douanière arabe, la CESAO aidera les gouvernements dans l'élaboration des accords. Elle s'emploiera également à améliorer sa plateforme de suivi et d'évaluation de l'intégration économique arabe liée aux secteurs économiques de la production et des services, en utilisant des indicateurs de performance, des indices et des politiques clés. Le sous-programme s'appuiera sur les systèmes d'information géographique existants pour les réseaux et les installations de transport dans la région arabe pour évaluer et comparer les performances et l'interconnexion des réseaux de transport entre les pays, au sein de la région et avec le reste du monde. Ces travaux s'accompagneront de conseils visant à aider les États membres à améliorer la sécurité routière et à accéder au Fonds des Nations Unies pour la sécurité routière.

- 22.51 Dans le cadre du sous-programme, il est également prévu de suivre et d'évaluer les progrès réalisés dans l'application des décisions touchant le financement du développement et de veiller à ce que les modes de financement adoptés, notamment dans le contexte de la COVID-19, constituent un moyen efficace de mettre en œuvre le Programme 2030. On poursuivra l'élaboration de la grille de financement du développement dans le monde arabe, boîte à outils régionale pour l'évaluation des principaux flux de financement transfrontaliers directs et des coûts d'opportunité du financement indirect. En parallèle, on continuera d'œuvrer à la mise en application de cadres de financement intégrés, de fournir un appui technique et de répondre aux demandes des États membres à cet égard, notamment en favorisant la mise en place de mesures régionales et la poursuite de l'élaboration de la liste des possibilités d'action en matière de financement du développement. Ce faisant, on continuera de contribuer à l'établissement d'un inventaire du financement du développement, à l'estimation du coût des objectifs et cibles arrêtés au niveau national et à la mobilisation des ressources nécessaires au financement de la réalisation des objectifs de développement durable.
- 22.52 Il est prévu d'apporter une aide aux États membres en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19, en particulier face aux effets dévastateurs de la pandémie sur les économies nationales et compte tenu des plans de relance budgétaire qui sont proposés par les gouvernements du monde entier et peuvent avoir des incidences sur le commerce dans la région arabe, en aidant les organismes régionaux et nationaux de financement du commerce à concevoir des instruments et des stratégies qui atténuent efficacement les effets de la crise sanitaire sur les exportations et les entreprises et qui facilitent la reprise économique. La CESAO continuera à examiner les mesures relatives aux échanges et à la facilitation des échanges propres à aider les pays à coordonner leurs actions et à obtenir l'inscription de clauses spéciales dans les dispositifs d'intégration commerciale. En outre, en ce qui concerne l'initiative de conversion de créances, ou remise de dette, lancée pour remédier aux effets de la pandémie sur les problèmes de marge de manœuvre budgétaire que connaissent les pays à faible revenu et les pays à revenu intermédiaire, on encouragera la conversion de créances en mesures de financement de l'action climatique, ce qui peut contribuer à la réduction de la dette tout en améliorant le financement de l'action en question.
- 22.53 Le travail qui sera ainsi effectué par la CESAO et ses partenaires pour définir et promouvoir des solutions durables devrait avoir les résultats suivants :
- a) L'adoption de politiques budgétaires qui privilégient la diversification économique, le développement social et les objectifs de développement durable, tout en assurant la stabilité macroéconomique ;
 - b) Le renforcement des capacités humaines et institutionnelles dont disposent les gouvernements des pays arabes pour concevoir et mettre en œuvre des politiques commerciales, logistiques et

de transport saines qui augmentent la connectivité et contribuent à la croissance économique et à la prospérité ;

- c) L'adoption de cadres de financement intégrés pour la mise en œuvre des plans nationaux de développement et des objectifs connexes, conformément au Programme 2030.

22.54 L'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait avoir les résultats suivants :

- a) Une atténuation des effets néfastes de la pandémie sur les échanges commerciaux ;
- b) L'adoption par au moins deux États membres de politiques et de réglementations visant spécifiquement à faciliter le commerce en période de crise, notamment dans les situations d'urgence sanitaire ;
- c) La décision d'un État membre et de son ou ses créanciers de réserver une partie de la dette nationale à une initiative de conversion de créances en mesures de financement de l'action climatique ou du développement.

Résultats escomptés pour 2022

22.55 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent le résultat 1, qui s'inscrit dans le prolongement de celui qui était présenté dans le projet de plan-programme antérieur, et le résultat 2, qui est nouveau.

Résultat 1 : cohérence entre les priorités en matière de dépenses sociales et la politique macrobudgétaire³

22.56 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on collectera des données sur les dépenses sociales et on actualisera celles enregistrées dans la plateforme numérique de suivi de ces dépenses, dans laquelle on enregistrera également les données concernant les nouveaux États membres. On continuera d'évaluer et d'éclairer les domaines dans lesquels l'allocation budgétaire doit être réformée et d'aider à la révision des cadres d'allocation budgétaire des ministères concernés de telle sorte que les bénéficiaires soient inclus. Deux études sur l'évaluation de l'efficacité et de l'efficacités des dépenses sociales (en Jordanie et en Tunisie) seront achevées et des ateliers nationaux sur les données et la méthodologie seront organisés à l'intention de nouveaux pays. En 2022, il est prévu d'aider deux États membres supplémentaires à mettre en place une plateforme de suivi des dépenses sociales. En outre, on organisera un atelier régional sur la manière dont le suivi des dépenses sociales peut être relié à l'analyse et à la réforme des politiques, qui sera suivi d'ateliers de formation au développement des capacités nationales. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 22.7).

Tableau 22.7
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) ^a	2022 (résultat escompté)
Aucune analyse complète des dépenses sociales par rapport aux bénéficiaires et à l'objectif n'a été menée	Les États membres de la région arabe disposent d'un cadre commun de suivi des dépenses sociales	2 États membres (Jordanie et Tunisie) ont commencé à appliquer la méthode de suivi des dépenses sociales pour surveiller les dépenses budgétaires	2 États membres rééquilibrent les priorités en matière de dépenses sociales entre le budget de 2021 et celui pour 2022, en procédant	Plus de 2 États membres revoient l'allocation budgétaire, en utilisant le suivi des dépenses sociales, en vue de rééquilibrer les priorités en

³ Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) ^a	2022 (résultat escompté)
		afférentes aux priorités sociales	au suivi des dépenses sociales	matière de dépenses sociales

^a Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

Résultat 2 : remise de dette en contrepartie de davantage de ressources pour le financement de l'action climatique et du développement

22.57 L'accumulation de la dette et l'augmentation des obligations liées au service de cette dernière sont très fortes dans les pays à faible revenu et les pays à revenu intermédiaire de la région arabe. La hausse du coût des emprunts et la baisse des prêts concessionnels ont contribué à aggraver la situation, alors que, dans le même temps, les budgets consacrés aux dépenses de développement et aux investissements dans l'action climatique étaient restreints. La perte de croissance et de recettes due au récent ralentissement économique mondial, les conflits et les crises qui sévissent dans certaines parties de la région arabe, la faiblesse de la gestion des finances publiques et l'impact économique de la crise sanitaire ont contribué à réduire encore la marge de manœuvre budgétaire dans de nombreux pays, à un moment où la demande de financement pour les objectifs de développement durable, notamment le financement de l'action climatique, était élevée. Cette situation complexe a été mise en lumière dans des supports de connaissances établis dans le cadre du sous-programme et des travaux de recherche menés dans ce même cadre au cours des trois dernières années. En 2020, on a ainsi diffusé des notes d'orientation préconisant la conversion de créances comme moyen d'élargir la marge de manœuvre budgétaire et d'atténuer les effets de la pandémie. On a créé un nouvel outil sur la conversion de créances en programmes de développement et d'action climatique et ouvert un dialogue avec les États membres et d'autres parties intéressées, auxquels on s'est efforcé de démontrer l'efficacité de la conversion de créances comme moyen de réduire la charge de la dette et d'améliorer le financement de l'action climatique.

Enseignements tirés et changements prévus

22.58 Les enseignements tirés sont les suivants : les travaux de recherche et les supports de connaissances ont permis de faire mieux comprendre le défi que constituent les questions de la dette et du financement de l'action climatique dans la région arabe, mais il faudra intensifier le dialogue avec les États membres et les partenaires stratégiques au niveau national si l'on veut que la remise de dette en contrepartie de mesures de financement de l'action climatique et du développement soit abordée efficacement. En outre, il faudra trouver un plus large soutien au niveau régional et au niveau mondial afin que cette initiative puisse prendre davantage d'ampleur, en associant à cette action des acteurs clés tels que les institutions financières de développement et le Fonds vert pour le climat. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on s'attachera à établir davantage de liens entre les travaux de recherche et les mesures, notamment de sensibilisation, à prendre au niveau national, en s'appuyant sur l'outil sur la conversion de créances en programmes de développement et d'action climatique pour lancer la discussion avec les États membres qui sont très endettés. On s'attachera également à renforcer le dialogue avec les principaux acteurs en mesure de faciliter la conversion de créances et de contribuer à renforcer le soutien à ce mécanisme, tels que les créanciers bilatéraux et multilatéraux, les institutions régionales et le Fonds vert pour le climat.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

22.59 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera la décision d'un ou plusieurs États membres d'accepter de réserver une partie de la dette nationale à une initiative de conversion de créances en mesures de financement de l'action climatique ou du développement (voir le tableau 22.8).

Tableau 22.8
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
Les États membres en savent davantage sur les politiques budgétaires et la soutenabilité de la dette	Les États membres comprennent mieux les vulnérabilités de la dette	3 États membres (Égypte, Jordanie et Tunisie) se déclarent disposés à mettre en œuvre le mécanisme de conversion de créances	Au moins 1 État membre commence à préparer la mise en œuvre d'une initiative de conversion de créances en mesures de financement de l'action climatique ou du développement	1 ou plusieurs États membres supplémentaires acceptent de réserver une partie de la dette nationale à une initiative de conversion de créances en mesures de financement de l'action climatique ou du développement

Textes des organes délibérants définissant les mandats

22.60 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

69/213	Le rôle des couloirs de transport et de transit en matière de coopération internationale et de développement durable	74/202	Système financier international et développement
69/227	Vers un nouvel ordre économique international	74/203	Soutenabilité de la dette extérieure et développement
72/167	Le droit au développement	74/205	Amélioration de l'accès aux services financiers pour le développement durable
72/208	Suivi et mise en œuvre des textes issus des Conférences internationales sur le financement du développement	74/206	Promotion de la coopération internationale dans les domaines de la lutte contre les flux financiers illicites et du renforcement des bonnes pratiques en matière de recouvrement des avoirs pour favoriser le développement durable
72/212	Renforcer les liens entre tous les modes de transport pour atteindre les objectifs de développement durable	74/228	Rôle des Nations Unies dans la promotion du développement à l'heure de la mondialisation et de l'interdépendance
72/267	Les diamants, facteur de conflits : rompre le lien entre le négoce illicite de diamants bruts et les conflits armés afin de contribuer à la prévention et au règlement des conflits	74/231	Coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire
72/271	Amélioration de la sécurité routière mondiale	74/236	Mise en valeur des ressources humaines
74/201	Commerce international et développement	74/237	Éliminer la pauvreté en milieu rural en vue de réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030

Résolutions de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

214 (XIX)	Création d'un comité technique sur la libéralisation du commerce extérieur et la mondialisation économique dans les pays de la région de la CESAO	303 (XXVII)	Vers un renforcement de la politique macroéconomique dans les pays membres de la CESAO
296 (XXVI)	Consolider les institutions du secteur public et les ressources pour atteindre les objectifs nationaux de développement	308 (XXVII)	La dimension régionale du développement

Titre V Coopération régionale pour le développement

313 (XXVII)	Fréquence des sessions du Comité technique sur la libéralisation du commerce international, la mondialisation de l'économie et le financement du développement dans les pays de la région de la CESAO	332 (XXX)	Développement des travaux du Comité technique sur la libéralisation du commerce international, la mondialisation de l'économie et le financement du développement
-------------	---	-----------	---

Produits

22.61 On trouvera dans le tableau 22.9 les produits retenus pour 2021-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui devraient contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 22.9

Sous-programme 3 : produits retenus pour 2021-2022, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)			18	10
1. Documents destinés au Comité des politiques commerciales			6	5
2. Documents destinés au Comité des transports et de la logistique			6	4
3. Documents destinés au Comité des politiques de financement du développement			6	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)			32	25
4. Réunions du Comité des politiques commerciales			4	4
5. Réunions du Comité des transports et de la logistique			4	2
6. Réunions du Comité des politiques de financement du développement			4	–
7. Réunions de groupes permanents d'experts et de groupes spéciaux d'experts sur les thèmes suivants : l'économie de l'avenir ; les finances publiques et les politiques budgétaires inclusives ; les politiques commerciales et industrielles ; les négociations commerciales et la facilitation du commerce ; l'interconnexion des réseaux de transport et la logistique ; la capacité productive des pays arabes les moins avancés ; les flux financiers illicites, le financement du développement et d'autres questions liées au développement économique			20	19
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)			1	3
8. Programme national pour l'avenir de la Syrie – phase II			1	–
9. Soutien à la reconstruction post-conflit en Libye			–	1
10. Soutien à la reconstruction post-conflit en République arabe syrienne			–	1
11. Soutien à la reconstruction post-conflit au Yémen			–	1
Publications (nombre de publications)			3	2
12. Publications sur des questions relatives au développement économique			3	2

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)			18	19
13. Documentation technique, notes d'orientation et rapports sur les thèmes suivants : l'économie de l'avenir ; les finances publiques et les politiques budgétaires inclusives, y compris les problèmes de marge de manœuvre budgétaire que connaissent les pays à faible revenu et les pays à revenu intermédiaire et le financement de l'action climatique ; les politiques commerciales et industrielles ; les négociations commerciales et la facilitation du commerce ; l'interconnexion des réseaux de transport et la logistique ; la capacité productive des pays arabes les moins avancés ; les flux financiers illicites, le financement du développement et d'autres questions liées au développement économique, nombre de ces documents traitant également la question de l'action à mener pour remédier aux effets néfastes de la COVID-19 à plus longue échéance			18	19

Sous-programme 4 Statistiques, société de l'information et technologie

Objectif

- 22.62 L'objectif auquel ce sous-programme contribue est de renforcer l'élaboration de cadres statistiques officiels, d'améliorer la qualité et la disponibilité des statistiques et de faire progresser la société de l'information en accélérant l'intégration de la technologie et de l'innovation au service du développement durable dans la région arabe.

Stratégie

- 22.63 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme encouragera l'utilisation de sources de données diverses dans les statistiques officielles, la dématérialisation des services de données, le commerce électronique, et l'innovation fondée sur les technologies de l'information et des communications, l'intelligence artificielle et les technologies d'avant-garde, l'accent étant mis sur les objectifs de développement durable. Pour ce faire, on mènera des travaux normatifs et des activités de renforcement des capacités dans le domaine de l'utilisation des mégadonnées, des données ouvertes et des technologies géospatiales afin de soutenir les stratégies nationales en matière de statistique et l'utilisation des statistiques officielles pour contrôler et suivre la mise en œuvre du Programme 2030. On continuera également d'aider les pays arabes, sur le plan technique, à recourir à la technologie pour les recensements et les enquêtes et les statistiques sectorielles et agrégées ainsi qu'à développer largement la collecte des données des registres.
- 22.64 Dans le cadre du sous-programme, on s'emploiera également à faire en sorte que les États membres appliquent davantage les principes du développement numérique pour traiter les problèmes sociaux et pour parvenir à une plus grande inclusion numérique. Par l'intermédiaire du Centre de technologie de la CESAO, le sous-programme facilitera l'échange de données d'expérience ainsi que la coopération et l'appui techniques dans le domaine des technologies de l'entreprise et des technologies respectueuses de l'environnement au service du développement durable ; fournira une plateforme pour des tables rondes sur les défis à relever dans la région en matière d'innovation et de technologie, tels que la diversité des degrés de développement des pays, la fracture numérique et le frein au développement que constituent conflits et crises ; permettra la mobilisation de ressources et l'établissement de partenariats à l'appui de ces activités.

- 22.65 On préconisera une plus grande conformité avec les normes statistiques internationales et formulera des recommandations qui permettront de produire des données et des statistiques plus cohérentes pour la région. À cette fin, on veillera au respect par les pays de la région des Principes fondamentaux de la statistique officielle (résolution 68/261 de l'Assemblée générale) et on sollicitera les réseaux intergouvernementaux d'experts en statistique qui auront été établis, afin d'accroître l'impact du renforcement des capacités statistiques en vue d'une mise en œuvre efficace du plan d'action régional arabe concernant les données du développement durable.
- 22.66 Le sous-programme contribuera à l'élaboration et à la promotion de solutions, plateformes et mécanismes techniques propres à faire progresser l'utilisation de la science, de la technologie et de l'innovation dans l'action en faveur du développement social, économique et politique de la région arabe. En collaboration avec les organisations régionales spécialisées, on aidera les États membres à définir des politiques et des stratégies qui leur permettront de tirer parti des technologies d'avant-garde, de l'intelligence artificielle, des technologies de l'information et des communications et de l'innovation ainsi que des technologies courantes. Le sous-programme jouera un rôle moteur dans la gouvernance d'Internet, l'administration en ligne et la transformation numérique, la gouvernance électronique et la production et la diffusion de connaissances de pointe dans les pays arabes. À cet égard, le sous-programme favorisera la mise en place de plateformes régionales et la concertation sur les mesures à prendre pour parvenir à un consensus régional, fournira des conseils pratiques, des outils et un appui et une assistance techniques aux États membres, et produira des supports de connaissances innovants.
- 22.67 Il est également prévu, dans le cadre du sous-programme, de renforcer les capacités des décideurs arabes à exploiter les nouvelles données, statistiques et technologies ainsi que les nouveaux supports de connaissances et outils et techniques en la matière tout en restant attentifs aux conséquences de la technologie sur la population et en favorisant une plus grande inclusion numérique, conformément aux principes qui imposent de ne laisser personne de côté et de protéger les droits de la personne à l'ère de la technologie et de l'information.
- 22.68 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) Un renforcement de la cohérence et de la coordination des activités statistiques des États membres, sur la base des cadres statistiques nationaux et en coopération avec les institutions statistiques régionales, afin de combler les besoins en données du Programme 2030 ;
 - b) Une conformité accrue avec les normes statistiques internationales et les recommandations qui permettront de produire des données plus cohérentes sur la région et une utilisation plus efficace des statistiques dans l'élaboration des politiques ;
 - c) Des plans et stratégies nationaux et régionaux efficaces dans lesquels on aura amélioré les synergies et les liens entre la science, la technologie et l'innovation, qui soutiendront la transformation nécessaire à l'avènement d'une économie de la connaissance et d'une économie numérique, qui permettront la mise en place d'écosystèmes de la science, de la technologie et de l'innovation et favoriseront l'entrepreneuriat et la création de petites et moyennes entreprises axés sur la technologie dans la région arabe ;
 - d) Une amélioration de la capacité des décideurs arabes d'utiliser les nouvelles données, statistiques, technologies ainsi que les nouveaux supports de connaissances et outils et techniques en la matière pour éclairer les décisions concernant les mesures à prendre pour faire face aux conséquences en chaîne à moyen et long terme de la pandémie de COVID-19 ;
 - e) Un renforcement de la capacité de produire et d'utiliser des technologies, des données et des statistiques modernes pour faire face à la pandémie de COVID-19 tout en réduisant au minimum les effets néfastes de la technologie sur les personnes ;
 - f) Une plus grande inclusion numérique, conformément aux principes imposant de ne laisser personne de côté et de protéger les droits de la personne à l'ère de la technologie et de l'information.

Résultats escomptés pour 2022

22.69 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent le résultat 1, qui s’inscrit dans le prolongement de celui qui était présenté dans le projet de plan-programme antérieur, et le résultat 2, qui est nouveau.

Résultat 1 : une banque régionale de connaissances et de données pour renforcer la prise de décisions par les gouvernements⁴

22.70 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer à se rapprocher de l’objectif, on s’attachera à améliorer l’interface utilisateur du portail de données de la CESAO en indiquant les sources des données et en proposant des options d’analyse supplémentaires. On entamera des discussions avec les parties concernées dans les pays en vue de l’élargissement des domaines dans lesquels des données sont recueillies, afin de limiter les lacunes. Parallèlement, on investira dans l’incorporation de méthodes prédictives d’estimation statistique (prévision immédiate) dans l’outil existant. De telles estimations, essentielles pour l’élaboration des politiques, permettront aux États membres de cerner les tendances générales s’ils ne disposent pas de données statistiques en tant que telles ou en attendant d’en disposer. La CESAO aidera les États membres à élargir et à optimiser le contenu du portail afin d’accroître l’utilité de cet outil, ainsi qu’à automatiser davantage les processus liés aux sources et au traitement des données. En outre, en attendant l’engagement et la participation d’autres entités des Nations Unies de la région arabe, il est prévu d’élargir le public du portail et les domaines traités dans cet outil en regroupant toutes les données disponibles aux niveaux national et régional dans un hub de données. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 22.10).

Tableau 22.10
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) ^a	2022 (résultat escompté)
Dans son rapport sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement, le Secrétaire général demande aux commissions régionales de mettre en place des banques de connaissances régionales	Les entités du système des Nations Unies pour le développement à l’œuvre dans la région demandent à la CESAO de diriger l’équipe spéciale chargée des questions de gestion des connaissances de la plateforme de collaboration régionale dans l’élaboration du concept de la banque de connaissances de la région arabe	La région arabe dispose d’un hub de données, banque de connaissances et de données (portail) accessible au public	La banque de connaissances est déployée en tant que bien régional accessible au public (réalisé en 2020) Un nombre accru d’États membres se servent de la banque de connaissances pour élaborer des politiques sectorielles	Au moins 50 % des États membres se servent de la banque de connaissances pour élaborer des politiques sectorielles

^a Pour que l’on sache où en est l’exécution des plans-programmes initiaux, on a repris la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l’exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

⁴ Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

Résultat 2 : une amélioration de la production et de la communication de données relatives aux objectifs de développement durable, pour ne laisser personne de côté

- 22.71 Dans le contexte du Programme 2030, il est essentiel que les responsables de l'élaboration des politiques disposent de données factuelles de qualité, transparentes et désagrégées, en particulier compte tenu de l'engagement de ne laisser personne de côté. Il est difficile de prendre des décisions et de rendre compte des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable si les données et statistiques posent un problème, notamment si elles font défaut ou sont obsolètes ou de piètre qualité. À une décennie de l'échéance de 2030, moins de la moitié des pays arabes se sont dotés de mécanismes nationaux de communication de données sur les objectifs de développement durable. L'absence de tels mécanismes entrave non seulement le suivi et la communication d'informations, mais aussi l'analyse, qui est indispensable pour la formulation des politiques.

Enseignements tirés et changements prévus

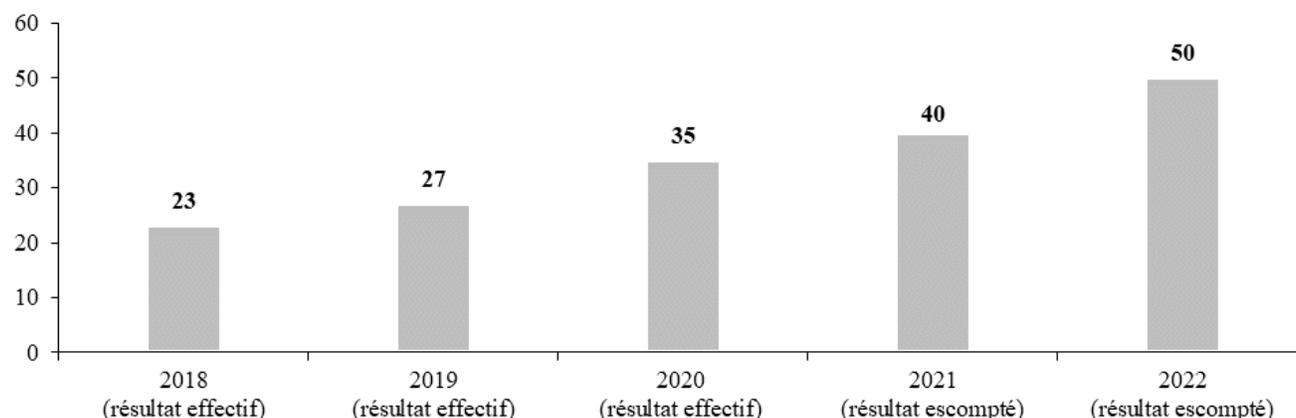
- 22.72 L'enseignement tiré est le suivant : le nécessaire doit être fait, dans le cadre du sous-programme, pour assurer l'engagement et l'adhésion des responsables aux plus hauts niveaux de l'administration. En plus d'une condition du renforcement des capacités, de la création d'outils et de l'amélioration de la communication et de la collaboration, c'est là une condition essentielle de l'amélioration de la production et de la diffusion de données sur les objectifs de développement durable. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du sous-programme, on adaptera les activités d'assistance technique bilatérale de façon à répondre précisément aux besoins de chaque pays, en améliorant les outils de collecte de données existants, en intensifiant la production de données à partir de nouvelles sources et en élargissant la diffusion de données désagrégées concernant lesdits objectifs. En particulier, étant donné l'engagement qui a été pris d'améliorer la disponibilité de données de haute qualité et transparentes pour la région arabe, on entamera des discussions avec les instances de décision des États membres pour obtenir leur adhésion à l'objectif de mettre en place de nouveaux mécanismes nationaux de communication d'informations gérés par les pays et pour leur faire apparaître les avantages supplémentaires qu'il y aurait à disposer de données par l'intermédiaire des mécanismes nationaux existants et à ce que ces mécanismes puissent échanger des données entre eux. En outre, la CESAO développera ses activités de renforcement des capacités afin d'améliorer la production de données et la modernisation des systèmes statistiques nationaux, soit en mettant à niveau les outils existants, soit en en créant de nouveaux en vue de réduire les lacunes en matière de données. Cela permettra d'améliorer l'analyse et de réduire le coût de la communication d'informations, d'éviter que les mêmes tâches soient effectuées deux fois et d'accroître la transparence. Les discussions avec les pays seront complétées par un renforcement des capacités au niveau sous-régional, notamment par la détermination et l'échange des bonnes pratiques.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 22.73 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera le taux d'au moins 50 % de données fournies par les pays dans la composition de la base de données mondiale officielle sur les objectifs de développement durable (voir fig. 22.II).

Figure 22.II
Mesure des résultats : pourcentage de données fournies par les pays dans la composition de la base de données mondiale officielle sur les objectifs de développement durable

(En pourcentage)



Textes des organes délibérants définissant les mandats

22.74 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

68/261	Principes fondamentaux de la statistique officielle	72/242	Incidence de l'évolution rapide de la technique sur la réalisation des objectifs de développement durable
68/302	Modalités de l'examen d'ensemble par l'Assemblée générale de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information	74/35	Rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale et du désarmement
69/204	Les technologies de l'information et des communications au service du développement	74/197	Les technologies de l'information et des communications au service du développement durable
69/266	Repère de référence géodésique mondial pour le développement durable	74/207	Suivi et mise en œuvre des textes issus des Conférences internationales sur le financement du développement
69/282	Journée mondiale de la statistique	74/229	Science, technologie et innovation au service du développement durable
70/125	Document final de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'examen d'ensemble de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information		

Résolutions et décisions du Conseil économique et social

2006/6	Renforcement des capacités statistiques	2014/35	Création, à la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, d'un comité intergouvernemental de la technologie au service du développement
2011/24	Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale	2014/240	Rapport du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques sur les travaux de sa vingt-huitième session et lieu, dates et ordre du jour provisoire de sa vingt-neuvième session
2013/21	Principes fondamentaux de la statistique officielle	2014/241	Amendement au Règlement intérieur du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques
2014/31	Repère de référence géodésique mondial pour le développement durable		

Titre V Coopération régionale pour le développement

2014/251	Rapport du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale sur les travaux de sa quatrième session et lieu, dates et ordre du jour provisoire de sa cinquième session	2017/7	Travaux de la Commission de statistique sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030
2015/10	Programme mondial de recensements de la population et des logements (2020)	2019/19	Favoriser l'assistance technique et le renforcement des capacités pour intensifier l'action nationale et la coopération internationale contre la cybercriminalité, y compris l'échange d'informations
2015/216	Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarante-sixième session et ordre du jour provisoire et dates de sa quarante-septième session	2019/24	Examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information
2016/8	Repenser et renforcer le développement social dans le monde contemporain	2019/25	Science, technologie et innovation au service du développement

Résolutions de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

276 (XXIV)	Renforcement des capacités statistiques dans la région de la CESAO	294 (XXVI)	Établissement du Centre de technologie de la CESAO
283 (XXV)	Adhésion aux critères internationaux pour le renforcement des capacités des systèmes statistiques nationaux dans la région de la CESAO	297 (XXVI)	Mesurer la mise en œuvre par la région arabe des objectifs du Millénaire pour le développement en vue du progrès sociétal
286 (XXV)	Statistiques genrées pour l'égalité et l'autonomisation des femmes	306 (XXVII)	Développer le Forum arabe de gouvernance de l'Internet et soutenir les efforts pour établir les noms de domaine en arabe
287 (XXV)	Renforcement des capacités statistiques pour l'élaboration des politiques fondées sur les faits		

Produits

22.75 On trouvera dans le tableau 22.11 les produits retenus pour 2021-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui devraient contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 22.11

Sous-programme 1 : produits retenus pour 2021-2022, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)			38	31
1. Réunions du Conseil consultatif du Centre de technologie de la CESAO			2	1
2. Réunions du Comité technique du Centre de technologie de la CESAO			2	2
3. Réunions du Bureau du Comité de statistique			2	2
4. Réunions des groupes de travail permanents du Comité de statistique sur les statistiques économiques, démographiques et sociales et le handicap dans les objectifs de développement durable			10	8
5. Réunions de l'équipe spéciale chargée des données sur les objectifs de développement durable du Mécanisme de coordination régionale pour les États arabes			4	4

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
6. Réunions du Comité régional États arabes de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale			4	2
7. Réunions de la Ligue des États arabes sur les thèmes suivants : la gouvernance d'Internet ; les systèmes automatisés de réseau numérique ; l'économie numérique ; les politiques d'innovation ; le renforcement de la coopération dans le domaine des TIC ; la stratégie en matière de TIC ; la science, la technologie et l'innovation ; les TIC pouvant favoriser la réalisation des objectifs de développement durable, les contenus numériques en arabe et l'entrepreneuriat			4	4
8. Réunions de groupes d'experts permanents et de groupes spéciaux d'experts sur les thèmes suivants : le développement numérique dans les pays arabes ; la réglementation et la législation visant à promouvoir la société de l'information ; la gouvernance d'Internet ; les politiques d'innovation ; les technologies d'avant-garde ; l'entrepreneuriat technologique ; le transfert de technologie ; l'innovation ; d'autres questions liées à la technologie au service du développement			10	8
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)			2	2
9. Centre de technologie de la CESAO			1	1
10. Programme de comparaison internationale, portant notamment sur l'harmonisation de l'indice des prix à la consommation			1	1
Publications (nombre de publications)			4	4
11. Publications (y compris les publications électroniques) sur les thèmes suivants : les statistiques et les indicateurs ; les sources non traditionnelles de données ; la comptabilité nationale ; le contrôle et le suivi du Programme 2030 ; le développement numérique dans les pays arabes ; la technologie et l'innovation au service du développement durable			4	4
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)			9	7
12. Documentation technique, notes d'orientation et rapports sur les thèmes suivants : les statistiques et les indicateurs ; les sources non traditionnelles de données ; la comptabilité nationale ; le contrôle et le suivi du Programme 2030 ; le développement numérique dans les pays arabes ; la technologie et l'innovation au service du développement durable			8	6
13. Élaboration et mise à l'essai d'une méthode visant à établir des états de référence clairs et précis en ce qui concerne les cibles et indicateurs nationaux pertinents			1	1
C. Activités de fond				
Bases de données et supports numériques : système d'information statistique en ligne de la CESAO et autres outils donnant accès à des informations, des connaissances et à des moyens de renforcement des capacités aux 20 États membres et aux parties prenantes internationales.				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : lettre d'information semestrielle sur les statistiques des prix ; lettre d'information semestrielle sur les statistiques genrées ; lettre d'information annuelle sur les statistiques ; bulletin sur la technologie ; support d'information sur la gouvernance d'Internet à l'intention d'un réseau d'au moins 500 parties prenantes (experts, représentants des États membres) de la région arabe.				

Sous-programme 5

Coordination de l'action relative au Programme 2030 et aux objectifs de développement durable

Objectif

- 22.76 L'objectif auquel ce sous-programme contribue est d'accélérer les progrès vers le développement durable dans la région arabe, conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030, et de promouvoir la collaboration intrarégionale et une approche multipartite des principales questions de développement durable à l'échelle régionale et sous-régionale.

Stratégie

- 22.77 Pour contribuer à l'accélération des progrès vers le développement durable dans la région arabe, le sous-programme continuera d'aider à rendre les plans nationaux de développement conformes au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et aux principes qui y sont énoncés, ainsi que de promouvoir une approche intégrée de la réalisation, du suivi et de l'examen des objectifs de développement durable. S'appuyant sur les résultats des activités que la Commission a menées sur le Programme 2030 au cours des quatre dernières années, dont le Forum arabe pour le développement durable, qui se tient chaque année, et le rapport arabe sur le développement durable, il continuera de montrer la nécessité et l'utilité d'une approche nationale intégrée de la mise en œuvre, du suivi et de l'examen du Programme 2030.
- 22.78 Le sous-programme améliorera les plateformes existantes et en créera de nouvelles afin d'optimiser la recherche de consensus, la transmission du savoir entre pairs et le transfert de connaissances entre les pays arabes. Il aidera un nombre croissant de parties prenantes, principalement de parlementaires et de membres de la société civile, mais aussi d'acteurs du secteur privé et d'universitaires, à faire mieux comprendre le Programme 2030 et à obtenir la mobilisation en faveur de celui-ci en organisant des forums et des réunions et en offrant des possibilités de formation à différents groupes de parties prenantes concernées. On continuera de faire en sorte que le Forum arabe pour le développement durable, organisé en étroite collaboration avec les entités des Nations Unies œuvrant dans la région et la Ligue des États arabes, permette chaque année aux gouvernements de se faire part de l'expérience et des bonnes pratiques nationales en matière de suivi et d'examen du Programme 2030. On mobilisera l'appui du Réseau d'ONG arabes pour le développement et de la Ligue des États arabes, de la Banque islamique de développement, du Programme des Nations Unies pour le développement et de l'Union interparlementaire pour continuer d'offrir aux forums régionaux d'organisations de la société civile et de parlementaires la possibilité de contribuer à des débats plus larges et multipartites et de dialoguer avec des représentants des gouvernements.
- 22.79 Il est prévu que le sous-programme aide les États Membres à faire face aux problèmes liés à la COVID-19 en continuant de produire et de diffuser des supports de connaissances et des documents d'orientation sur les mesures propres à accélérer la mise en œuvre du Programme 2030 dans le contexte de la pandémie et de renforcer la résilience aux crises et sur les possibilités à ces égards ; de fournir un espace, dans les plateformes existantes d'échange et de dialogue multipartites, où le débat puisse être recentré sur le rôle déterminant des progrès accomplis vers la réalisation des objectifs de développement durable dans la lutte contre les effets socioéconomiques de la crise sanitaire actuelle.
- 22.80 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) Une meilleure coordination institutionnelle et la mise en place de politiques et de mécanismes nationaux fondés sur des faits et tenant compte des principes fondamentaux consistant à ne laisser personne de côté, à adopter une approche du développement durable fondée sur les droits et associant de multiples parties prenantes et à élaborer des stratégies et des cibles mieux intégrées pour tous les objectifs de développement durable ;

- b) Une capacité accrue des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux de participer à la mise en œuvre, au suivi et à l'examen du Programme 2030 dans les pays arabes, et davantage de possibilités pour les différents groupes d'échanger dans le cadre de forums nationaux, sous-régionaux, régionaux et mondiaux.

22.81 L'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait avoir le résultat suivant : la formulation de plans de relèvement qui, en plus d'atténuer les effets socioéconomiques de la pandémie elle-même, seront inspirés du Programme 2030, dont les principes et les objectifs seront repris.

Résultats escomptés pour 2022

22.82 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent le résultat 1, qui s'inscrit dans le prolongement de celui qui était présenté dans le projet de plan-programme antérieur, et le résultat 2, qui est nouveau.

Résultat 1 : transmission du savoir entre pairs et renforcement des capacités pour la conduite d'une nouvelle génération d'examens nationaux volontaires⁵

22.83 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on soutiendra l'accélération des progrès vers le développement durable dans la région arabe, conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030, en promouvant la collaboration intrarégionale et en adoptant une approche multipartite des principales questions. Pour ce faire, on continuera de faciliter les travaux du réseau de praticiens arabes sur les examens nationaux volontaires, en donnant des conseils techniques sur le processus en question aux membres du réseau, en diffusant des supports de connaissances et en favorisant la communication et l'échange entre ces praticiens, à une fréquence régulière, de bonnes pratiques et des enseignements tirés de leur pratique. On continuera également de renforcer et d'appuyer les échanges entre les représentants des services gouvernementaux qui sont membres du réseau de praticiens en mettant en place une plateforme Web intégrée à un site d'apprentissage en ligne de plus grande ampleur consacré aux objectifs de développement durable. Ces activités permettront aux représentants des États de toute la région d'établir des relations entre eux ainsi que de continuer à se faire part de leurs réalisations et de leurs sujets de préoccupation, le but étant d'arrêter des positions communes et d'accéder à des connaissances et informations propres à faciliter le suivi et l'examen du développement durable. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 22.12).

Tableau 22.12
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) ^a	2022 (résultat escompté)
Une séance extraordinaire, en plus d'un dialogue de haut niveau, est organisée sur les examens nationaux volontaires et les enseignements qui en ont été tirés	Les États membres demandent que soit renforcée la transmission du savoir sur les examens nationaux volontaires entre pairs lors du Forum arabe pour le développement durable (avril 2019) et de la réunion du	Le réseau de praticiens sur les examens nationaux volontaires est mis en place dans la région arabe et s'accompagne d'échanges entre représentants de gouvernements	Les échanges fructueux se multiplient entre les services gouvernementaux chargés de coordonner les examens nationaux volontaires et d'établir les rapports nationaux sur les objectifs de	Les interactions et échanges réguliers se multiplient entre les services gouvernementaux chargés de coordonner les examens nationaux volontaires ou d'établir les rapports nationaux sur les objectifs de

⁵ Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) ^a	2022 (résultat escompté)
	Comité exécutif de la CESEAO (juin 2019)		développement durable	développement durable
	Un atelier régional de renforcement des capacités en matière d'examens nationaux volontaires se tient en octobre		L'efficacité du réseau de praticiens donne satisfaction (d'après les avis exprimés dans le cadre d'enquêtes périodiques)	
	Les États membres conviennent de créer un réseau de praticiens coordonné par la CESAO			

^a Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

Résultat 2 : il est tenu compte du Programme 2030 et des objectifs de développement durable dans la planification du relèvement et du développement post-COVID-19

22.84 Les gouvernements des pays arabes se sont montrés résolus à adapter le Programme 2030 au niveau national et à participer activement aux activités de suivi et d'examen. Cependant, selon le rapport de la CESAO sur le développement durable dans les pays arabes pour 2020, les progrès dans la réalisation des objectifs de développement durable restent lents, la région accusant un retard à l'égard de cibles essentielles, dont l'emploi des femmes et des jeunes, la réduction des inégalités et le passage à des économies plus respectueuses de l'environnement. Frappant durement les pays à économie non productive, dont le système de protection sociale est fragmenté, qui manquent d'eau ou qui sont vulnérables face au climat, la crise de la COVID-19 a mis en évidence et amplifié les obstacles structurels à la réalisation des objectifs. D'ici à 2022, les pays arabes devraient à la fois accélérer les progrès dans la réalisation des objectifs de développement durable et réorienter leurs plans et politiques de développement pour remédier aux retards ou à la régression causés par la pandémie. En 2020, une série de dialogues sur le développement durable ont été organisés dans le cadre du sous-programme afin de montrer en quoi les progrès dans la mise en œuvre du Programme 2030 auraient pu atténuer les effets de la crise. On y a également montré comment l'intensification, à l'échelle régionale, des mesures visant à la réalisation des objectifs en question, en particulier ceux ayant trait aux droits humains, à l'inclusion et à la durabilité, pouvait aider les pays à mieux se relever de la COVID-19 et accroître la résilience aux chocs à l'avenir.

Enseignements tirés et changements prévus

22.85 Les enseignements tirés sont les suivants : il faut continuer d'encourager la mise en œuvre du Programme 2030 dans sa totalité plutôt que la réalisation de certains objectifs de développement durable seulement. Étant donné l'impact de la COVID-19, il apparaît clairement que la stratégie, dans le cadre du sous-programme, doit être davantage axée sur les approches intersectorielles et la cohérence des politiques, et qu'il faut appliquer une approche du développement et de la protection sociale fondée sur les droits, mener des activités de collecte de données et de mesure et mettre l'accent sur la viabilité dans la planification économique. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on s'emploiera à fournir l'appui nécessaire à la mise en œuvre de l'ensemble du Programme 2030 dans la région, programme dont on rappellera les principes fondamentaux tout en veillant à ce qu'ils soient pleinement pris en compte dans les plans de relèvement post-COVID-19. Pour ce faire, la CESAO continuera à collecter des données et à produire des analyses sur les politiques envisageables et préconisera auprès des États membres

l'adoption de mesures inclusives et cohérentes. Elle veillera à ce que, dans le cadre du Forum arabe pour le développement durable, l'on insiste sur les politiques et les pratiques qui favorisent un relèvement inclusif et durable. Les travaux de recherche qui permettront d'établir le rapport de 2023 sur le développement durable dans les pays arabes arabe seront axés sur l'analyse des mesures visant à éliminer les obstacles structurels à la réalisation du Programme 2030.

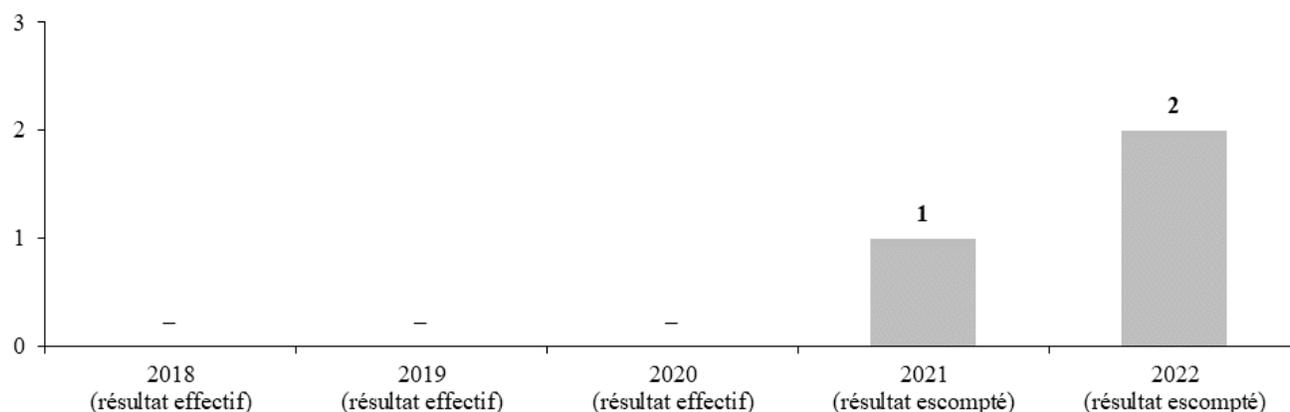
Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

22.86 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montreront la prise en compte manifeste du Programme 2030 dans au moins un plan de relèvement post-COVID supplémentaire et les efforts d'accélération des progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable qui seront inscrits dans ce ou ces plans (voir fig. 22.III).

Figure 22.III

Mesure des résultats : nombre total de plans de relèvement post-COVID-19 établis dans la région arabe tenant compte du Programme 2030 en vue d'accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable

(Nombre de plans)



Textes des organes délibérants définissant les mandats

22.87 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

70/1	Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030	74/298	Examen de l'application des résolutions de l'Assemblée générale suivantes : 67/290 sur le forum politique de haut niveau pour le développement durable, 70/299 sur le suivi et l'examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 au niveau mondial et 72/305 sur le renforcement du Conseil économique et social
71/313	Travaux de la Commission de statistique sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030		
74/4	Déclaration politique issue du forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices de l'Assemblée générale		

Résolution du Conseil économique et social

2016/10	Stratégie et plan d'action de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale concernant le Programme de développement durable à l'horizon 2030
---------	---

Résolutions de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

314 (XXVIII)	Le Forum arabe pour le développement durable	327 (XXIX)	Fonctionnement du Forum arabe pour le développement durable
--------------	--	------------	---

Produits

22.88 On trouvera dans le tableau 22.13 les produits retenus pour 2021-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui devraient contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 22.13

Sous-programme 5 : produits retenus pour 2021-2022, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)			–	–
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)			13	15
1. Réunions du Forum arabe pour le développement durable			9	8
2. Forum parlementaire sur le Programme 2030 dans la région arabe			–	4
3. Réunions de groupes d'experts permanents sur le Programme 2030			4	3
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)			4	–
4. Forum parlementaire sur le Programme 2030 dans la région arabe			4	–
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)			2	2
5. Études techniques, notes d'orientation et bulletins sur le développement durable			2	2
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : prestation de conseils à l'équipe spéciale du Forum arabe pour le développement durable afin que le Forum voie la participation de plus de 350 membres de différents groupes de parties prenantes et permette aux pays de la région de se faire entendre au niveau mondial ; prestation de conseils aux organisateurs de manifestations à l'échelle mondiale ou régionale sur la mise en œuvre et le suivi du Programme 2030, notamment le forum politique de haut niveau pour le développement durable (participation d'environ 2 000 personnes) et la Semaine arabe du développement durable (participation d'un millier de personnes).				
Bases de données et supports numériques : portail des objectifs de développement durable pour les pays arabes, comprenant des supports de formation sous la forme de cours que chacun peut suivre à son rythme sur le Programme 2030 et les objectifs de développement durable ainsi que d'orientations sur la mise en œuvre dudit programme, le tout en langue arabe.				

Sous-programme 6
Gouvernance et prévention des conflits

Objectif

22.89 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de promouvoir des sociétés justes, pacifiques et inclusives, notamment pour les personnes vivant sous occupation ou dans des situations de conflit

ou d'après-conflit ; d'améliorer la gouvernance et de rendre les institutions publiques plus efficaces, plus efficaces et plus responsables ; d'améliorer la prestation des services.

Stratégie

- 22.90 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme continuera de mettre l'accent sur la prévention des conflits. Il évaluera périodiquement l'incidence qu'ont les conflits et l'occupation sur la capacité des États membres à atteindre les objectifs de développement durable et à définir des stratégies permettant de promouvoir un développement humain inclusif dans la région arabe dans une perspective de sécurité humaine mondiale. Il proposera des actions et des politiques intégrées qui favorisent un environnement propice à l'exercice des droits et des libertés et à l'amélioration des possibilités socioéconomiques. Pour ce faire, il fournira des analyses approfondies et globales des problèmes auxquels se heurte la région en matière de développement, d'institutions et de sécurité. La bonne gouvernance et la sécurité humaine y seront considérées comme des conditions préalables essentielles au développement économique et social et à la durabilité environnementale. Ces analyses permettront également de formuler des recommandations générales visant à renforcer le rôle que jouent les institutions publiques dans ces domaines. En outre, le sous-programme aidera les États membres à évaluer les résultats obtenus en matière de développement humain et à examiner le lien existant entre la sécurité humaine et le développement humain. Pour ce faire, on concevra un outil analytique permettant aux décideurs de recenser les vulnérabilités et d'élaborer des politiques ciblées pour y remédier en s'appuyant sur les indices mondiaux adaptés liés au développement humain, à la gouvernance, à la durabilité environnementale, à l'instabilité politique et aux incidences des conflits sur le développement dans la région.
- 22.91 La CESAO renforcera les capacités nationales de gouvernance et de résilience de façon à atténuer les chocs, à évaluer et améliorer l'efficacité des politiques adoptées pour réagir aux crises et à réduire les risques associés aux problèmes socioéconomiques et aux problèmes de gouvernance qui émergent. Il n'est pas rare que ces problèmes, souvent transfrontières, soient liés aux catastrophes naturelles, aux menaces sanitaires et aux facteurs de danger et de vulnérabilité liés ou non aux conflits. Elle consolidera également les capacités des institutions palestiniennes afin d'atténuer les conséquences de l'occupation israélienne sur les perspectives de développement et la réalisation des objectifs de développement durable.
- 22.92 Le sous-programme mènera aussi des initiatives de sensibilisation et facilitera la mise en commun de connaissances sur l'interdépendance entre la qualité des institutions et les acquis du développement. En fournissant aux États membres une assistance technique, des conseils pratiques et des services de renforcement des capacités, il cherchera à rendre les institutions plus efficaces et à déterminer quelles politiques permettent le mieux d'accroître leur qualité, leur degré d'ouverture et leur responsabilité. Il facilitera également la création de marchés dynamiques, ainsi que la coopération entre les États membres, les entités régionales et d'autres partenaires œuvrant dans le domaine de la concurrence et de la protection des consommateurs. Il continuera de faciliter le renforcement des capacités régionales au moyen du Forum annuel de la concurrence dans la région arabe, qui reste une plateforme importante de mise en commun des connaissances dans la région. On continuera d'accélérer les réformes nationales visant l'harmonisation des dispositions en matière de concurrence, conformément aux normes internationales et en prenant en compte les tendances et les problèmes économiques mondiaux. L'objectif sera d'établir un cadre concurrentiel régional qui reflètera les besoins de la région arabe en matière de développement et contribuera à la modernisation de l'intégration commerciale arabe ainsi qu'à une croissance et un développement durable inclusifs.
- 22.93 Le sous-programme donnera aussi aux États membres des conseils pratiques, mettra à leur disposition des connaissances et renforcera leurs capacités de transformation et d'innovation dans le domaine de l'administration numérique. Il leur fournira des outils permettant de mesurer les progrès accomplis dans la transformation numérique et les guidera dans le renforcement des services de gouvernance numérique. S'appuyant sur le cadre élaboré à cet effet par la Commission, il donnera

aux États membres les moyens d'arrêter des stratégies favorisant la transparence de l'administration. Il diffusera des connaissances sur la manière dont la transparence de l'administration contribue au développement socioéconomique et encouragera le recours à des pratiques exemplaires pour atteindre les objectifs de développement durable, en particulier les cibles associées aux objectifs 16 et 17.

- 22.94 Il est prévu que le sous-programme aide les États membres à faire face aux problèmes liés à la COVID-19 en concevant des outils permettant aux institutions publiques d'évaluer l'efficacité des politiques déployées en réponse à la pandémie et, par extension, qu'il contribue à faire progresser les capacités des institutions nationales afin qu'elles puissent s'attaquer aux conséquences de la crise sur le plan socioéconomique et en matière de gouvernance.
- 22.95 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant :
- a) Les États membres seront moins exposés aux sources et aux facteurs de danger et de vulnérabilité ;
 - b) La prévention des conflits sera améliorée, car les décideurs pourront fonder la gestion des risques sur des données d'observation ;
 - c) Les institutions seront renforcées et des réformes plus rigoureuses, harmonisées et pilotées par les pays seront mises en œuvre en vue de rendre la concurrence plus équitable et de contribuer à l'intégration régionale et à la croissance économique ;
 - d) Les institutions publiques amélioreront les services qu'elles fournissent et deviendront plus performantes et plus responsables.
- 22.96 L'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait avoir les résultats suivants :
- a) L'intégration et la collaboration entre les parties prenantes seront renforcées au moyen d'approches associant l'ensemble des pouvoirs publics et mobilisant l'ensemble de la société ainsi que d'une coordination verticale (du niveau national vers le niveau local) de la lutte contre la COVID-19 et ses conséquences socioéconomiques ;
 - b) Les capacités des principales institutions publiques, des décideurs de haut niveau et des fonctionnaires seront renforcées afin qu'ils puissent concevoir et mettre en œuvre des politiques nationales cohérentes, coordonnées et harmonisées et ainsi parvenir à un développement humain inclusif ;
 - c) Les connaissances des dispositions institutionnelles prises en faveur de la réalisation des objectifs de développement durable dans la région arabe seront améliorées.

Résultats escomptés pour 2022

- 22.97 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent le résultat 1, qui s'inscrit dans le prolongement de celui qui était présenté dans le projet de plan-programme antérieur, et le résultat 2, qui est nouveau.

Résultat 1 : obtention, par la région arabe, de résultats favorables en matière de politiques publiques grâce à la mise en concurrence⁶

- 22.98 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on continuera d'appuyer le renforcement des capacités régionales et de favoriser la mise en commun des connaissances relatives à la protection effective des consommateurs et à l'harmonisation des politiques de concurrence. Pour ce faire, on coorganisera, avec l'OCDE et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), les sessions annuelles du Forum de la concurrence dans

⁶ Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

la région arabe, et on offrira des webinaires sur les conséquences de la COVID-19 sur les politiques de concurrence et les politiques de protection des consommateurs. Le sous-programme mènera également des activités de plaidoyer et de renforcement des capacités et resserrera sa collaboration avec des partenaires comme l'OCDE et la CNUCED, l'objectif étant de contribuer à formuler des recommandations régionales harmonisées en matière de concurrence et des réformes d'orientation qui tiennent compte des besoins de la région arabe en matière de développement ainsi que des principes fondamentaux et des objectifs énoncés dans le Programme 2030. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 22.14).

Tableau 22.14
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) ^a	2022 (résultat escompté)
Absence d'approche harmonisée de l'évaluation de la concurrence dans la région arabe	Absence d'approche harmonisée de l'évaluation de la concurrence dans la région arabe	Évaluation entreprise par 1 État membre en vue de renforcer et d'harmoniser son cadre stratégique national en matière de concurrence	Approbation par les pays arabes d'une série de recommandations sur l'évaluation de la concurrence fondées sur les directives de l'OCDE	Ratification par au moins 4 États membres d'une série de recommandations sur l'évaluation de la concurrence et les réformes d'orientation fondées sur des normes internationales

^a Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

Résultat 2 : améliorer l'intégration de la planification, de la gestion et de la prévention des risques transfrontières dans les politiques et les plans nationaux de développement

22.99 Qu'ils soient liés ou non aux conflits, les facteurs transfrontières de danger et de vulnérabilité compromettent le développement socioéconomique d'un certain nombre de pays arabes. Pour que les pays atteignent les cibles de développement énoncées dans le Programme 2030, les responsables des plans de développement, les décideurs et les autres parties prenantes doivent comprendre quels sont les principaux facteurs de danger et de vulnérabilité et mieux adapter les plans et les politiques qu'ils élaborent dans les domaines social, économique, environnemental ainsi que dans le domaine de la gouvernance, l'objectif étant d'améliorer la prévention, l'atténuation, la réponse et la résilience. Depuis 2019, une publication phare et des documents techniques sur le sujet sont produits dans le cadre du sous-programme. Sont en outre organisées des réunions auxquelles participent des experts et des hauts fonctionnaires et qui visent à valider le concept et à favoriser l'élaboration des outils d'évaluation des risques qui seront utilisés. On a ainsi examiné et adapté au contexte de la région de la CESA0 une série d'outils d'évaluation des risques. L'accent a été mis sur le renforcement des capacités d'atténuation et de prévention des risques des acteurs nationaux du développement. On a aussi veillé à ce que les outils de gestion des risques en cours d'élaboration puissent donner lieu à des possibilités d'action.

Enseignements tirés et changements prévus

22.100 Les enseignements tirés sont les suivants : on doit, en plus de tenir compte de la dimension géographique, adopter une perspective qui est davantage axée sur les acteurs afin d'améliorer les cadres d'évaluation et d'atténuation des risques, notamment en appuyant les institutions nationales et en renforçant les capacités des hauts fonctionnaires en matière de prévention. La coopération régionale doit encore être renforcée ; on doit mettre l'accent sur les liens qui existent entre l'objectif de développement durable n° 16 et d'autres objectifs et cibles du Programme 2030. Compte tenu de

ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on mettra au point, en collaboration avec le sous-programme 1, des supports de connaissance sur les risques associés aux conflits, à la COVID-19, aux changements climatiques, au manque d'eau, à la sécurité alimentaire et aux déplacements forcés, et on veillera à la conception d'outils d'évaluation des risques, notamment des approches de gestion et de prévention des risques. Dans au moins deux États membres, une cohorte de hauts fonctionnaires appartenant à des unités de gestion de crise et des entités de planification sera formée à l'utilisation des outils, à la gestion des chocs et à la prévention des risques. On lancera en outre une plateforme régionale de dialogue technique et on veillera à en faciliter le fonctionnement. L'objectif est d'évaluer périodiquement les risques associés aux facteurs transfrontières de danger et de vulnérabilité liés ou non aux conflits et de s'appuyer sur des approches de pointe en matière d'analyse des risques pour offrir aux parties prenantes concernées, dans l'ensemble des États membres, l'accès à des possibilités d'action en matière d'atténuation et de prévention des risques, ce qui permettra d'améliorer la prise de décision fondée sur des données probantes en matière de gestion des risques.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 22.101 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera l'intégration dans la stratégie nationale de développement d'au moins un autre État membre des outils d'évaluation des risques qui tiennent compte les facteurs transfrontières de danger et de vulnérabilité liés ou non aux conflits, ainsi que le lancement d'une plateforme régionale de dialogue technique permettant des échanges entre les États membres sur la gestion des risques transfrontières (voir tableau 22.15).

Tableau 22.15

Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
–	Validation par un groupe d'experts de l'approche relative au cadre d'évaluation et de gestion des risques transfrontières	Accès des États membres arabes à des outils d'évaluation des risques adaptés au contexte régional et amélioration de la compréhension par ces États des approches d'évaluation qualitative des risques	Intégration dans la stratégie nationale de développement d'au moins 1 État membre des outils d'évaluation des risques élaborés en vue de tenir compte des facteurs transfrontières de danger et de vulnérabilité liés ou non aux conflits	Intégration dans la stratégie nationale de développement d'au moins 1 autre État membre des outils d'évaluation des risques élaborés en vue de tenir compte des facteurs transfrontières de danger et de vulnérabilité liés ou non aux conflits Lancement d'une plateforme régionale de dialogue technique permettant des échanges entre les États membres sur la gestion des risques transfrontières

Textes des organes délibérants définissant les mandats

22.102 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

68/211	Stratégie internationale de prévention des catastrophes	74/10	Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien
68/303	Renforcement du rôle de la médiation dans le règlement pacifique des différends et la prévention et le règlement des conflits	74/11	Règlement pacifique de la question de Palestine
69/291	Application des recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique	74/14	Le Golan syrien
69/327	Promouvoir des services publics ouverts à tous et responsables pour le développement durable	74/21	Suite donnée à la Déclaration et au Programme d'action en faveur d'une culture de paix
70/262	Examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies	74/23	Promotion du dialogue, de l'entente et de la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix
72/240	Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles	74/30	Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient
		74/77	Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée
		74/117	Assistance au peuple palestinien
		74/139	Le droit du peuple palestinien à l'autodétermination

Résolutions du Conseil de sécurité

1947 (2010)

Résolutions du Conseil économique et social

2019/28	La situation des Palestiniennes et l'aide à leur apporter	2019/29	Répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe du Golan syrien occupé
---------	---	---------	--

Résolutions de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

271 (XXIV)	Renforcer le rôle de la CESAO dans les efforts visant à atténuer l'impact des conflits et de l'instabilité dans le contexte du développement social et économique	292 (XXVI)	Faire de la Section des questions nouvelles et des questions liées aux conflits une division et créer un comité gouvernemental sur les questions nouvelles et le développement dans les situations de conflit
282 (XXV)	Atténuer l'impact des conflits, de l'occupation et de l'instabilité sur le développement des pays membres de la CESAO	296 (XXVI)	Consolider les institutions du secteur public et les ressources pour atteindre les objectifs nationaux de développement
		330 (XXX)	Soutien au peuple palestinien

Produits

22.103 On trouvera dans le tableau 22.16 les produits retenus pour la période 2021-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui devraient contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 22.16

Sous-programme 6 : produits retenus pour la période 2021-2022, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)			1	2
1. Note du Secrétaire général sur les répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe du Golan syrien occupé, destinée à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social			1	1
2. Rapport sur les conséquences sociales et économiques de l'occupation israélienne destiné à la session ministérielle de la CESAO			–	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)			16	13
3. Réunions de groupes permanents d'experts et de groupes spéciaux d'experts sur les thèmes suivants : l'après-conflit et la paix durable ; l'évaluation de la vulnérabilité et l'atténuation des risques ; le renforcement des institutions afin d'accroître la résilience et d'améliorer la performance et la prestation de services ; l'innovation dans le secteur public ; la prestation des services publics ; la transparence de l'administration ; la gouvernance économique ; l'atténuation de l'impact de l'occupation, le dialogue sur les politiques et les questions relatives au développement durable des pays touchés par un conflit et des pays en transition			12	13
4. Réunion de haut niveau de la Ligue des États arabes, de l'Organisation arabe de développement de l'administration et de la CESAO			4	–
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)			5	5
5. Plateforme d'échanges à des fins de formation sur la concurrence dans la région			5	1
6. Forum de la concurrence dans la région arabe			–	1
7. Séminaires sur la gouvernance et la transformation numérique ; principaux sous-indices (gouvernance, indice de développement humain, conflit, environnement)			–	2
8. Formation sur le cadre global d'évaluation des risques			–	1
Publications (nombre de publications)			2	1
9. Publications sur la gouvernance et la prévention des conflits			2	–
10. La Palestine sous l'occupation (IV)			–	1
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)			8	8
11. Documentation technique, notes d'orientation et rapports sur les thèmes suivants : la paix durable ; l'évaluation de la vulnérabilité et l'atténuation des risques (en ce qui concerne les conflits, la COVID-19, les changements climatiques, le manque d'eau, la sécurité alimentaire et le déplacement forcé) ; le renforcement des institutions afin d'accroître la résilience et d'améliorer la			8	8

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<p>performance et la prestation de services ; l'innovation dans le secteur public ; la transparence de l'administration ; la gouvernance économique ; l'atténuation de l'impact de l'occupation ; le développement durable des pays touchés par des conflits et des pays en transition ; l'incidence sur la politique commerciale des réformes menées dans le domaine de la concurrence ; le développement humain et la sécurité humaine ; les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable</p> <p>D. Activités de communication</p> <p>Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : manifestation organisée en marge de la session de fond du Conseil économique et social à laquelle ont participé 75 experts et représentants de gouvernements et d'organisations de la société civile de la région ; célébration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien ; planche murale sur l'incidence du conflit et de l'occupation sur le développement socioéconomique du peuple palestinien ; plaquettes et brochures sur la gouvernance, la prévention des conflits et l'incidence de l'occupation israélienne sur les perspectives de développement ; plateforme régionale de dialogue technique permettant aux États membres d'évaluer les risques associés aux facteurs transfrontières de danger et de vulnérabilité liés ou non aux conflits.</p> <p>Plateformes numériques et contenus multimédias : portail sur la transparence de l'administration et les données ouvertes dans la région arabe ; portail sur le cadre législatif régissant l'environnement des affaires dans le monde arabe (dispositions et législation en matière de concurrence comprises).</p>				

Annexe

Exécution du programme en 2020¹

Répercussions de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) sur l'exécution du programme

- A.1 En 2020, la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a eu des répercussions sur les produits et les activités prévus de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO). Il a notamment été impossible d'organiser des consultations et des réunions en présentiel et de mener localement des activités d'assistance technique et de renforcement des capacités. Pour la plupart des activités programmées, la CESAO a modifié les moyens d'exécution pour les rendre virtuels/distanciels et a pu ainsi les mettre en œuvre. Certaines activités n'ont toutefois pas pu être modifiées pour tenir compte des restrictions liées à la COVID-19 et se conformer au modèle opérationnel correspondant et ont dû, en conséquence, être reportées à 2021 ou remplacées par d'autres. On trouvera des exemples précis de ces répercussions dans les sept sous-programmes. Il importe de noter que le changement d'approche, y compris la modification et le report de certains produits et activités prévus, n'a pas eu d'incidence notable sur les résultats globaux attendus pour 2020. La CESAO a en effet adopté une démarche proactive, s'employant à tirer parti des ressources disponibles pour s'acquitter de son mandat et de ses engagements et pour progresser, dans la mesure du possible, vers les objectifs fixés.
- A.2 En plus de modifier le champ ou la modalité d'exécution de plusieurs produits et activités prévus pour tenir compte à la fois des nouveaux besoins et des contraintes, la CESAO s'est employée en 2020 à faire évoluer son action pour aider les États membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie de COVID-19. Parmi les changements apportés au programme de travail prévu figuraient : a) des modifications de la portée des analyses et de l'appui à l'élaboration des politiques, y compris la fourniture de données et d'expertise technique, afin d'y inclure des aspects relatifs à la pandémie de COVID-19 ; b) un recours accru aux technologies de l'information et des communications comme moyen d'exécution des programmes ; et c) des projets supplémentaires destinés essentiellement à aider les États membres à répondre à la pandémie, notamment en atténuant son incidence socioéconomique, tout en protégeant les acquis du développement et les réalisations au regard du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il convient de noter que les modifications et les nouveaux produits sont restés pleinement conformes au mandat et aux objectifs de la Commission et ont ainsi contribué aux résultats globaux en 2020. On trouvera des exemples précis des activités nouvelles et modifiées dans la partie consacrée à l'exécution des sept sous-programmes, qui montrent, notamment pour les sous-programmes 1, 4, 5, 6 et 7, combien ces activités ont contribué à la réalisation des résultats en 2020.
- A.3 Consciente de l'importance d'une amélioration continue ainsi que de la nécessité de répondre à l'évolution des besoins des États membres, la CESAO intégrera de façon systématique les meilleures pratiques et les enseignements tirés des aménagements apportés à son programme face à la pandémie pour faire en sorte que l'appui fourni aux États membres reste pertinent et adéquat dans ce nouveau contexte. Parmi les exemples spécifiques d'enseignements à prendre en compte, on peut citer l'octroi d'une plus grande priorité au moment de la conception du programme aux considérations relatives à sa continuité, y compris la faisabilité de son exécution par des modalités opérationnelles différentes. Il convient également de noter que ces nouvelles modalités d'exécution ont eu une incidence sur l'efficacité de certaines des activités réalisées, en particulier celles intéressant le renforcement de la confiance, du consensus et des capacités, la collaboration multilatérale et le partage des bonnes pratiques entre pairs. Dans ce contexte, la Commission continuera d'affiner son utilisation des technologies de l'information et des communications et d'explorer d'autres possibilités, telles que des formats de réunion hybrides, des formats électroniques pour les publications et les documents

¹ Comme indiqué au paragraphe 22.4, un changement est intervenu dans la structure du programme pour 2021. Pour cette raison, les informations relatives à l'exécution du programme pour 2020 figurent dans la présente annexe, qui est alignée sur la structure de ce programme.

techniques, des cours en ligne ouverts à toutes et tous (MOOC) innovants et des plateformes de mentorat pour le renforcement des capacités. Son objectif est d'améliorer l'efficacité de ses activités, en particulier celles liées au renforcement de la confiance, du consensus et des capacités, à la collaboration multilatérale et au partage des bonnes pratiques entre pairs, pour le cas où les moyens traditionnels de mise en œuvre des activités prévues resteraient entravés par la pandémie.

Sous-programme 1

Gestion intégrée des ressources naturelles à l'appui du développement durable

- A.4 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur les résultats 1 et 2.

Résultat 1 : efficacité énergétique des bâtiments²

- A.5 En 2019 et 2020, le sous-programme a permis d'établir une cartographie de référence de la consommation d'énergie dans le secteur du bâtiment en Jordanie et en Tunisie, dont les résultats ont été validés par des dialogues nationaux avec les parties prenantes, ainsi que d'évaluer les besoins en découlant en matière d'élaboration des politiques et de renforcement des institutions dans les deux pays. Les éléments ainsi recueillis ont permis à la CESAO de mieux cibler son assistance technique afin de soutenir les efforts faits par les autorités pour concevoir et mettre en œuvre des politiques et des programmes d'efficacité énergétique dans le secteur. Dans cette optique, le sous-programme a procédé à des évaluations des normes de certification du rendement énergétique des appareils et équipements ménagers à forte consommation d'énergie dans les deux pays. Un appui a ensuite été apporté aux institutions concernées en Tunisie pour les aider à mettre en place le processus numérisé nécessaire au renforcement du programme de certification. Le lancement d'un programme similaire a également été étudié avec des institutions en Jordanie. En outre, le sous-programme a collaboré avec les institutions compétentes des deux pays pour recenser les mesures d'efficacité énergétique pouvant être reproduites à grande échelle et pour mettre au point des programmes de mise en œuvre, y compris des incitations et des instruments de financement pour les utilisateurs finals, afin de rénover les enveloppes des bâtiments et d'adopter des équipements et des appareils plus économes en énergie.
- A.6 Les travaux susmentionnés ont contribué à l'élaboration par un État membre (la Tunisie) de deux programmes à grande échelle, l'un offrant aux utilisateurs finals l'accès à des incitations, des instruments de financement et une aide opérationnelle pour la rénovation thermique de l'enveloppe des bâtiments et l'autre visant la diffusion d'équipements/d'appareils plus économes en énergie. Des programmes similaires n'ont pas atteint l'objectif prévu par au moins deux États membres dans le projet de budget-programme pour 2020. En Jordanie, des programmes d'isolation des toits et de popularisation des chauffe-eau solaires ont également été lancés, mais leur mise en œuvre à grande échelle a été retardé par la pandémie de COVID-19 (voir tableau A.1).

Tableau A.1
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)
Élaboration par les pays membres de stratégies et de politiques d'efficacité énergétique adaptées pour le parc immobilier existant dans le secteur résidentiel et le secteur des services	Approbation par un pays membre de normes minimales de rendement énergétique pour les appareils et équipements ménagers à forte consommation d'énergie	Élaboration par un pays membre de deux programmes de grande ampleur offrant aux utilisateurs finals des mesures d'incitation, des moyens de financement et une assistance pour la rénovation thermique de l'enveloppe des bâtiments ou pour la diffusion

² Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 22)].

2018 (résultat effectif)

2019 (résultat effectif)

2020 (résultat effectif)

d'équipements et d'appareils plus économes en énergie

Résultat 2 : L'insécurité alimentaire dans la région arabe face au défi de la pandémie de COVID-19

- A.7 La pandémie de COVID-19 a exacerbé les problèmes de sécurité alimentaire associés aux changements climatiques, à la dépendance aux importations alimentaires et aux affrontements qui secouent la région arabe, en particulier dans les pays les moins avancés et les pays en conflit. Ces problèmes ont eu des répercussions alarmantes, notamment un risque accru de perturbations socioéconomiques et d'instabilité sociopolitique.
- A.8 Pour faire face à cette situation, le sous-programme a établi deux notes de synthèse sur l'incidence de la COVID-19 sur la sécurité alimentaire et les ressources en eau. Ces notes font la lumière sur la façon dont la pandémie influera sur la sécurité alimentaire dans les pays arabes au cours de la prochaine décennie, en tenant compte des sources habituelles de vulnérabilité (telles que les changements climatiques, le commerce alimentaire et les conflits), analysent les moyens dont disposent les États membres pour atténuer ces menaces, réduire les conséquences négatives de la COVID-19 et construire un avenir plus sûr sur le plan alimentaire et contiennent des recommandations sur les mesures à prendre par les acteurs nationaux, régionaux et mondiaux. La portée d'une publication prévue sur les enjeux que représentent les changements climatiques et les biocarburants pour la sécurité alimentaire des pays arabes vulnérables a été modifiée pour se concentrer plutôt sur les moyens de garantir la sécurité alimentaire de la région arabe dans la période de crise provoquée par la COVID-19. Cette étude a permis au sous-programme de mettre à jour les paramètres de simulation et d'élaborer des scénarios alternatifs. Pour que les informations recueillies soient exploitables au niveau national, les résultats de 22 profils de pays en matière de sécurité alimentaire ont été révisés, en utilisant le cadre de suivi de la sécurité alimentaire arabe adopté au niveau régional, et une section sur les répercussions de la COVID-19 sur la sécurité alimentaire au niveau national y a été ajoutée, en même temps que des indications sur les initiatives engagées par les pays pour améliorer la situation.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- A.9 Les activités susmentionnées ont contribué à la réalisation de l'objectif, comme en témoigne la possibilité donnée à 22 États membres d'accéder à des informations sur les répercussions de la COVID-19 sur la sécurité alimentaire et les initiatives d'atténuation, qui a favorisé la prise de décisions en connaissance de cause et contribué à la capacité des pays arabes de garantir la sécurité alimentaire de leurs populations d'ici à 2030, conformément au Programme 2030 (voir tableau A.2).

Tableau A.2
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)

2019 (résultat effectif)

2020 (résultat effectif)

–

–

22 États membres ont eu accès à des informations sur les répercussions de la COVID-19 sur la sécurité alimentaire et les initiatives d'atténuation

Conséquences de la pandémie de COVID-19 sur l'exécution du programme

- A.10 Compte tenu de la situation pandémique, certaines réunions régionales prévues en 2020 ont été reportées à 2021 (par exemple, la troisième réunion du Groupe d'experts de la CESAO sur les combustibles fossiles), tandis que d'autres ont été converties en sessions plus courtes tenues virtuellement (par exemple, la réunion du groupe d'experts sur l'utilisation rationnelle des ressources dans la région arabe, la réunion du groupe d'experts sur la sécurité alimentaire et le commerce, la cinquième réunion du Forum des États arabes sur l'évolution probable du climat, les manifestations régionales de sensibilisation pour la Journée mondiale de lutte contre la désertification et la sécheresse et la manifestation pour les jeunes dans le cadre de la Journée mondiale de l'eau). Des réunions mondiales ont également été reportées à 2021 (par exemple, la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le onzième Forum international sur l'énergie au service du développement durable) ou organisées sous forme de sessions virtuelles plus courtes (par exemple, le Forum de l'énergie de Vienne et la Semaine mondiale de l'eau). Ces reports ont rendu difficile l'adoption des résolutions requises pour obtenir les résultats escomptés ou ont entraîné des retards dans la mise en œuvre des initiatives pilotes, ce qui a eu une incidence négative sur l'exécution du programme en 2020.
- A.11 Dans le même temps, toutefois, les activités prévues dans le sous-programme ont été modifiées pour aider les États membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie de COVID-19, sans sortir du cadre général de ses objectifs. Ainsi, le champ d'application de la publication sur la sécurité alimentaire a été révisé pour y intégrer les effets de la pandémie, alors que les réunions de groupes d'experts prévues ont été adaptées pour permettre des discussions sur son impact sur la sécurité alimentaire, l'eau et l'énergie. En outre, pour que les États membres puissent disposer d'une évaluation des répercussions de la situation pandémique et des mesures viables pouvant être mises en œuvre pour y répondre et atténuer ses effets, des notes de synthèse non prévues sur la pauvreté, la sécurité alimentaire et la pénurie d'eau dans la région ont été établies. Afin de surmonter les obstacles entravant l'exécution, comme les restrictions de voyage, des supports de formation en ligne ont été mis au point et une série de webinaires sur l'analyse des changements climatiques ont été organisés, en utilisant les outils du système d'information géographique dans le cadre de l'Initiative régionale pour l'évaluation des répercussions des changements climatiques sur les ressources en eau et la vulnérabilité socioéconomique dans la région arabe (6 sessions) ; sur les eaux souterraines par le biais du Réseau arabe pour la gestion intégrée des ressources en eau (12 sessions) ; et sur la coopération dans le domaine de la gestion des eaux transfrontalières (6 sessions). Les produits modifiés ont contribué aux résultats en 2020, comme indiqué ci-dessus pour le résultat 2.

Produits

- A.12 On trouvera dans le tableau A.3 les produits retenus pour 2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau A.3

Sous-programme 1 : produits retenus pour 2020, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	58	54	–	–
1. Groupe d'experts sur les combustibles fossiles	4	–	–	–
2. Trente-sixième réunion du bureau exécutif du Conseil arabe des ministres chargés de l'électricité et de ses comités d'experts sur	8	8	–	–

Titre V Coopération régionale pour le développement

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
l'électricité dans les pays arabes et sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique				
3. Douzième session du Conseil des ministres de la région arabe chargés de l'eau et dix-huitième réunion de son comité technique, scientifique et consultatif	8	8	–	–
4. Troisième session du Conseil arabe des ministres chargés des questions de météorologie et de climat, trente-sixième session de son comité permanent sur la météorologie et cinquième réunion du Sous-Comité de gestion des informations sur les risques météorologiques et climatiques	12	12	–	–
5. Trente-deuxième session du Conseil des ministres de la région arabe chargés des questions d'environnement et vingt-deuxième session de son comité conjoint sur l'environnement et le développement dans la région arabe	8	8	–	–
6. Réunions de groupes spéciaux d'experts sur l'eau, l'énergie, la sécurité alimentaire, les changements climatiques et d'autres questions relatives à la gestion des ressources naturelles au service du développement durable	18	18	–	–
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	4	4	–	–
7. Initiative régionale portant sur l'utilisation d'énergies renouvelables à petite échelle dans la région arabe	1	1	–	–
8. Réseau arabe pour la gestion intégrée des ressources en eau	1	1	–	–
9. Centre arabe des politiques relatives aux changements climatiques	1	1	–	–
10. Centre de technologie de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale	1	1	–	–
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	4	7	–	–
11. Séminaires et ateliers pour le développement des capacités sur l'eau, l'énergie, la sécurité alimentaire, les changements climatiques et d'autres questions relatives à la gestion des ressources naturelles au service du développement durable	4	7	–	–
Publications (nombre de publications)	2	2	–	–
12. Publication sur la sécurité alimentaire	1	–	–	–
13. Assurer la sécurité alimentaire dans la région arabe face au défi du COVID-19	–	1	–	–
14. Publication sur la résilience climatique	1	1	–	–
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	4	5	–	–
15. Directives, activités ou documentation techniques et rapports sur les ressources en eau	1	–	–	–
16. Note de synthèse sur les ressources en eau dans le contexte de la pandémie de COVID-19	–	1	–	–
17. Dossiers et rapports sur l'énergie	1	1	–	–
18. Activités, documentation et rapports techniques sur la sécurité alimentaire	1	–	–	–
19. Note de synthèse sur la sécurité alimentaire dans le contexte de la pandémie de COVID-19	–	2	–	–

Catégorie et sous-catégorie	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
20. Activités ou documentation techniques sur les questions relatives à la gestion des ressources naturelles au service du développement durable	1	1	–	–

Sous-programme 2 Développement social

- A.13 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

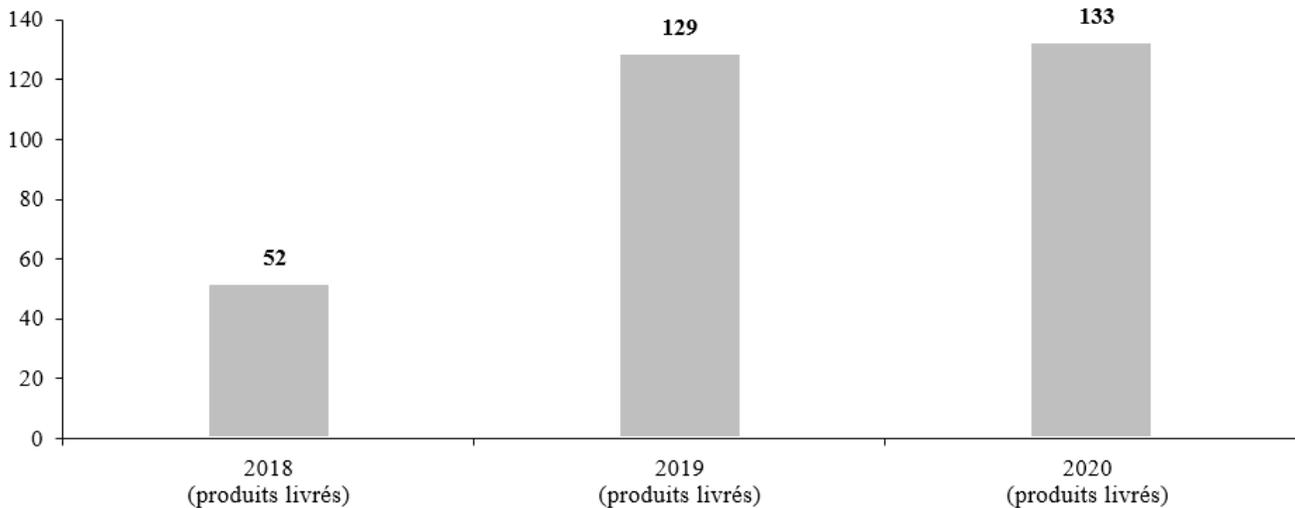
Résultat 1 : vers des politiques et des mesures qui protègent les droits des migrants et améliorent leurs conditions de vie³

- A.14 En 2019 et 2020, on s'est employé essentiellement dans le cadre du sous-programme à aider les États membres à rendre opérationnel le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Dans cette optique, l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles a été encouragée au moyen de la conception de produits et d'outils de connaissances, notamment une base de données en ligne visant à faciliter l'accès aux politiques liées aux migrations dans la région et le *Rapport État de la migration dans le monde 2020*, qui présentait des données sur les modèles et les tendances migratoires dans les pays arabes, avec une analyse des implications politiques du Pacte mondial pour la région. Le sous-programme a également contribué à la mise en place de plateformes de dialogue régionales pour renforcer la collaboration dans le domaine des migrations. Il a piloté l'examen régional du Pacte mondial et a réuni les États membres pour discuter des progrès accomplis, ainsi que des défis à relever et des solutions possibles. En outre, une série d'ateliers régionaux ont été organisés pour renforcer l'aptitude des décideurs à rendre le Pacte mondial opérationnel et à suivre/examiner sa mise en œuvre au niveau national. Un appui a été apporté au Gouvernement soudanais pour élaborer une première version de la stratégie nationale en matière de migration, alignée sur le Pacte mondial. En outre, les partenariats régionaux ont été renforcés, en lançant, conjointement avec l'Organisation internationale pour les migrations, l'Organisation internationale du travail et la Ligue des États arabes, une coalition thématique sur les migrations internationales dans les pays arabes, avec la participation de 18 autres organismes, fonds et programmes des Nations Unies.
- A.15 Les activités susmentionnées ont contribué à 133 nouvelles politiques, programmes et actions en matière de migration dans les pays arabes, ce qui a dépassé l'objectif prévu de 70 nouvelles politiques, programmes et actions en matière de migration pris en compte dans le projet de budget-programme pour 2020 (voir fig. A.I).

³ Voir le projet de budget-programme pour 2020 [[A/74/6 \(Sect. 22\)](#)].

Figure A.I

Mesure des résultats : nombre de politiques, d'initiatives et de programmes menés qui sont pleinement conformes au Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières



Résultat 2 : atténuation de l'incidence des crises multiples sur les groupes vulnérables au Liban grâce à des possibilités de formation, en partenariat avec une plateforme mondiale de premier plan de cours en ligne ouvert à toutes et à tous (MOOC)

- A.16 La pandémie de COVID-19 a eu une incidence importante sur l'économie, l'emploi et les possibilités d'apprentissage et de formation dans la région arabe, en particulier chez les jeunes et les femmes. La région connaît des taux de chômage parmi les plus élevés du monde et les jeunes et les femmes représentent la plus grande partie des travailleurs de son secteur informel. Bien que les technologies de l'information et des communications et les technologies numériques aient été exploitées, dans la mesure du possible, pour maintenir l'offre d'éducation et d'autres services, le secteur de l'éducation publique dans la plupart des pays de la région n'a pas été en mesure de fournir les outils et la formation nécessaires aux enseignants et aux étudiants pour s'adapter à la crise. Au Liban, cette situation a été aggravée par une crise économique aiguë et l'explosion dans le port de Beyrouth.
- A.17 Dans ce contexte, et en coopération avec le Ministère du Travail du Liban, la CESAO s'est associée à l'une des principales plateformes mondiales de MOOC pour offrir aux citoyens libanais des possibilités de formation gratuite avec certification. Plus de 4 900 cours ont été proposés, dont certains en arabe, à l'issue desquels une certification a été délivrée par certaines des meilleures institutions universitaires, de recherche et autres du monde. La CESAO a mis en place une plateforme d'enregistrement spéciale et a mené une large campagne de promotion sur les médias sociaux et traditionnels pour cibler les personnes, en particulier les jeunes et les femmes, qui ont perdu leur emploi ou dont le cursus universitaire a été interrompu en raison de la pandémie de COVID-19, de l'explosion dans le port de Beyrouth et de la crise économique. Ainsi, 25 000 personnes ont pu améliorer leurs compétences pour répondre aux exigences du marché du travail. Il s'agissait de développer des compétences générales et spécialisées, entre autres dans les domaines du leadership, de la gestion, des communications de l'entrepreneuriat, de l'analyse commerciale, de la vente, des réseaux informatiques et des systèmes d'exploitation, de l'analyse et de la gestion des données, de la finance, des statistiques et des mathématiques. La CESAO a communiqué avec les candidats inscrits et les a soutenus tout au long de leur processus d'inscription et de formation.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- A.18 Les activités susmentionnées ont contribué à la réalisation de cet objectif, comme en témoigne le fait que 25 000 personnes, dont de nombreux jeunes et femmes, ont suivi plus de 40 000 cours (soit un total de 500 000 heures de formation) (voir tableau A.4).

Tableau A.4
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)
–	–	25 000 personnes, dont de nombreux jeunes et femmes, ont participé à plus de 40 000 cours (soit un total de 500 000 heures de formation)

Conséquences de la pandémie de COVID-19 sur l'exécution du programme

- A.19 Pour aider les États membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, de nouvelles activités, qui concourent aux objectifs du sous-programme, ont été retenues. Les domaines d'action à privilégier pour aider les États membres à évaluer l'incidence de la pandémie de COVID-19 et à en atténuer ses effets sur les groupes les plus vulnérables ont été mis en évidence. Plus précisément, une série de notes de synthèse ont été établies pour évaluer l'incidence de la pandémie, projeter les pertes régionales et concevoir des scénarios pour les pays afin de favoriser la mise au point des stratégies d'adaptation les plus appropriées et les plus innovantes pour aider les États membres à s'assurer que nul n'est laissé pour compte. On pouvait citer, par exemple, le modèle d'impôt de solidarité destiné à réduire les inégalités de richesse. Des liens de coopération ont également été noués avec d'autres entités des Nations Unies pour mener des évaluations spécifiques à chaque pays, notamment sur l'égalité femmes-hommes et la situation socioéconomique générale.

Produits

- A.20 On trouvera dans le tableau A.3 les produits retenus pour 2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau A.5
Sous-programme 2 : produits retenus pour 2020, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	1	1	–	–
1. Rapports de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale	1	1	–	–
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	44	44	–	–
2. Réunions du Forum arabe pour le développement durable	9	9	–	–
3. Réunions des groupes d'experts ad hoc sur le vieillissement, le handicap, les migrations, la justice et l'intégration sociales, le Programme 2030 et d'autres questions sociales	35	35	–	–
B. Création et transfert de connaissances				
Publications (nombre de publications)	1	1	–	–
4. Publication sur le handicap	1	1	–	–

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	8	8	–	–
5. Études techniques, notes de synthèse et bulletins sur le développement social et d'autres questions	1	1	–	–
6. Études techniques, notes d'orientation et bulletins sur la justice sociale	3	2	–	–
7. Documentation technique, notes d'orientation et rapports portant sur la paix durable	2	1	–	–
8. Études techniques et notes d'information sur le vieillissement	1	1	–	–
9. Notes de synthèse et bulletins sur les migrations	1	1	–	–
10. Notes de synthèse évaluant l'incidence de la pandémie, projetant les pertes régionales et définissant des scénarios pour les pays	–	2	–	–

Sous-programme 3 Intégration et développement économiques

A.21 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur le résultat 1 ainsi que sur le résultat 2 qui a dû être ajouté en 2020.

Résultat 1 : assainir les finances publiques et mobiliser des ressources nationales pour financer les objectifs de développement durable⁴

A.22 En 2020, un appui a continué d'être fourni aux États membres dans le cadre du sous-programme pour les aider à déterminer les moyens de financer le développement durable, notamment par l'assainissement des finances publiques et la mobilisation des ressources nationales. Dans cette optique, *l'Examen des politiques budgétaires des États arabes 2019*, qui sert de cadre de référence pour les réformes des impôts et des dépenses nécessaires à la mobilisation des ressources publiques nationales, a été mis à jour et une nouvelle version en a été publiée. Les États membres ont aussi reçu une aide pour sélectionner les options de financement du développement les plus adaptées dans les différents domaines pour relever les défis régionaux et combler le déficit de ressources, eu égard aux conclusions du rapport sur l'évolution de la situation mondiale et les problèmes régionaux à la lumière des indicateurs du financement du développement dans le monde arabe (« Arab Financing for Development Scorecard »). Une expertise technique a en outre continué d'être mise à la disposition des gouvernements sur les questions de réforme de la politique budgétaire, ce qui supposait la fourniture d'outils de modélisation économique pour faciliter la formulation de projets de réforme socialement acceptables axés sur la réduction des déficits et une meilleure compréhension des liens entre les différentes orientations budgétaires. Un atelier de renforcement des capacités a été organisé pour aider la Jordanie à lutter contre l'érosion de l'assiette fiscale et à adopter des politiques fiscales optimales, alors que des techniques de modélisation ont été utilisées pour évaluer les retombées économiques et sociales de la pandémie de COVID-19, contribuant ainsi à la définition et à la mise en œuvre par deux États membres de mesures d'atténuation.

A.23 Les activités susmentionnées ont contribué à l'objectif, comme en témoignent la conception et la mise en œuvre par deux États membres de mesures d'atténuation des effets de la pandémie viables d'un point de vue budgétaire, ce qui était mieux que la ciblée fixée dans le projet de budget-programme pour 2020, à savoir l'inclusion d'une proposition de réforme des aides dans la loi de finances soumise au Parlement pour approbation par le Gouvernement tunisien (voir tableau A.6).

⁴ Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 22)].

Tableau A.6
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)
Les États membres, y compris la Tunisie, ont demandé à bénéficier d'une aide afin de réformer leurs politiques budgétaires	Des réformes visant à rendre les politiques budgétaires socialement acceptables et les modèles économiques correspondants ont été proposés Une proposition de réforme des aides a été adoptée par la Tunisie dans sa loi de finances, avec un mécanisme d'ajustement automatique des prix de l'énergie	Deux États membres (Égypte et Tunisie) ont conçu et mis en œuvre des mesures d'atténuation des effets de la pandémie de COVID-19 viables d'un point de vue budgétaire

Résultat 2 : mise à jour du plan directeur pour la reconstruction du port de Beyrouth

- A.24 Le port de Beyrouth s'est développé sur plusieurs décennies et différents plans directeurs ont été suivis. Le dernier, datant de 2018, intégrait les bâtiments et entrepôts existants ainsi que les contraintes entravant la pleine performance du port et sa connectivité optimale aux réseaux de transport terrestre. Les explosions du 4 août 2020 ont entraîné d'importants dégâts dans les locaux portuaires. S'il était urgent de rendre le port à nouveau opérationnel, la situation a été l'occasion de débattre des aménagements futurs et de réfléchir aux possibilités d'amélioration de la performance et de la compétitivité ainsi que de recourir aux technologies portuaires les plus avancées. Dans ce contexte, la CESAO a reçu une demande d'assistance technique de la part du Comité de gestion et d'exploitation du port de Beyrouth, qui souhaitait qu'elle réalise une étude sur la mise à jour du plan directeur de 2018.
- A.25 Comme suite à la demande du Comité de gestion et d'exploitation du port de Beyrouth, une série de consultations et trois ateliers ont été organisés pour discuter de ces questions et établir l'étude demandée. Au cours des ateliers, l'approche et les sources de données et d'informations de l'étude ont été passées en revue, les résultats initiaux ont été présentés et un projet de rapport final a été diffusé pour recueillir les observations des parties prenantes. L'étude a pris en compte les modifications du sol après l'explosion et a présenté une vue d'ensemble des interactions entre le port et son arrière-pays, avec une analyse des avantages comparatifs de tous les ports libanais ainsi que des recommandations sur les besoins stratégiques en matière de développement portuaire intégré et les actions à mener pour améliorer la performance du port. Le sous-programme a contribué à l'élaboration du concept général de l'étude et à la définition de lignes directrices pour l'ajustement et la mise à jour du plan directeur de 2018. Des recommandations ont notamment été formulées concernant l'emplacement des installations portuaires, l'accessibilité du port depuis l'extérieur et la circulation du trafic à l'intérieur du port, les possibilités de connectivité multimodale avec l'arrière-pays et le recours à des technologies émergentes et avancées pour les opérations et la manutention portuaires.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- A.26 Les activités susmentionnées ont contribué à l'objectif, comme en témoigne l'adoption par les autorités du port de Beyrouth des recommandations de l'étude relatives à l'amélioration de la performance, au renforcement de la compétitivité et au recours aux dernières technologies pour la conception d'un plan directeur actualisé (voir tableau A.7).

Tableau A.7
Mesure des résultats

<i>2018 (résultat effectif)</i>	<i>2019 (résultat effectif)</i>	<i>2020 (résultat effectif)</i>
Plan directeur du port de Beyrouth sur la performance portuaire et la connectivité optimale aux réseaux de transport terrestre	Plan directeur du port de Beyrouth sur la performance portuaire et la connectivité optimale aux réseaux de transport terrestre	Adoption par les autorités du port de Beyrouth des recommandations de l'étude relatives à l'amélioration de la performance, au renforcement de la compétitivité et au recours aux dernières technologies pour la conception d'un plan directeur actualisé

Conséquences de la pandémie de COVID-19 sur l'exécution du programme

- A.27 Pour aider les États membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a retenu de nouvelles activités, qui concourent aux objectifs du sous-programme. Celui-ci a grandement contribué à l'élaboration d'un cadre régional d'intervention d'urgence pour atténuer l'impact de la COVID-19 et à la publication de plusieurs notes de synthèse non prévues analysant l'incidence de la pandémie sur la situation économique et financière de la région et couvrant des questions telles que les reculs enregistrés sur le front de la croissance économique, de l'emploi, de l'investissement direct étranger, du commerce et des mesures de facilitation des échanges, des marchés des capitaux, des systèmes financiers, des transferts de fonds, de la viabilité de la dette, de la marge de manœuvre budgétaire, du financement du commerce extérieur et de la sécurité alimentaire. Le sous-programme a également contribué à l'élaboration de la Réponse globale de l'ONU à la crise provoquée par la COVID-19, en particulier pour les aspects touchant la dette et l'impact socioéconomique de la pandémie sur la région arabe, et a permis de garantir que les intérêts de la région soient pris en compte dans les différentes options de financement du développement, qui seront examinées à la prochaine Conférence internationale sur le financement du développement. Il s'est également associé à l'Équipe spéciale pour la communauté des envois de fonds et a participé à la rédaction d'un plan d'action visant à sauvegarder les transferts de fonds en temps de crise. En outre, la CESAO a utilisé des techniques de modélisation pour prévoir et analyser l'impact socioéconomique de la COVID-19 dans la région, y compris au moyen d'une analyse du multiplicateur budgétaire, qui a servi de base aux décisions parlementaires sur les mesures de relance budgétaire ; pour élaborer des scénarios de l'endettement public et de sa stabilisation en Égypte, en Jordanie et en Tunisie ; et pour analyser la viabilité de la dette régionale dans le contexte de l'atténuation des effets de la pandémie. En outre, des liens de coopération ont été établis avec plusieurs partenaires internationaux pour recenser ensemble les solutions pour la connectivité des transports et du commerce en temps de pandémies. En collaboration avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), des webinaires ont été organisés sur les thèmes suivants : « Competition law and policy during and in the aftermath of the COVID-19 pandemic: reflections in the Arab region » (Le droit et la politique de la concurrence pendant et après la pandémie de COVID-19 : le point de vue la région arabe) et « Consumer protection in the aftermath of the COVID-19 pandemic: focus on digitalization » (La protection des consommateurs après la pandémie de COVID-19 : la numérisation en perspective), en lieu et place des réunions de groupes d'experts prévues sur le soutien aux pays arabes en transition et les principaux processus/institutions soutenant l'activité économique et les transactions économiques.

Produits

- A.28 On trouvera dans le tableau A.8 les produits retenus pour 2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué à la réalisation de l'objectif.

Tableau A.8

Sous-programme 3 : produits retenus pour 2020, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	4	4	–	–
1. Documents pour les sessions du Comité technique sur la libéralisation du commerce international, la mondialisation de l'économie et le financement du développement dans les pays de la région de la CESAO	2	2	–	–
2. Documents destinés au Comité des transports et de la logistique	2	2	–	–
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	20	12	–	–
3. Réunion d'un groupe d'experts sur le soutien aux pays arabes en transition	4	–	–	–
4. Réunion d'un groupe d'experts sur les principaux processus/institutions soutenant l'activité économique et les transactions économiques	4	–	–	–
5. Vingt et unième session du Comité des transports et de la logistique	4	4	–	–
6. Réunion d'un groupe d'experts sur l'évaluation de l'intégration économique des pays arabes	4	4	–	–
7. Réunion d'un groupe d'experts sur la politique macrobudgétaire et l'emploi	4	4	–	–
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	1	1	–	–
8. Programme national pour l'avenir de la République arabe syrienne – phase II	1	1	–	–
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	–	2	–	–
9. Webinaire sur le droit et la politique de la concurrence pendant et après la pandémie de COVID-19 : le point de vue la région arabe	–	1	–	–
10. Webinaire sur la protection des consommateurs après la pandémie de COVID-19 : la numérisation en perspective	–	1	–	–
Publications (nombre de publications)	2	2	–	–
11. <i>Aperçu de l'évolution économique et sociale dans la région arabe 2019-2020</i>	1	1	–	–
12. <i>Rapport 2020 sur la pauvreté multidimensionnelle dans le monde arabe</i>	1	–	–	–
13. Meilleur cadre conceptuel pour l'indice de pauvreté multidimensionnelle	–	1	–	–
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	29	29	–	–
14. Document technique sur l'évaluation a posteriori de la réforme des subventions énergétiques au Koweït	1	1	–	–
15. Documentation technique sur la politique de la concurrence	2	2	–	–
16. Documentation technique sur les questions commerciales	10	10	–	–
17. Documentation technique sur la pauvreté dans la région arabe	5	5	–	–

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
18. Profils d'emploi nationaux	3	3	–	–
19. Étude technique sur la création d'emplois	1	1	–	–
20. Documentation technique sur la politique industrielle dans la région arabe	2	2	–	–
21. Documentation technique sur la politique budgétaire dans la région arabe	3	2	–	–
22. Document technique sur la sortie de la région arabe de la pandémie de COVID-19	–	1	–	–
23. Documentation technique sur le financement du développement dans la région arabe	2	2	–	–

Sous-programme 4
La technologie au service du développement et de l'intégration régionale

A.29 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur le résultat 1 ainsi que sur le résultat 2 qui a dû être ajouté en 2020.

Résultat 1 : développement numérique dans la région arabe : ne laisser personne de côté⁵

A.30 Un accès inclusif et équitable aux technologies de l'information et des communication (TIC), à l'Internet et aux services en ligne ainsi qu'une société de l'information et une économie numérique solides sont des outils essentiels pour l'autonomisation des populations et le développement durable dans la région arabe. En 2020, le cinquième Forum arabe sur la gouvernance de l'Internet a été convoqué dans le cadre du sous-programme et le rapport phare sur le développement numérique dans la région arabe 2019 a été publié, l'un comme l'autre ayant pour thème central l'autonomisation et l'inclusion. Dans ce rapport, les lacunes de l'action publique et les possibilités de tirer parti des TIC pour favoriser le développement durable ont été passées en revue. Dix ateliers de recherche nationaux ont été organisés dans ce contexte pour aider les autorités à évaluer les études nationales consacrées au développement numérique en 2019 et les méthodes utilisées pour les établir. L'appropriation nationale et la mise au point par les États membres de stratégies/politiques thématiques sur les questions liées aux TIC ont aussi été encouragées. Des réunions de groupes d'experts ont été convoquées pour élaborer et approuver un cadre de développement numérique et un manuel de procédures. Des rapports intitulés « Arab digital agenda: preliminary framework for the Arab ICT strategy » et « ESCWA vision on work modalities to develop the Arab ICT strategy » ont été établis. Tous deux ont été approuvés par le groupe de travail du Conseil arabe des ministres des télécommunications et de l'information, ouvrant ainsi la voie à la mise en place d'une stratégie régionale unifiée en matière de TIC, à savoir un plan d'action numérique pour la région arabe. À ce jour, trois événements régionaux ont été organisés, en collaboration avec la Ligue des États arabes, pour progresser dans l'élaboration de ce plan.

A.31 Pour répondre aux nouveaux besoins générés par la pandémie de COVID-19, un soutien a été offert aux États membres dans le cadre du sous-programme pour adapter les composantes numériques des mesures de riposte mises en œuvre. Ce soutien a revêtu notamment la forme de l'organisation, avec la Ligue des États arabes, du premier Forum arabe sur les technologies de l'information et des communications, intitulé « Fighting COVID-19: Arab Initiatives and Success Stories », de la production, conjointement avec la CNUCED, d'un rapport mondial intitulé « Post-pandemic COVID-19 economic recovery: enabling developing countries to better harness e-commerce and digital trade » ainsi que d'autres initiatives dans le domaine des technologies numériques qui ont

⁵ Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 22)].

permis de recenser les pratiques, politiques et solutions à privilégier en matière de TIC pour atténuer les effets négatifs de la pandémie sur la santé, l'économie et la société.

- A.32 Les activités susmentionnées ont contribué à l'adoption de stratégies/politiques nationales sur certaines questions liées aux TIC par 4 États membres et à l'adoption par 22 États de l'objectif et du cadre préliminaire d'une stratégie régionale unifiée en matière de TIC (le plan d'action numérique pour la région arabe, ce qui était mieux que la ciblée fixée dans le projet de budget-programme pour 2020, à savoir le déploiement par au moins trois États membres de leur stratégie numérique nationale pour accélérer la réalisation des objectifs de développement durable (voir tableau A.9).

Tableau A.9

Mesure des résultats

<i>2018 (résultat effectif)</i>	<i>2019 (résultat effectif)</i>	<i>2020 (résultat effectif)</i>
Les États membres ont souscrit à la stratégie multisectorielle de développement numérique de la région arabe	Au moins 10 États membres ont évalué, au moyen de la grille de développement numérique, le dispositif de développement numérique au regard de l'inclusion et de l'autonomisation	Des stratégies/politiques nationales concernant certains aspects liés aux TIC ont été adoptées par 4 États membres L'objectif et le cadre préliminaire d'une stratégie régionale unifiée en matière de TIC (programme d'action numérique pour la région arabe) ont été adoptés par 22 États membres

Résultat 2 : mesures de relance budgétaire et politiques de protection sociale face à la pandémie de COVID-19 : apprentissage par les pairs et amélioration de la prise de décisions

- A.33 La pandémie de COVID-19 a obligé la plupart des pays, y compris les États arabes, à annoncer, à brefs délais, des plans de relance budgétaire et des mesures de protection sociale afin d'atténuer les effets négatifs de la pandémie. L'accès aux informations sur les réponses politiques adoptées, les outils et les mécanismes de mise en œuvre, doit être amélioré pour aider les pays à mieux comprendre quelles sont les politiques les plus efficaces et les soutenir dans l'adoption des mesures les plus adaptées pour contrer l'impact de la pandémie et protéger les groupes les plus vulnérables, les pays disposant de systèmes de protection sociale développés étant mieux placés à l'évidence pour apporter des réponses efficaces.
- A.34 Dans ce contexte, un outil interactif a été mis au point pour suivre les mesures de relance budgétaire liées à la COVID-19, qui, de manière conviviale, cartographie et visualise les actions engagées sur le front budgétaire et de la protection sociale pour faire face à la pandémie dans le monde entier. Cet outil a facilité l'apprentissage par les pairs et le dialogue sur les options offertes dans ces deux domaines et a nourri l'échange de vues sur les politiques de protection sociale, qui a lieu virtuellement avec les représentants des ministères des affaires sociales des États arabes en avril 2020. En outre, la CESAO a utilisé les informations ainsi générées pour produire et diffuser une série de notes de synthèse destinées à alimenter les discussions virtuelles sur des sujets liés à l'impact économique et social de la pandémie. On pouvait citer notamment une note de synthèse sur la marge de manœuvre budgétaire limitée qui empêche la région arabe de mieux se remettre de la pandémie de COVID-19 et les contributions à une note de synthèse publiée par le Secrétaire général et intitulée « L'impact de la COVID-19 sur la région arabe : saisir l'occasion de reconstruire en mieux ». En outre, en s'appuyant sur l'outil de suivi, les cinq commissions régionales des Nations Unies sont convenues d'un ensemble harmonisé de mesures de protection sociale, qui ont permis de faire progresser l'analyse des politiques dans ce domaine sociale et de leur efficacité comparée suivant les régions et les pays.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- A.35 Les activités susmentionnées ont contribué à la réalisation de cet objectif, comme en témoignent les 89 utilisateurs de la région arabe et les 85 utilisateurs du reste du monde qui se fondent sur l'outil de suivi des mesures de relance face à la COVID-19 pour prendre des décisions (voir tableau A.10).

Tableau A.10
Mesure des résultats

<i>2018 (résultat effectif)</i>	<i>2019 (résultat effectif)</i>	<i>2020 (résultat effectif)</i>
–	–	L'outil de suivi des mesures de relance face à la COVID-19 a aidé 89 utilisateurs des États arabes et 85 utilisateurs à prendre des décisions Un État membre (le Soudan) a entrepris une réévaluation de sa stratégie de protection sociale et un autre État membre (la Jordanie) a lancé un examen de sa base de données sur l'assistance sociale

Conséquences de la pandémie de COVID-19 sur l'exécution du programme

- A.36 Pour aider les États membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a retenu de nouvelles activités, qui concourent aux objectifs du sous-programme. Un forum virtuel a été organisé conjointement avec la Ligue des États arabes et des partenaires sur la lutte contre la pandémie de COVID-19 et une étude a été établie, en collaboration avec la CNUCED, sur le commerce électronique dans le contexte du COVID-19. Les nouveaux produits ont contribué aux résultats en 2020, comme indiqué ci-dessus pour le résultat 2.

Produits

- A.37 On trouvera dans le tableau A.11 les produits retenus pour 2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient contribuer à la réalisation de l'objectif.

Tableau A.11
Sous-programme 4 : produits retenus pour 2020, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	1	1	–	–
1. Documents de fond pour la trente-et-unième session ministérielle de la CESAO	1	1	–	–
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	17	16	–	–
2. Réunions de la Ligue des États arabes sur les thèmes suivants : la gouvernance d'Internet ; l'automatisation des réseaux numériques ; l'économie numérique ; les politiques d'innovation ; le	1	1	–	–

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
renforcement de la coopération dans le domaine des TIC ; la stratégie en matière de TIC ; la science, la technologie et l'innovation; les TIC au service des objectifs de développement durable ; les contenus numériques en arabe ; et l'entrepreneuriat				
3. Forum arabe sur la gouvernance de l'Internet	6	6	–	–
4. Réunion d'un groupe d'experts sur le thème du Forum politique de haut niveau sur le développement durable de 2021 et ses répercussions pour les rapports nationaux sur le développement numérique	4	3	–	–
5. Réunion de haut niveau du Conseil arabe de l'administration électronique	2	2	–	–
6. Réunion d'un groupe d'experts sur le rôle de la technologie et de l'innovation dans la reconstruction et le redressement de la région arabe	4	3	–	–
7. Forum arabe sur les technologies de l'information et de la communication et la lutte contre le COVID-19 : initiatives et réussites arabes	–	1	–	–
B. Création et transfert de connaissances				
Publications (nombre de publications)	1	1	–	–
8. <i>Bulletin sur la technologie au service du développement dans la région arabe</i>	1	1	–	–
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	5	8	–	–
9. Document d'orientation sur les technologies numériques	1	1	–	–
10. Étude technique sur l'évaluation des services d'administration électronique dans les pays arabes	1	1	–	–
11. Document technique sur les solutions novatrices propres à améliorer la situation de secteurs spécifiques dans la région arabe	1	1	–	–
12. L'impact de la COVID-19 sur la région arabe : saisir l'occasion de reconstruire en mieux	–	1	–	–
13. Document de stratégie nationale pilote sur les technologies d'avant-garde et l'intelligence artificielle : feuille de route pour les plans nationaux vers une industrialisation durable et inclusive	1	1	–	–
14. Document technique comportant des mises à jour sur les priorités technologiques dans la région arabe	1	–	–	–
15. Programme d'action numérique pour la région arabe : cadre préliminaire pour la stratégie arabe en matière de TIC	–	1	–	–
16. Vision de la CESAO sur les modalités de travail pour développer la stratégie arabe en matière de TIC	–	1	–	–
17. Reprise économique après la pandémie de COVID-19 : permettre aux pays en développement de mieux exploiter le commerce électronique et numérique	–	1	–	–

Sous-programme 5

Établissement de statistiques aux fins de l'élaboration de politiques fondées sur les faits

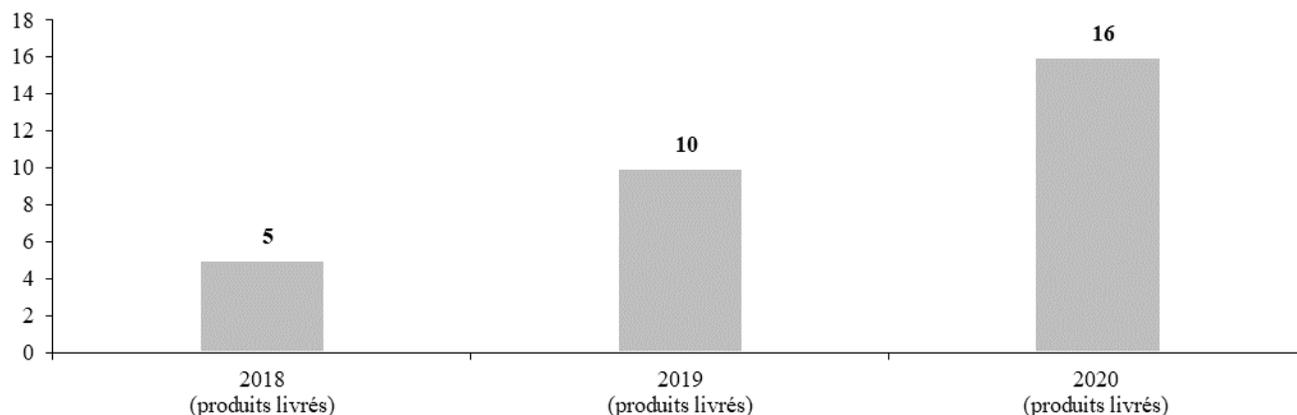
A.38 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur le résultat 1 ainsi que sur le résultat 2 qui a dû être ajouté en 2020.

Résultat 1. Se servir des nouvelles technologies et des données géospatiales pour améliorer la disponibilité des données de recensement relatives au Programme 2030⁶

- A.39 De 2018 à 2020, la modernisation des bureaux nationaux de statistique de la région arabe a été soutenue dans le cadre du sous-programme en encourageant l'utilisation des nouvelles technologies pour les recensements de la population et des logements, notamment en publiant et en diffusant des produits de connaissance sur l'utilisation des appareils électroniques et l'évaluation de la qualité des données dans les recensements électroniques. Le sous-programme a également permis de créer une base de connaissances en ligne, en arabe et en anglais, qui rassemble des directives, des études et des informations sur les activités de renforcement des capacités. En outre, une étroite collaboration a été établie avec les bureaux nationaux de statistique pour la planification de la collecte des données et la prise de décisions stratégiques aux fins de l'adoption des nouvelles technologies dans les recensements a été favorisée. Des formations ont été organisées en Arabie saoudite, dans les Émirats arabes unis, en Iraq, en Libye, au Maroc et au Soudan sur l'utilisation des nouvelles technologies et des informations géospatiales dans la collecte de données (tablettes et auto-dénombrement à l'aide de l'Internet et du couplage des données, édition numérique, diffusion et utilisation des données) ainsi qu'une série de cinq ateliers régionaux de renforcement des capacités pour faciliter l'échange de données d'expérience entre les bureaux nationaux de statistique des pays arabes. En 2020, des conseils techniques ont été fournis sur la manière de réaliser les recensements via les plateformes de médias sociaux, car quelques pays ont décidé de reporter leur collecte de données de recensement au-delà de 2020 en raison de la pandémie de COVID-19.
- A.40 Les activités susmentionnées ont contribué à préparer 16 États arabes à la réalisation de recensements de la population et des logements à l'aide des nouvelles technologies, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020 (voir fig. A.II).

Figure A.II

Mesure des résultats : nombre d'États arabes prêts à procéder à des recensements de la population et des logements



Résultat 2 : note de synthèse sur les retombées socioéconomiques de la COVID-19

- A.41 La décennie qui a été marquée par une accélération des actions et des réalisations en faveur du développement durable a été bouleversée par une menace sanitaire mondiale qui a gravement touché la région arabe. La pandémie a perturbé la vie et les moyens de subsistance de personnes issues de tous les milieux sociaux et économiques. Bien que l'accent ait été mis jusqu'à présent sur les mesures urgentes à prendre pour sauver des vies et protéger et rétablir les moyens de subsistance, la crise a également rappelé de manière brutale l'importance d'un secteur public efficace et efficient comme première ligne de défense face à tout risque et la nécessité de renforcer en permanence les capacités

⁶ Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 22)].

nationales, qui sont d'une importance capitale pour le bien-être des pays et leur prospérité sociale et économique.

- A.42 Face à la pandémie, la CESAO a tiré parti de son expertise pour analyser de manière proactive les tendances émergentes, les risques et les possibilités et mettre en évidence les bonnes pratiques pour soutenir les politiques et les décisions nationales et régionales sur les questions liées à la COVID-19. Plus précisément, la Commission a établi 12 notes de synthèse portant sur des sujets comme l'impact de la pandémie sur des groupes vulnérables spécifiques (jeunes, personnes âgées et femmes) et des facteurs socioéconomiques essentiels (sécurité alimentaire et pauvreté, stabilité budgétaire et financière, ressources naturelles et commerce) et contenant des propositions axées sur l'avenir pour se redresser et reconstruire en mieux.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- A.43 Les activités susmentionnées ont contribué à la réalisation de l'objectif, comme en témoigne le renforcement de la capacité des États membres d'élaborer des politiques fondées sur des données factuelles afin de faire face aux conséquences immédiates et à plus long terme de la pandémie, tout en restant sur la voie de la réalisation des objectifs de développement durable et du Programme 2030 (voir tableau A.12).

Tableau A.12
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)
–	–	Renforcement de la capacité des États membres d'élaborer des politiques fondées sur des données factuelles afin de faire face aux conséquences immédiates et à plus long terme de la pandémie, tout en restant sur la voie de la réalisation des objectifs de développement durable et du Programme 2030

Conséquences de la pandémie de COVID-19 sur l'exécution du programme

- A.44 Pour aider les États membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a retenu de nouvelles activités, qui concourent aux objectifs du sous-programme. En collaboration avec d'autres sous-programmes de la CESAO, l'attention s'est aussi portée en particulier sur l'analyse des tendances, la formulation de recommandations fondées sur des preuves et des données concernant des sujets comme l'impact de la pandémie sur des groupes vulnérables spécifiques (jeunes, personnes âgées et femmes) et des facteurs socioéconomiques essentiels (sécurité alimentaire et pauvreté, stabilité budgétaire et financière, ressources naturelles et commerce) et la formulation de propositions axées sur l'avenir pour le redressement post-crise. Ces analyses et ces recommandations ont servi de base, à leur tour, à l'élaboration de politiques nationales concernant la lutte contre les effets négatifs de la pandémie sur la population, l'économie et la réalisation des objectifs de développement durable dans la région arabe. Les nouveaux produits ont contribué aux résultats en 2020, comme indiqué ci-dessus pour le résultat 2.

Produits

- A.45 On trouvera dans le tableau A.13 les produits retenus pour 2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient contribuer à la réalisation de l'objectif.

Tableau A.13

Sous-programme 5 : produits retenus pour 2020, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	6	6	–	–
1. Documents de fond pour le Comité de statistique	6	6	–	–
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	28	27	–	–
2. Réunion du Comité de statistique	4	3	–	–
3. Réunion intergouvernementale du Bureau du Comité de statistique	2	2	–	–
4. Réunion du Groupe de travail du Comité de statistique	2	2	–	–
5. Réunions du Groupe consultatif technique sur les statistiques économiques	4	4	–	–
6. Réunions du Groupe consultatif technique sur les statistiques démographiques et sociales	4	4	–	–
7. Réunion d'un groupe d'experts sur les questions transversales liées aux statistiques	4	4	–	–
8. Réunions de l'Équipe spéciale chargée des données sur les objectifs de développement durable du Mécanisme de coordination régionale pour les États arabes	4	4	–	–
9. Réunion(s) du Comité régional de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale pour les États arabes	4	4	–	–
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	1	1	–	–
10. Programme de comparaison internationale, portant notamment sur l'harmonisation de l'indice des prix à la consommation	1	1	–	–
Publications (nombre de publications)	6	6	–	–
11. <i>Société arabe : Tendances démographiques et sociales</i>	1	1	–	–
12. Bulletin électronique sur les statistiques du commerce	1	1	–	–
13. Bulletin électronique sur les statistiques de l'industrie	1	1	–	–
14. Bulletin électronique sur les statistiques par genre	1	1	–	–
15. Bulletin électronique sur les comptes nationaux dans la région arabe	1	1	–	–
16. Rapport statistique sur les objectifs de développement durable	1	1	–	–
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	1	1	–	–
17. Documents sur l'utilisation des mégadonnées pour l'analyse des politiques	1	1	–	–

**Sous-programme 6
Promotion des femmes**

A.46 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur le résultat 1 ainsi que sur le résultat 2 qui a dû être ajouté en 2020.

Résultat 1 : les mécanismes nationaux de promotion des femmes, agents de changement⁷

- A.47 De 2018 à 2020, on a cherché à mieux comprendre les besoins immédiats des femmes syriennes réfugiées en Jordanie et au Liban, à s’informer sur les moyens d’améliorer leur vie de réfugiées dans leur communauté d’accueil et à déterminer leurs aspirations à un retour dans leur pays d’origine. Les connaissances approfondies ainsi obtenues ont été utilisées pour plaider auprès des institutions nationales de promotion des femmes et d’autres parties prenantes afin d’améliorer la fourniture de services aux femmes réfugiées et de soutenir la mise en œuvre de plans d’action nationaux en Jordanie et au Liban fondés sur la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité. Le Yémen a reçu un large appui pour la finalisation et la diffusion de son premier plan d’action national, qui a été approuvé en décembre 2019. Le Soudan a également été aidé pour élaborer son plan d’action national au moyen d’une série de réunions nationales et infranationales qui ont favorisé une importante appropriation du processus et ont abouti à son approbation par les autorités en mars 2020. Le sous-programme a en outre permis de soutenir l’État de Palestine aux fins de la révision du plan d’action national existant et de l’élaboration d’un nouveau plan pour combler les lacunes recensées, telles que la représentation limitée des femmes dans le secteur de la sécurité et la nécessité d’intégrer plus étroitement les préoccupations relatives aux femmes et à la paix et à la sécurité dans les opérations du secteur de la sécurité. En outre, il a contribué à renforcer les capacités de l’institution nationale de promotion des femmes au Koweït et a soutenu le développement de son plan d’action national à la suite d’une demande d’assistance technique.
- A.48 Les activités susmentionnées ont contribué à l’adoption d’un nouveau plan d’action global de caractère participatif et inclusif (pour le Soudan), ce qui a permis d’atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020 (voir tableau A.14).

Tableau A.14
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)
Aucun plan d’action global, participatif et inclusif n’a été adopté	Adoption d’un plan d’action global, participatif et inclusif (Yémen)	Adoption d’un autre plan d’action global, participatif et inclusif (Soudan)

Résultat 2 : aider les États membres à atténuer l’impact de la COVID-19 sur les gains en matière d’égalité des sexes

- A.49 Au début de 2020, les gouvernements de tous les pays du monde ont imposé des mesures de confinement pour contenir la pandémie de COVID-19. Bien que nécessaires pour éviter les pertes en vies humaines, ces mesures ont eu une conséquence troublante : la recrudescence de la violence à l’égard des femmes et des filles, y compris la violence en ligne. Dans de nombreux cas, à cause de la pandémie, les survivant(e)s de violences n’ont pas été en mesure de s’éloigner des auteurs de ces sévices, tandis que leur capacité d’accéder aux services de soutien essentiels a considérablement diminué, soit parce que les services n’étaient pas disponibles (en raison, par exemple, de la redéfinition des priorités pour privilégier les interventions en lien avec la COVID-19), soit parce qu’ils n’étaient pas facilement accessibles. Les femmes et les filles de la région arabe n’ont pas été épargnées.
- A.50 En réponse aux premières informations faisant état d’une recrudescence de la violence contre les femmes et compte tenu de l’accentuation prévue de l’inégalité entre les sexes pour ce qui est de l’accès au marché du travail et à l’éducation, de la disponibilité en temps voulu des services et des informations requis et de la reconnaissance des responsabilités liées aux soins dans la sphère privée, une note de synthèse multi-institutions a été établie sur l’incidence de la pandémie de COVID-19 sur l’égalité des sexes dans la région arabe. Cette note de synthèse visait à sensibiliser les États membres à l’impact

⁷ Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 22)].

potentiel des confinements sur les femmes et, en particulier, aux problèmes d'égalité entre les sexes qui ne sauraient être ignorés dans la lutte contre la pandémie. Elle était accompagnée d'une lettre ouverte aux gouvernements de tous les États arabes, préconisant la mise en œuvre de solutions alternatives pour aider les femmes victimes de violences domestiques dans toute la région. Une note de synthèse ultérieure sur la violence à l'égard des femmes et des filles dans la région arabe en période de pandémie a fourni des données qualitatives et quantitatives sur les cas de violence, sur la disponibilité des systèmes de soutien et sur les bonnes pratiques et les pratiques émergentes pour prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes et des filles. Ces efforts ont été complétés par une réunion spéciale du Comité des femmes de la CESAO, qui a débattu de l'incidence de la pandémie sur l'égalité des sexes aux niveaux régional et national. En outre, en s'appuyant sur l'approche régionale et en partenariat avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), la CESAO a proposé des orientations d'action au niveau national (par exemple pour l'Iraq et le Yémen) afin d'atténuer les conséquences de la pandémie sur la participation économique et politique des femmes et leur accès aux services de protection sociale.

- A.51 En outre, les activités prévues du sous-programme ont été étendues et les efforts d'assistance technique de plusieurs entités des Nations Unies ont visé à renforcer la capacité du Programme national de sécurité familiale de l'Arabie saoudite de lutter contre la violence sexiste. Cette assistance a consisté à préparer et à animer une série de webinaires de renforcement des capacités et de partage d'informations (13 ateliers au total à l'intention de plus de 400 prestataires de services) sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes au moyen de la prestation de services pendant la pandémie de COVID-19.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- A.52 Les activités susmentionnées ont contribué à la réalisation de cet objectif, comme en témoignent les conseils fournis aux hauts fonctionnaires et aux responsables des institutions nationales de promotion des femmes dans la région arabe pour les aider à faire face aux répercussions de la pandémie de COVID-19 sur l'égalité femmes-hommes, ainsi que le renforcement de la capacité d'au moins 400 prestataires de services en Arabie saoudite d'optimiser la prestation de services aux femmes victimes de violences (voir tableau A.15).

Tableau A.15

Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)
–	–	Les hauts fonctionnaires et les responsables des mécanismes nationaux de promotion des femmes dans la région arabe ont bénéficié de conseils pour faire face aux répercussions de la pandémie de COVID-19 sur l'égalité femmes-hommes La capacité d'au moins 400 prestataires de services de l'Arabie saoudite d'optimiser la prestation de services aux femmes victimes de violences a été renforcée

Conséquences de la pandémie de COVID-19 sur l'exécution du programme

- A.53 Pour aider les États membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a retenu de nouvelles activités, qui concourent aux objectifs du sous-programme. L'assistance aux États membres pour

analyser les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur l'égalité femmes-hommes et les mesures nécessaires pour atténuer l'incidence de la crise sur les femmes et les filles a été définie comme un domaine prioritaire. Plus précisément, le sous-programme s'est concentré sur la prévention de la violence sexiste et l'action précoce contre cette pratique. Des liens de coopération ont été noués avec d'autres entités des Nations Unies pour mener des évaluations spécifiques à chaque pays, notamment sur l'égalité des sexes et la situation socioéconomique générale. Ce nouveau produit a contribué aux résultats en 2020, comme le montre le résultat 2 ci-dessus.

Produits

A.54 On trouvera dans le tableau A.16 les produits retenus pour 2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient contribuer à la réalisation de l'objectif.

Tableau A.16

Sous-programme 6 : produits retenus pour 2020, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	–	1	–	–
1. Documents pour la réunion extraordinaire du Comité des femmes	–	1	–	–
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	34	33	–	–
2. Réunions de groupes d'experts en marge de la réunion extraordinaire du Comité des femmes	6	5	–	–
3. Réunion intergouvernementale annuelle de la Ligue des États arabes sur l'égalité des sexes	4	3	–	–
4. Réunion intergouvernementale annuelle de l'Organisation des femmes arabes sur l'égalité des sexes	4	4	–	–
5. Réunion d'un groupe d'experts sur les femmes médiatrices : échange de connaissances et de bonnes pratiques	4	4	–	–
6. Série de discussions sur l'égalité des sexes : les femmes et la paix et la sécurité	2	2	–	–
7. Réunion d'un groupe d'experts sur la fourniture de services complets aux femmes et aux filles dans les pays arabes	4	4	–	–
8. Série de discussions sur le genre : la violence contre les femmes	2	2	–	–
9. Réunion d'un groupe d'experts sur les obstacles à la participation des femmes à la vie économique et sur les moyens de faire reconnaître leur participation aux soins dans la sphère privée	4	4	–	–
10. Réunion de haut niveau sur la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, 25 ans après leur adoption	4	4	–	–
11. Réunion extraordinaire du Comité des femmes	–	1	–	–
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	2	2	–	–
12. Appui aux femmes réfugiées de République arabe syrienne et aux femmes et filles vulnérables des communautés d'accueil	1	1	–	–
13. Examen pour la région arabe de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, 25 ans après leur adoption	1	1	–	–

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	4	4	–	–
14. Note de synthèse sur les femmes et la paix et la sécurité	1	1	–	–
15. La lutte contre les violences à l'égard des femmes.	1	1	–	–
16. Document technique sur les conséquences des mariages d'enfants	1	1	–	–
17. Note de synthèse : le travail non rémunéré des femmes	1	1	–	–

Sous-programme 7 Atténuation des conflits et développement

A.55 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur le résultat 1 ainsi que sur le résultat 2 qui a dû être ajouté en 2020.

Résultat 1 : des institutions plus fortes au service de la prévention des conflits et du relèvement⁸

A.56 De 2018 à 2020, une méthode et un outil d'auto-évaluation ont été mis au point dans le cadre du sous-programme pour renforcer le secteur public et recenser les principales lacunes institutionnelles dans les pays en proie à une crise, un conflit ou une occupation. Plusieurs modules nationaux de renforcement des capacités ont été établis expressément pour l'État de Palestine, l'Iraq et le Yémen. Un total de 86 fonctionnaires ont participé aux sessions de formation et sont désormais mieux préparés à contribuer à l'amélioration de l'efficacité institutionnelle pour le rétablissement et la prévention des conflits et le renforcement des résultats de développement. La méthodologie d'évaluation des lacunes a été formellement adoptée par le Ministère iraquien de la planification, tandis que des cours de formation des formateurs ont été dispensés à 40 fonctionnaires au Yémen. Le Conseil général du personnel palestinien a également adopté la méthodologie pour soutenir ses stratégies de planification des effectifs. La méthodologie a été présentée à 18 représentants des États membres de la CESAO lors d'une réunion du Comité exécutif en juillet 2019. En outre, des recommandations d'action ont été formulées à l'intention de l'État de Palestine, de l'Iraq et du Yémen sur la base des rapports d'évaluation des lacunes institutionnelles établis en 2019 et 2020.

A.57 Les activités susmentionnées ont contribué à l'utilisation de la méthodologie d'évaluation des lacunes institutionnelles par au moins trois États membres, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020 (voir tableau A.17).

Tableau A.17
Mesure des résultats

<i>2018 (résultat effectif)</i>	<i>2019 (résultat effectif)</i>	<i>2020 (résultat effectif)</i>
La méthode d'évaluation des lacunes institutionnelles est présentée aux États membres	2 États membres (Iraq et Yémen) ont utilisé la méthode d'évaluation des lacunes institutionnelles	Au moins un autre État membre (État de Palestine) a utilisé la méthode d'évaluation des lacunes institutionnelles

Résultat 2 : renforcement de la gouvernance et des institutions publiques pour atténuer les conséquences de la pandémie de COVID-19

A.58 La pandémie de COVID-19 a eu de très graves conséquences dans la région arabe. Des efforts sans précédent ont dû être faits et des mesures innovantes prises pour contenir la propagation de la

⁸ Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 22)].

maladie. La crise a nécessité une action efficace et coordonnée aux niveaux local et régional pour renforcer la gouvernance et les institutions publiques et atténuer ses répercussions socioéconomiques et politiques de grande ampleur.

- A.59 En tirant parti des travaux antérieurs et de l'expertise accumulée dans le domaine de la gouvernance et du développement institutionnel, et en partenariat avec la Division des institutions publiques et de l'administration numérique du Département des affaires économiques et sociales et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), deux webinaires ont été organisés sur la mobilisation de la gouvernance publique et la mise en place de solutions innovantes pour lutter contre la pandémie de COVID-19 dans les pays arabes. Ces webinaires ont été l'occasion de réfléchir à des moyens novateurs pour faire face à l'impact de la pandémie dans la région et reconstruire en mieux, en mettant l'accent sur une meilleure planification des crises émergentes. Parmi les questions examinées figuraient les facteurs habilitants et les incitations, certains aspects liés aux capacités fonctionnelles (telles que l'évaluation, la prise de décisions, la planification, le suivi et l'évaluation, la formulation de politiques et la budgétisation) et des dimensions telles que la gestion des risques, la sensibilité aux crises et aux conflits, la capacité de changement et la promotion de l'inclusion et de la participation. Au total, 229 représentants de gouvernements, d'universités, d'organisations de la société civile et d'autres parties prenantes de 50 pays, dont tous les pays de la région arabe, ainsi que 700 téléspectateurs, ont contribué aux discussions. Les contacts ont également été facilités entre les experts et les représentants des gouvernements de différents pays arabes afin d'encourager l'échange de connaissances et de données d'expérience sur l'intégration des objectifs de développement durable dans les plans de développement nationaux, eu égard à la nécessité d'améliorer la coordination pour une prestation de services efficace dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- A.60 Les activités susmentionnées ont contribué à la réalisation de l'objectif, comme en témoigne la meilleure appréhension des problèmes par 229 représentants de 50 pays, dont l'aptitude à contribuer à une prestation de services coordonnée et efficace dans le contexte de la pandémie de COVID-19 a aussi été renforcée (voir tableau A.18).

Tableau A.18
Mesure des résultats

2018	2019	2020
–	–	Meilleure appréhension des problèmes par 229 représentants de 50 pays et renforcement de leur aptitude à contribuer à une prestation de services coordonnée et efficace dans le contexte de la pandémie de COVID-19

Conséquences de la pandémie de COVID-19 sur l'exécution du programme

- A.61 Pour aider les États membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a retenu de nouvelles activités, qui concourent aux objectifs du sous-programme. Le thème d'un document d'orientation prévu a été modifié pour se concentrer sur la COVID-19, les conflits et les risques dans la région arabe ainsi que sur la nécessité de mettre fin aux hostilités et d'investir dans la paix. La réunion du groupe de travail conjoint CESA0/Département des affaires économiques et sociales/OCDE sur la gouvernance ouverte et innovante dans le secteur public a été remplacée par un webinaire sur les moyens de répondre avec souplesse et résilience à la pandémie de COVID-19 dans le monde arabe et sur la gouvernance indispensable pour reconstruire en mieux. En outre, le document technique

non prévu sur la gouvernance en temps de crise et l'objectif de développement durable n° 16 dans un monde post-COVID-19 a été publié à la place d'un document technique sur la qualité des institutions et la transformation structurelle. En outre, les documents destinés aux organes délibérants sur l'incidence des politiques et pratiques israéliennes et l'impact du conflit sur le développement ont été annulés, compte tenu du report de la trente et unième session ministérielle. En outre, des webinaires régionaux non planifiés ont été organisés (dont deux conjointement avec le Département des affaires économiques et sociales et l'UNESCO) sur la mobilisation de la gouvernance publique et la mise en place de solutions innovantes pour lutter contre la pandémie de COVID-19 dans la région arabe. D'autres webinaires ont également été consacrés au renforcement effectif de la gouvernance au moyen de l'élaboration d'un menu de solutions possibles et d'une amélioration de l'échanges d'informations sur les sites Web du Département des affaires économiques et sociales, de la CESAO et de l'UNESCO. Les nouveaux produits ont contribué aux résultats en 2020, comme indiqué pour le nouveau résultat dont il est question plus haut.

Produits

A.62 On trouvera dans le tableau A.19 les produits retenus pour 2021-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient contribuer à la réalisation de l'objectif.

Tableau A.19

Sous-programme 7 : produits retenus pour 2020, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	3	1	–	–
1. Rapport sur la situation socioéconomique dans le Territoire palestinien occupé	1	1	–	–
2. Note du Secrétaire général sur les répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe du Golan syrien occupé, destinée à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social	1	–	–	–
3. Rapport au Comité exécutif sur l'impact des conflits sur le développement dans la région arabe	1	–	–	–
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	20	18	–	–
4. Réunion de haut niveau de la Ligue des États arabes, de l'Organisation arabe de développement de l'administration et de la CESAO	4	3	–	–
5. Réunion d'un groupe d'experts sur l'analyse de l'impact cumulatif de certaines politiques et pratiques israéliennes	4	3	–	–
6. Réunion d'un groupe d'experts sur la gouvernance, la prévention des conflits et le relèvement	–	4	–	–
7. Réunion d'un groupe d'experts sur le cadre d'évaluation des risques pour la région arabe : résultats et implications politiques	4	4	–	–
8. Conférence annuelle du Forum des instituts de gouvernance pour la formation dans le réseau Moyen-Orient et Afrique du Nord	4	4	–	–

Catégorie et sous-catégorie	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	1	1	–	–
9. Projet de dialogue socioéconomique pour des institutions efficaces et responsables et un développement socioéconomique durable en Libye	1	1	–	–
Publications (nombre de publications)	2	2	–	–
10. Publication intitulée « Palestine sous occupation III : cartographie des politiques et pratiques israéliennes depuis 1967 »	1	1	–	–
11. Publication sur les obstacles au développement dans le contexte des conflits actuels : priorités thématiques	1	1	–	–
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	7	6	–	–
12. Document technique sur la dimension institutionnelle de la prévention des conflits	1	1	–	–
13. Document technique sur la prestation de services et le renforcement du tissu social	1	–	–	–
14. Document technique sur la qualité des institutions et la transformation structurelle	1	–	–	–
15. Document technique sur la gouvernance en temps de crise : l'objectif de développement durable n° 16 dans un monde post-COVID-19	–	1	–	–
16. Document technique sur la mesure et la cartographie des dimensions régionales du risque dans la région arabe	1	1	–	–
17. Document technique sur les questions méthodologiques relatives à l'élaboration d'un cadre d'évaluation des risques pour la région arabe	1	1	–	–
18. Document d'orientation sur la COVID-19, les conflits et les risques dans la région arabe et la nécessité de mettre fin aux hostilités et d'investir dans la paix	–	1	–	–
19. Document technique sur l'atténuation de l'incidence de l'occupation sur le cycle de planification du développement palestinien	1	1	–	–
20. Document technique sur l'impact cumulatif de certaines politiques et pratiques israéliennes	1	–	–	–

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022

Vue d'ensemble

22.104 On trouvera dans les tableaux 22.17 à 22.19 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 22.17

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Changements		Total	Pourcentage	2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
				Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
Postes	30 031,3	44 991,5	78,7	–	–	78,7	0,2	45 070,2
Autres dépenses de personnel	706,4	1 305,5	(435,7)	–	–	(435,7)	(33,4)	869,8
Dépenses de représentation	8,4	11,4	(3,8)	–	–	(3,8)	(33,3)	7,6
Consultants	673,8	973,0	(324,4)	–	–	(343,4)	(33,3)	648,6
Experts	7,2	1 302,3	(434,5)	–	–	(434,5)	(33,4)	867,8
Voyages du personnel	21,1	284,3	–	–	(24,6)	(24,6)	(8,7)	259,7
Services contractuels	1 771,1	1 982,1	(661,7)	–	–	(661,7)	(33,4)	1 320,4
Frais généraux de fonctionnement	1 653,5	2 858,4	(953,9)	–	(36,2)	(990,1)	(34,6)	1 868,3
Fournitures et accessoires	120,9	461,2	(153,6)	–	(127,0)	(280,6)	(60,8)	180,6
Mobilier et matériel	910,8	389,7	(130,0)	–	–	(130,0)	(33,4)	259,7
Aménagement des locaux	26,0	–	–	–	–	–	–	–
Total	35 930,4	54 559,4	(3 018,9)	–	(187,8)	(3 206,7)	(5,9)	51 352,7

Tableau 22.18

Vue d'ensemble : postes proposés pour 2022

(Nombre de postes)

	Nombre	Classe
Effectif approuvé pour 2021	255	1 SGA, 2 D-2, 8 D-1, 25 P-5, 35 P-4, 32 P-3, 18 P-2/1, 1 SM, 4 AN et 129 AL
Effectif proposé pour 2022	255	1 SGA, 2 D-2, 8 D-1, 25 P-5, 35 P-4, 32 P-3, 18 P-2/1, 1 SM, 4 AN et 129 AL

Note : Les montants présentés dans ce tableau et dans les tableaux suivants ne sont pas définitifs et peuvent faire l'objet d'ajustements qui pourraient entraîner des différences mineures entre les informations figurant dans le présent rapport et les états financiers qui seront publiés d'ici au 31 mars 2021. Les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux et figures : AL = agent(e) local(e) ; AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SM = agent(e) du Service mobile.

Tableau 22.19

Vue d'ensemble : postes proposés, par catégorie et par classe^a

(Nombre de postes)

Catégorie	Effectif approuvé pour 2021	Changements			Total	Effectif proposé pour 2022
		Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						
SGA	1	–	–	–	–	1
D-2	2	–	–	–	–	2
D-1	8	–	–	–	–	8
P-5	25	–	–	–	–	25
P-4	35	–	–	–	–	35
P-3	32	–	–	–	–	32
P-2/1	18	–	–	–	–	18
Total partiel	121	–	–	–	–	121
Agents des services généraux et des catégories apparentées						
SM	1	–	–	–	–	1
AN	4	–	–	–	–	4
AL	129	–	–	–	–	129
Total partiel	134	–	–	–	–	134
Total	255	–	–	–	–	255

^a Dont 4 postes temporaires (1 P-4, 2 P-3 et 1 AL), qui ont été approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 71/272 A.

22.105 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans les tableaux 22.20 à 22.22 et dans la figure 22.IV.

22.106 Comme le montrent les tableaux 22.20 1) et 22.21 1), les ressources proposées pour 2022 s'élèvent globalement à 51 352 700 dollars avant actualisation des coûts, soit une diminution nette de 3 206 700 dollars (5,9 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2021. La variation découle des deux facteurs suivants : a) des ajustements techniques ; b) d'autres changements. Les ressources demandées permettent de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats.

Tableau 22.20

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par source de financement, composante et sous-programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

 1) *Budget ordinaire*

Composante/sous-programme	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements			Total	Pourcentage	2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
A. Organes directeurs	12,9	136,2	(44,3)	–	(1,0)	(45,3)	(33,3)	90,9
B. Direction exécutive et administration	2 712,9	7 033,6	(217,5)	–	(38,0)	(255,5)	(3,6)	6 778,1

Titre V Coopération régionale pour le développement

Composante/sous-programme	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements				2022 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total		Pourcentage
C. Programme de travail								
<i>Structure du programme (sous-programmes supprimés)^a</i>								
2. Développement social	3 155,1	–	–	–	–	–	–	–
4. La technologie au service du développement et de l'intégration régionale	1 512,7	–	–	–	–	–	–	–
5. Établissement de statistiques aux fins de l'élaboration de politiques fondées sur les faits	2 255,8	–	–	–	–	–	–	–
6. Promotion des femmes	1 407,7	–	–	–	–	–	–	–
<i>Structure du programme approuvée^a</i>								
1. Changements climatiques et durabilité des ressources naturelles	3 422,7	4 875,8	(196,6)	–	–	(196,6)	(4,0)	4 679,2
2. Justice de genre, populations et développement inclusif	–	6 027,3	(192,8)	–	–	(192,8)	(3,2)	5 834,5
3. Prospérité économique partagée	4 283,3	5 164,4	(59,1)	–	–	(59,1)	(1,1)	5 105,3
4. Statistiques, société de l'information et technologie	–	5 462,8	(128,5)	–	(2,6)	(131,1)	(2,4)	5 331,7
5. Coordination de l'action relative au Programme 2030 et aux objectifs de développement durable	–	2 402,8	(150,9)	–	(3,2)	(154,1)	(6,4)	2 248,7
6. Gouvernance et prévention des conflits	1 770,0	3 576,7	(84,9)	–	–	(84,9)	(2,4)	3 491,8
Total partiel (C)	17 807,4	27 509,8	(812,8)	–	(5,8)	(818,6)	(3,0)	26 691,2
D. Appui au programme	15 397,3	19 879,8	(1 944,3)	–	(143,0)	(2 087,3)	(10,5)	17 792,5
Total partiel (1)	35 930,4	54 559,4	(3 018,9)	–	(187,8)	(3 206,7)	(5,9)	51 352,7

2) Ressources extrabudgétaires

Composante/sous-programme	2020 (dépenses effectives)	2021 (estimations)	Changements		2022 (prévisions)
				Pourcentage	
A. Organes directeurs	–	–	–	–	–
B. Direction exécutive et administration	–	–	–	–	–

Chapitre 22 Développement économique et social en Asie occidentale

Composante/sous-programme	2020	2021	Changements	Pourcentage	2022
	(dépenses effectives)	(estimations)			(prévisions)
C. Programme de travail					
<i>Structure du programme (sous-programmes supprimés)^a</i>					
2. Développement social	107,7	–	–	–	–
4. La technologie au service du développement et de l'intégration régionale	–	–	–	–	–
5. Établissement de statistiques aux fins de l'élaboration de politiques fondées sur les faits	129,8	–	–	–	–
6. Promotion des femmes	13,9	–	–	–	–
<i>Structure du programme approuvée^a</i>					
1. Changements climatiques et durabilité des ressources naturelles	1 640,5	2 964,2	(1 142,2)	(38,5)	1 822,0
2. Justice de genre, populations et développement inclusif	–	561,0	48,0	8,6	609,0
3. Prospérité économique partagée	2 094,5	2 429,8	(1 124,8)	(46,3)	1 305,0
4. Statistiques, société de l'information et technologie	–	54,5	(54,5)	(100,0)	–
5. Coordination de l'action relative au Programme 2030 et aux objectifs de développement durable	–	–	–	–	–
6. Gouvernance et prévention des conflits	678,2	1 831,0	779,0	42,5	2 610,0
Total partiel (C)	4 664,6	7 840,5	(1 494,5)	(19,1)	6 346,0
D. Appui au programme	1 227,4	1 748,7	–	–	1 748,7
Total partiel (2)	5 892,0	9 589,2	(1 494,5)	(15,6)	8 094,7
Total	41 822,4	64 148,6	(4 701,2)	(7,3)	59 447,4

^a Approuvée en application des résolutions [75/243](#) and [75/252](#) de l'Assemblée générale.

Titre V **Coopération régionale pour le développement**

Tableau 22.21

Vue d'ensemble : postes proposés pour 2022, par source de financement, composante et sous-programme

(Nombre de postes)

1) *Budget ordinaire*

Composante/sous-programme	Changements				Total	Effectif proposé pour 2022
	Effectif approuvé pour 2021	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
A. Organes directeurs	–	–	–	–	–	–
B. Direction exécutive et administration	33	–	–	–	–	33
C. Programme de travail						
1. Changements climatiques et durabilité des ressources naturelles	23	–	–	–	–	23
2. Justice de genre, populations et développement inclusif	29	–	–	–	–	29
3. Prospérité économique partagée	27	–	–	–	–	27
4. Statistiques, société de l'information et technologie	28	–	–	–	–	28
5. Coordination de l'action relative au Programme 2030 et aux objectifs de développement durable	10	–	–	–	–	10
6. Gouvernance et prévention des conflits	17	–	–	–	–	17
Total partiel (C)	134	–	–	–	–	134
D. Appui au programme	88	–	–	–	–	88
Total partiel (1)	255	–	–	–	–	255

2) *Ressources extrabudgétaires*

Composante/sous-programme	2021 (estimations)	Changements	2022 (prévisions)
A. Organes directeurs	–	–	–
B. Direction exécutive et administration	–	–	–
C. Programme de travail			
1. Changements climatiques et durabilité des ressources naturelles	6	(1)	5
2. Justice de genre, populations et développement inclusif	–	–	–
3. Prospérité économique partagée	4	(1)	3
4. Statistiques, société de l'information et technologie	–	–	–
5. Coordination de l'action relative au Programme 2030 et aux objectifs de développement durable	–	–	–
6. Gouvernance et prévention des conflits	4	1	5
Total partiel (C)	14	(1)	13

Composante/sous-programme	2021 (estimations)	Changements	2022 (prévisions)
D. Appui au programme	23	–	23
Total partiel (2)	37	(1)	36
Total	292	(1)	291

Tableau 22.22

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières et des postes

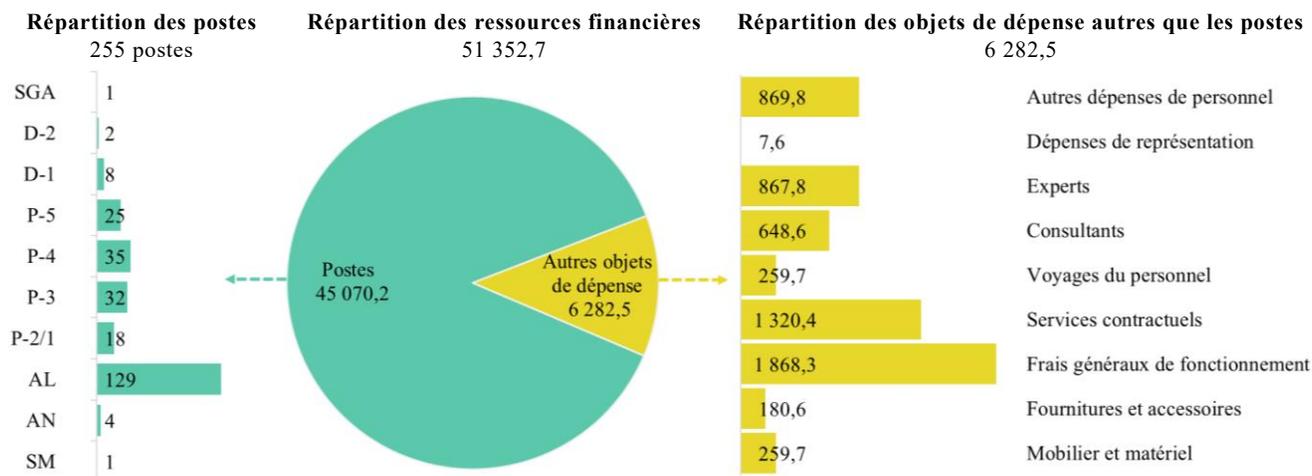
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements				2022 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total		
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	30 031,3	44 991,5	78,7	–	–	78,7	0,2	45 070,2
Autres objets de dépense	5 899,1	9 567,9	(3 097,6)	–	(187,8)	(3 285,4)	(34,3)	6 282,5
Total	35 930,4	54 559,4	(3 018,9)	–	(187,8)	(3 206,7)	(5,9)	51 352,7
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		121	–	–	–	–	–	121
Agents des services généraux et des catégories apparentées		134	–	–	–	–	–	134
Total		255	–	–	–	–	–	255

Figure 22.IV

Répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Explications concernant les variations, par facteur, composante et sous-programme

Récapitulatif des changements relatifs aux ressources

Ajustements techniques

- 22.107 Comme le montre le tableau 22.20 1), les changements entraînent une diminution nette de 3 018 900 dollars au titre des organes directeurs (44 300 dollars), de la direction exécutive et de l'administration (217 500 dollars), du programme de travail (812 800 dollars) et de l'appui au programme (1 944 300 dollars) qui tiennent au non-renouvellement de crédits réservés aux objets de dépense autres que les postes aux rubriques suivantes : autres dépenses de personnel (435 700 dollars), dépenses de représentation (3 800 dollars), experts (434 500 dollars), consultants (324 400 dollars), services contractuels (661 700 dollars), frais généraux de fonctionnement (953 900 dollars), fournitures et accessoires (153 600 dollars) et mobilier et matériel (130 000 dollars). Cette diminution s'explique principalement par le fait que pour 2021, on était parti de l'hypothèse que l'on continuerait de régler les dépenses en livres libanaises, comme on l'avait fait durant les 45 mois écoulés entre mars 2017 et novembre 2020. Or, depuis le début de 2020, l'ONU n'a pas acheté de livres libanaises, utilisant dans une plus grande mesure le dollar des États-Unis pour régler les dépenses. Ainsi, l'usage du panier de devises effectivement observé sur 12 mois en 2020 a fait que les hypothèses retenues pour l'inflation se sont traduites par une diminution des crédits demandés puisque le taux d'inflation du dollar est nettement inférieur à celui de la livre libanaise. Ce changement concerne toutes les composantes et tous les sous-programmes de la CESAO (3 097 600 dollars). La diminution est en partie contrebalancée par l'effet-report de la réaffectation d'un poste d'économiste (P-3) au sous-programme 3 (Prosperité économique partagée), en application de la résolution [75/252](#) de l'Assemblée générale, pour lequel un taux de vacance de 50 % avait été appliqué conformément à la pratique établie pour les nouveaux postes (78 700 dollars).

Autres changements

- 22.108 Comme le montre le tableau 22.20 1), les changements entraînent une diminution de 187 800 dollars, qui s'explique comme suit :
- Organes directeurs.** La diminution de 1 000 dollars est liée à la réduction des dépenses au titre des voyages du personnel, qui devrait être obtenue par le recours accru aux moyens informatiques, notamment par l'utilisation de la visioconférence, qui permet aux participants d'assister aux réunions virtuellement, dans la mesure du possible, plutôt que d'avoir à se déplacer ;
 - Direction exécutive et administration.** La diminution de 38 000 dollars est principalement liée à la réduction des dépenses prévues au titre des voyages du personnel (7 400 dollars), qui devrait être obtenue par le recours accru aux moyens informatiques, notamment par l'utilisation de la visioconférence, qui permet aux participants d'assister aux réunions virtuellement, dans la mesure du possible, plutôt que d'avoir à se déplacer, et à la réduction des dépenses prévues au titre des fournitures et accessoires (30 600 dollars) qui devrait être obtenue en limitant les tirages papier et l'utilisation de toner et d'autres articles de papeterie et fournitures de bureau, de bonnes pratiques issues des enseignements tirés en 2020 et visant à reconstruire en mieux ;
 - Sous-programme 4 (Statistiques, société de l'information et technologie).** La diminution de 2 600 dollars est liée à la réduction des dépenses prévues au titre des voyages du personnel, qui devrait être obtenue par le recours accru aux moyens informatiques, notamment par l'utilisation de la visioconférence, qui permet aux participants d'assister aux réunions virtuellement, dans la mesure du possible, plutôt que d'avoir à se déplacer ;
 - Sous-programme 5 (Coordination de l'action relative au Programme 2030 et aux objectifs de développement durable).** La diminution de 3 200 dollars est liée à la réduction des dépenses prévues au titre des voyages du personnel, qui devrait être obtenue par le recours

accru aux moyens informatiques, notamment par l'utilisation de la visioconférence, qui permet aux participants d'assister aux réunions virtuellement, dans la mesure du possible, plutôt que d'avoir à se déplacer ;

- e) **Appui au programme.** La diminution de 143 000 dollars est principalement liée à la réduction des dépenses prévues au titre des voyages du personnel (10 400 dollars), des frais généraux de fonctionnement (36 200 dollars) et des fournitures et accessoires (96 400 dollars), qui devrait être obtenue par le recours accru aux moyens informatiques, notamment par l'utilisation de la visioconférence, qui permet aux participants d'assister aux réunions virtuellement, dans la mesure du possible, plutôt que d'avoir à se déplacer, ainsi que par le recours à la publication électronique des documents plutôt qu'aux tirages papier et à la rationalisation de l'utilisation des ressources opérationnelles.

Ressources extrabudgétaires

- 22.109 Comme le montrent les tableaux 22.20 2) et 22.21 2), la CESAO devrait continuer de recevoir des ressources extrabudgétaires en espèces, qui compléteront les ressources du budget ordinaire. En 2022, il est prévu de recevoir des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 8 094 700 dollars, qui permettra de financer 36 postes, comme indiqué dans le tableau 22.21 2). Ces ressources serviront essentiellement à faire ce qui suit : a) mener des activités liées à la prise en compte des informations climatiques, aux systèmes énergétiques durables et à la sécurité alimentaire, au titre du sous-programme 1 ; b) continuer à financer la troisième phase du programme national pour l'avenir de la République arabe syrienne, au titre du sous-programme 3 ; c) élaborer un dispositif devant permettre aux Libyens de formuler des politiques stratégiques à l'échelon national, sectoriel et local pour assurer la stabilité de leur pays, offrir une assistance technique au Yémen qui sort d'un conflit pour instaurer une paix durable et contribuer aux efforts que fait le peuple palestinien pour le développement durable, au titre du sous-programme 6. La diminution de 1 142 200 dollars qui est prévue tient principalement à la récession mondiale et aux effets de la pandémie de COVID-19 sur les organisations donatrices. Les ressources extrabudgétaires représentent 13,9 % des ressources totales du présent chapitre.
- 22.110 En vertu des pouvoirs qui lui sont délégués par le Secrétaire général, le secrétariat de la CESAO supervise l'utilisation des ressources extrabudgétaires.

Organes directeurs

- 22.111 Les ressources demandées au titre de cette composante serviraient à financer les dépenses afférentes aux organes intergouvernementaux permanents et aux mécanismes intergouvernementaux, dont les organes directeurs assurent le service et pour lesquels il faut prévoir des crédits. Les montants prévus au titre des organes et des mécanismes intergouvernementaux sont fixés conformément à ce qui est énoncé dans le règlement intérieur de la CESAO, qui a été adopté à la première session de la Commission (E/ESCWA/9), et compte tenu des amendements adoptés par celle-ci dans ses résolutions 133 (XII), 153 (XIII), 158 (XIV), 159 (XIV), 178 (XVI) et 196 (XVII).
- 22.112 La CESAO fait rapport au Conseil économique et social et l'orientation générale des travaux de son secrétariat est définie lors de ses sessions. La session ministérielle se tient tous les deux ans, généralement pendant quatre jours au siège de la Commission. Le Comité exécutif se réunit une fois durant l'année de la session et deux fois l'année suivante pour assumer les responsabilités de la Commission entre deux sessions ministérielles. Il conseille le secrétariat sur les questions qui ont trait au programme, notamment le projet de programme de travail, l'exécution du programme de travail, la mobilisation des ressources et le suivi de l'application des résolutions de la Commission, et dresse la liste des nouvelles questions économiques et sociales régionales que celle-ci devrait examiner. Il tiendra ses neuvième et dixième réunions en 2022.

Titre V Coopération régionale pour le développement

- 22.113 La Commission comprend neuf comités intergouvernementaux subsidiaires spécialisés, qui se réunissent pendant deux jours entre ses sessions. Tous les comités se réunissent une fois tous les deux ans, à l'exception du Comité des transports et de la logistique, qui se réunit tous les ans. En 2022, quatre comités intergouvernementaux spécialisés se réuniront. Au cours de la quatorzième session du Comité de statistique de la CESAO, il a été convenu de tenir la quinzième session du Comité à la fin de 2021 afin d'avoir le temps de préparer la cinquante-troisième session de la Commission de statistique ; on notera cependant que le cycle normal des réunions du Comité est biennal.
- 22.114 On trouvera dans le tableau 22.23 des informations sur les organes intergouvernementaux permanents et les organes d'experts, et sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire à ce titre.

Tableau 22.23

Organes directeurs

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Organe directeur</i>	<i>Description</i>	<i>Informations supplémentaires</i>	<i>2021 (crédits ouverts)</i>	<i>2022 (prévisions avant actualisation des coûts)</i>
Comité exécutif	Le Comité exécutif a été mis en place pour favoriser les échanges et les consultations entre les membres de la CESAO et le secrétariat sur les questions de fond concernant le développement. Il facilite en temps utile les échanges directs avec les États membres et présente des résolutions au Conseil économique et social entre deux sessions ministérielles de la CESAO.	Mandat : résolution 320 (XXVIII) de la CESAO Composition : 20 représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2022 : 2 (9 ^e et 10 ^e réunions)	25,7	30,1
Comité de statistique	Le Comité de statistique suit les progrès accomplis par les États membres en ce qui concerne le développement de leurs systèmes statistiques, donne des conseils techniques, propose des programmes de formation et organise des ateliers et des séminaires visant à renforcer leurs capacités statistiques. Il aide également les États membres à normaliser leurs statistiques nationales afin que les données se prêtent mieux à des comparaisons aux niveaux régional et international et les aide à coordonner les données et informations statistiques avec la Commission de statistique et d'autres pays membres, en particulier dans le cadre d'enquêtes et de recensements.	Mandat : résolution 179 (XVI) de la CESAO, approuvée par le Conseil économique et social dans sa résolution 1993/2 Composition : 20 représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2022 : 1 (quinzième session)	8,0	15,2
Comité des transports et de la logistique	Le Comité des transports et de la logistique contribue à définir et à formuler les priorités afférentes aux programmes de travail et aux plans à moyen terme dans le domaine des transports ; il suit l'évolution de la situation dans les États membres de la CESAO et les progrès des activités du secrétariat de la Commission dans ce domaine ; il fait en sorte que les États membres participent aux conférences internationales et régionales et coordonne les efforts que ceux-ci font pour appliquer les résolutions et recommandations.	Mandat : résolution 213 (XIX) de la CESAO, approuvée par le Conseil économique et social dans sa résolution 1997/11, et résolution 229 (XXI) de la CESAO Composition : 20 représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2021 : 1 (vingt-deuxième session) Nombre de sessions en 2022 : 1 (vingt-troisième session)	12,0	15,2

<i>Organe directeur</i>	<i>Description</i>	<i>Informations supplémentaires</i>	<i>2021 (crédits ouverts)</i>	<i>2022 (prévisions avant actualisation des coûts)</i>
Comité de la technologie au service du développement	Le Comité de la technologie au service du développement assure le suivi des priorités régionales dans ce domaine, notamment celles qui concernent l'informatique, la gouvernance d'Internet, l'économie numérique et la société de l'information, ainsi que dans les domaines liés à la recherche scientifique et au transfert de technologie. Ses tâches consistent également à assurer le suivi des mécanismes, conférences et forums régionaux et internationaux pertinents, à coordonner les efforts régionaux visant à mettre en œuvre les décisions et recommandations de ces conférences et à contribuer à la coopération avec les organisations régionales, notamment avec la Ligue des États arabes et d'autres organisations spécialisées.	Mandat : résolution 315 (XXVIII) de la CESAO, approuvée par le Conseil économique et social dans sa résolution 2014/35 Composition : 20 représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2022 : 1 (quatrième session)	8,0	15,2
Comité des politiques commerciales des États membres de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale	Le Comité des politiques commerciales des États membres de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale est chargé d'examiner les priorités liées aux programmes de travail de la Commission et à ses plans d'action à moyen terme en matière de politiques commerciales, de suivre les progrès réalisés par les États membres en matière de politiques commerciales et de formuler des recommandations à cet égard, de suivre l'évolution des travaux menés par les conférences, forums et mécanismes régionaux et internationaux dans le domaine des politiques commerciales, et de coordonner les efforts déployés à l'échelon régional en vue de mettre en œuvre les résolutions et recommandations qui en sont issues.	Mandat : résolution 332 (XXX) de la CESAO, approuvée par le Conseil économique et social dans sa résolution 2019/30 Composition : 20 représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2022 : 1 (troisième session)	–	15,2
Comité de l'énergie	Le Comité de l'énergie participe à la planification, à l'élaboration et au suivi du programme de travail de la CESAO dans le domaine de l'énergie. Il a été mis en place pour suivre l'évolution du secteur de l'énergie et son incidence sur le développement socioéconomique des États membres. Il veille à ce que les États membres coopèrent étroitement en vue d'améliorer leur capacité de gérer les sources d'énergie de manière efficace et rationnelle et de recourir aux sources d'énergie renouvelables pour parvenir à un développement durable.	Mandat : résolution 204 (XVIII) de la CESAO, approuvée par le Conseil économique et social dans sa résolution 1995/25 Composition : 20 représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2021 : 1 (treizième session)	13,7	–
Comité des ressources en eau	Le Comité des ressources en eau participe à la planification, à l'élaboration et au suivi du programme de travail de la CESAO dans le domaine des ressources en eau. Il a été mis en place pour suivre l'évolution du secteur de l'eau au niveau régional et au niveau mondial et son incidence sur le développement socioéconomique des États membres. Il veille à ce que les États membres coopèrent	Mandat : résolution 205 (XVIII) de la CESAO, approuvée par le Conseil économique et social dans sa résolution 1995/26 Composition : 20 représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2021 : 1 (quatorzième session)	13,5	–

Titre V Coopération régionale pour le développement

<i>Organe directeur</i>	<i>Description</i>	<i>Informations supplémentaires</i>	<i>2021 (crédits ouverts)</i>	<i>2022 (prévisions avant actualisation des coûts)</i>
	étroitement en vue d'améliorer leur capacité de gérer les ressources en eau de manière efficace et rationnelle et de parvenir à un développement durable.			
Comité du développement social	Le Comité du développement social est chargé de définir les priorités des programmes et des activités menés dans le domaine du développement social, ainsi que de formuler et d'établir le programme de travail de la CESAO à cet égard. Il suit les programmes et activités menés dans le domaine du développement social dans les États membres de la Commission. Il concourt à l'adoption de recommandations visant à renforcer les mécanismes de développement social à l'échelon régional. Il assure le suivi des conférences internationales et régionales et coordonne les efforts déployés au niveau régional en vue de l'application des résolutions et recommandations qui en sont issues.	Mandat : résolution 198 (XVII) de la CESAO, approuvée par le Conseil économique et social dans sa résolution 1994/27 Composition : 20 représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2021 : 1 (treizième session)	13,0	–
Comité des politiques de financement du développement des États membres de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale	Le Comité des politiques de financement du développement des États membres de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale est chargé d'examiner les priorités liées aux programmes de travail de la Commission et à ses plans d'action à moyen terme en matière de financement du développement ; de suivre les progrès réalisés par les États membres en matière de financement du développement et de formuler des recommandations à cet égard ; de suivre l'évolution des travaux menés par les conférences, forums et mécanismes régionaux et internationaux dans le domaine du financement du développement, et de coordonner les efforts déployés à l'échelon régional en vue de mettre en œuvre les résolutions et recommandations qui en sont issues.	Mandat : résolution 332 (XXX) de la CESAO, approuvée par le Conseil économique et social dans sa résolution 2019/30 Composition : 20 représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2021 : 1 (deuxième session)	13,0	–
Comité pour la promotion de la femme	Le Comité pour la promotion de la femme est chargé d'assurer le suivi des conférences mondiales et régionales sur la promotion des femmes et de faciliter la participation des États membres aux discussions menées sur le sujet à l'échelle internationale. Il est également chargé de coordonner les efforts déployés au niveau régional en ce qui concerne l'application des résolutions et des recommandations.	Mandat : résolution 240 (XXII) de la CESAO, approuvée par le Conseil économique et social dans sa résolution 2003/9 Composition : 20 représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2021 : 1 (dixième session)	13,0	–
Session de la CESAO	La session de la CESAO, qui comprend un débat des hauts responsables et un débat ministériel, est l'organe directeur suprême de la Commission qui est chargé de définir les orientations stratégiques générales. La session permet de suivre la mise en œuvre des programmes et des activités de coopération technique et d'aborder les principales	Mandat : résolution 1818 (LV) du Conseil économique et social Composition : 18 représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2021 : 1 (trente-et-unième session)	16,3	–

Organe directeur	Description	Informations supplémentaires	2021 (crédits ouverts)	2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
	questions de développement dans la région, notamment le financement du développement, le Programme de développement durable à l'horizon 2030, les changements climatiques, les jeunes et le travail, les politiques sociales, la technologie au service du développement.			
Total			136,2	90,9

22.115 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 90 900 dollars et font apparaître une diminution de 45 300 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2021. On trouvera aux paragraphes 22.107 et 22.108 des explications sur la diminution qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 22.24 et la figure 22.V.

Tableau 22.24
Organes directeurs : évolution des ressources financières

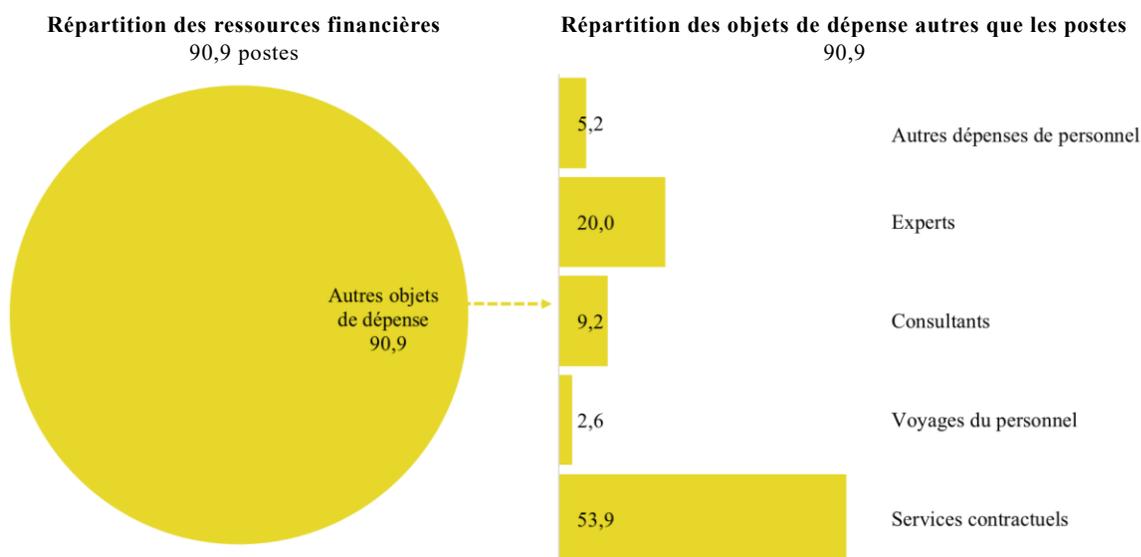
(En milliers de dollars des États-Unis)

	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements				2022 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total		Pourcentage
Objets de dépense autres que les postes	12,9	136,2	(44,3)	–	(1,0)	(45,3)	(33,3)	90,9
Total	12,9	136,2	(44,3)	–	(1,0)	(45,3)	(33,3)	90,9

Figure 22.V

Organes directeurs : répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)

(En milliers de dollars des États-Unis)



Direction exécutive et administration

- 22.116 Le groupe Direction exécutive et administration est dirigé par le Bureau de la Secrétaire exécutive, avec le concours du Secrétaire exécutif adjoint chargé du programme, du (de la) Secrétaire exécutif(ve) adjoint(e) chargé(e) de l'appui au programme et du Secrétaire de la CESAO. Il comprend deux unités administratives : la Section de la stratégie, de la planification, de la responsabilité, des résultats et des connaissances et la Section de la mobilisation des ressources et des partenariats.
- 22.117 Le Bureau de la Secrétaire exécutive est chargé de coordonner et d'assurer la direction et la gestion d'ensemble du secrétariat de la Commission afin d'apporter un appui aux États membres, en collaboration avec d'autres entités des Nations Unies, en leur proposant des analyses stratégiques approfondies, des directives générales et des activités de renforcement des capacités pour les aider à s'attaquer aux grands problèmes et aux grandes questions de développement et à trouver des solutions novatrices pour promouvoir la prospérité économique, le progrès social et la durabilité environnementale à l'échelle régionale, dans des conditions équitables et inclusives. La CESAO a recensé et abordé les questions nouvelles intéressant le programme de développement régional et exposé les préoccupations et priorités régionales dans une perspective mondiale. Le Bureau continuera d'assurer des fonctions de direction et de définir les orientations générales ; il fixera les critères voulus pour coordonner le suivi de l'application dans la région du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, et l'intégration dans tous les programmes de fond de la Commission de questions transversales telles que l'autonomisation des femmes et la durabilité.
- 22.118 Le Bureau continuera de renforcer la cohérence et la cohésion des politiques à la Commission et entre les entités des Nations Unies et les partenaires de développement qui s'occupent des questions de développement régional, notamment en passant par le Mécanisme de coordination régionale, et d'améliorer la coopération et la coordination avec les organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales et régionales, notamment avec la Ligue des États arabes et ses organes subsidiaires.
- 22.119 En outre, le Bureau se chargera d'élaborer les politiques et les mandats à l'échelle du système des Nations Unies et de promouvoir la cohésion et une collaboration et une coordination effectives entre la CESAO et d'autres entités du système des Nations Unies, en particulier les cinq commissions régionales, les institutions spécialisées, les fonds et les programmes, le Département des affaires économiques et sociales et le Bureau des commissions régionales à New York.
- 22.120 La Section de la stratégie, de la planification, de la responsabilité, des résultats et des connaissances a essentiellement pour fonctions de promouvoir le dynamisme et l'innovation dans le modèle de fonctionnement et la stratégie à moyen terme de la CESAO et d'agir en tant que point focal en ce qui concerne le cadre de résultats annuel et les applications liées à Umoja. Elle joue un rôle central dans les mécanismes d'apprentissage institutionnel, met l'accent sur la responsabilité au regard des résultats et veille à l'excellence opérationnelle de la Commission en ayant recours à des mécanismes d'atténuation des risques et de gestion du changement. Elle s'occupe également de la gestion et de la diffusion des connaissances en général à la CESAO.
- 22.121 La Section de la mobilisation des ressources et des partenariats a essentiellement pour fonctions de renforcer les relations avec les organismes de financement et les donateurs ; de tenir à jour la liste des donateurs aux niveaux régional et mondial ; de coordonner et d'appuyer l'élaboration de projets, l'établissement de budgets et la collecte de fonds ; d'appuyer et de suivre la réalisation de projets extrabudgétaires ; d'aider les chefs des groupes thématiques de la CESAO à nouer des partenariats institutionnels et à renforcer ceux qui existent (niveaux régional et mondial) ; d'aider les chefs des groupes thématiques à entretenir des relations avec la société civile et les acteurs et partenaires non étatiques ; d'établir et de négocier des accords juridiquement contraignants avec les partenaires et les donateurs.

- 22.122 Comme prévu dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier dans la cible 12.6, dans laquelle les organismes sont encouragés à donner des informations sur la durabilité dans leurs rapports périodiques, et conformément au mandat général approuvé par l'Assemblée générale au paragraphe 19 de sa résolution 72/219, la Commission incorpore des méthodes de gestion de l'environnement dans ses activités. Ces mesures consistent par exemple à réduire de moitié la climatisation et l'éclairage des bureaux à 15 heures et à les éteindre à 18 heures. En 2022, il est prévu que la Commission ait réduit son empreinte carbone de 4 % par rapport au niveau actuel des émissions.
- 22.123 On trouvera dans le tableau 22.25 des informations sur le respect des délais de soumission de la documentation et d'achat des billets d'avion. En 2020, une directive a été distribuée aux membres du personnel pour leur faire prendre conscience de l'importance des directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion. Les responsables sont invités à prendre des mesures préventives et correctrices pour que les directives soient suivies. Le respect des délais fait l'objet d'un suivi et les statistiques et tendances sont portées à la connaissance des responsables tous les trois mois.

Tableau 22.25

Respect des délais

(En pourcentage)

	2019 (taux effectif)	2020 (taux effectif)	2021 (taux prévu)	2022 (taux prévu)
Soumission de la documentation dans les délais	27	38	100	100
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ	27	38	100	100

- 22.124 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 6 778 100 dollars et font apparaître une diminution de 255 500 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2021. On trouvera aux paragraphes 22.107 et 22.108 des explications sur la diminution qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 22.26 et la figure 22.VI.

Tableau 22.26

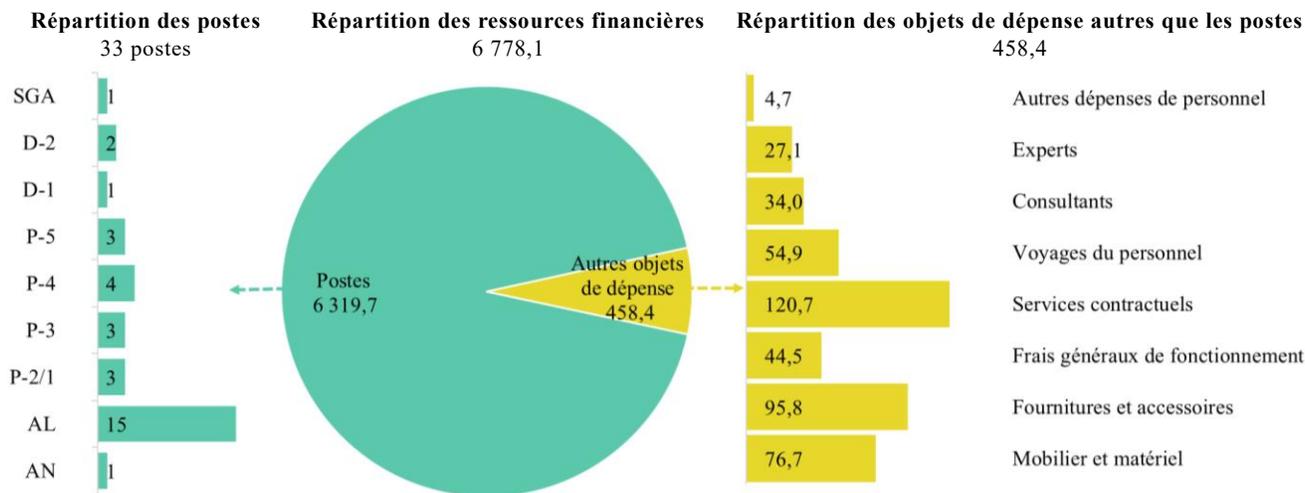
Direction exécutive et administration : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements				2022 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total Pourcentage		
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	2 351,3	6 319,7	–	–	–	–	6 319,7	
Objets de dépense autres que les postes	361,6	713,9	(217,5)	–	(38,0)	(255,5)	(35,8)	458,4
Total	2 712,9	7 033,6	(217,5)	–	(38,0)	(255,5)	(3,6)	6 778,1
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		17	–	–	–	–	–	17
Agents des services généraux et des catégories apparentées		16	–	–	–	–	–	16
Total		33	–	–	–	–	–	33

Figure 22.VI
Direction exécutive et administration : répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Programme de travail

22.125 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 26 691 200 dollars et font apparaître une diminution de 818 600 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2021. On trouvera aux paragraphes 22.107 et 22.108 des explications sur la diminution qui est proposée. On trouvera un récapitulatif de la répartition des ressources par sous-programme dans la figure 22.VII.

Figure 22.VII
Répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)

(En millions de dollars des États-Unis)



Sous-programme 1 Changements climatiques et durabilité des ressources naturelles

22.126 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 4 679 200 dollars et font apparaître une diminution de 196 600 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2021. On trouvera au paragraphe 22.107 des explications sur la diminution qui est proposée et des

renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 22.27 et la figure 22.VIII ci-dessous.

Tableau 22.27

Sous-programme 1 : évolution des ressources financières et des postes

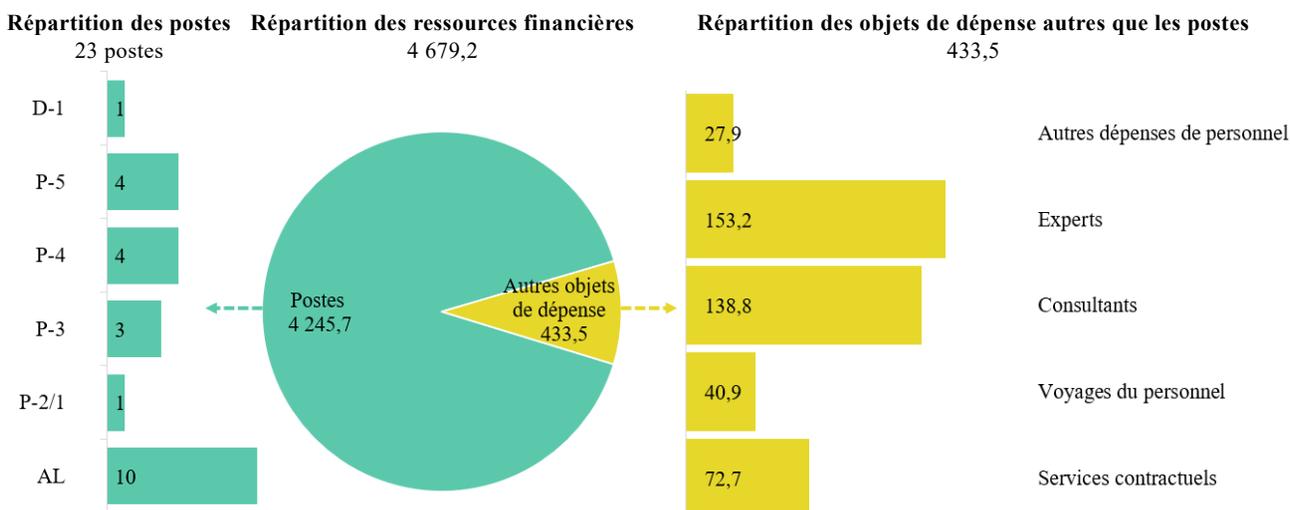
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements				2022 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats modifiés	Autres changements	Total		Pourcentage
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	3 277,0	4 245,7	–	–	–	–	–	4 245,7
Autres objets de dépense	145,7	630,1	(196,6)	–	–	(196,6)	(31,2)	433,5
Total	3 422,7	4 875,8	(196,6)	–	–	(196,6)	(4,0)	4 679,2
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		13	–	–	–	–	–	13
Agents des services généraux et des catégories apparentées		10	–	–	–	–	–	10
Total		23	–	–	–	–	–	23

Figure 22.VIII

Sous-programme 1 : répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Ressources extrabudgétaires

22.127 Il est prévu de recevoir des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 1 822 000 dollars, qui permettra de financer cinq postes (1 P-3, 2 AN et 2 AL) et les objets de dépense autres que les postes. Elles serviront essentiellement à des activités qui seront menées à l'appui de la prise en compte des

informations climatiques, des systèmes d'énergie durable, de la sécurité alimentaire et d'autres activités visant à améliorer la gestion des déchets au Liban. La diminution de 1 142 200 dollars qui est prévue tient principalement à la récession mondiale et aux effets de la pandémie de COVID-19 sur les organisations donatrices.

Sous-programme 2
Justice de genre, populations et développement inclusif

22.128 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 5 834 500 dollars et font apparaître une diminution de 192 800 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2021. On trouvera au paragraphe 22.107 des explications sur la diminution qui est proposée et des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 22.8 et la figure 22.IX ci-dessous.

Tableau 22.28

Sous-programme 2 : évolution des ressources financières et des postes

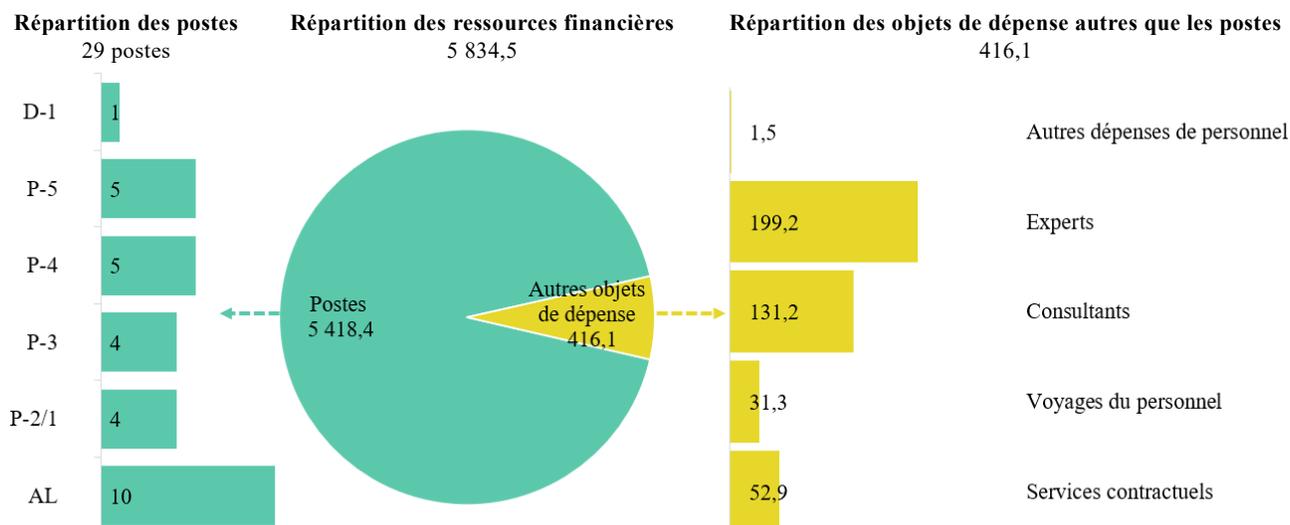
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats modifiés	Autres changements				
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses									
Postes	–	5 418,4	–	–	–	–	–	–	5 418,4
Autres objets de dépense	–	608,9	(192,8)	–	–	(192,8)	(31,7)	–	416,1
Total	–	6 027,3	(192,8)	–	–	(192,8)	(3,2)	–	5 834,5
Postes, par catégorie									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		19	–	–	–	–	–	–	19
Agents des services généraux et des catégories apparentées		10	–	–	–	–	–	–	10
Total		29	–	–	–	–	–	–	29

Figure 22.IX

Sous-programme 2 : répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Ressources extrabudgétaires

22.129 Il est prévu de recevoir des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 609 000 dollars, qui permettra de financer les objets de dépense autres que les postes. Elles serviront essentiellement à appuyer l'élaboration du rapport sur la pauvreté multidimensionnelle dans la région arabe et de l'outil d'aide au calcul de l'indice de pauvreté multidimensionnelle. L'augmentation de 48 000 dollars qui est prévue tient principalement à la nécessité d'étendre et de mener à leur terme les projets commencés en 2021.

**Sous-programme 3
Prosperité économique partagée**

22.130 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 5 105 300 dollars et font apparaître une diminution de 59 100 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2021. On trouvera au paragraphe 22.107 des explications sur la diminution qui est proposée et des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 22.29 et la figure 22.X ci-dessous.

Tableau 22.29

Sous-programme 3 : évolution des ressources financières et des postes

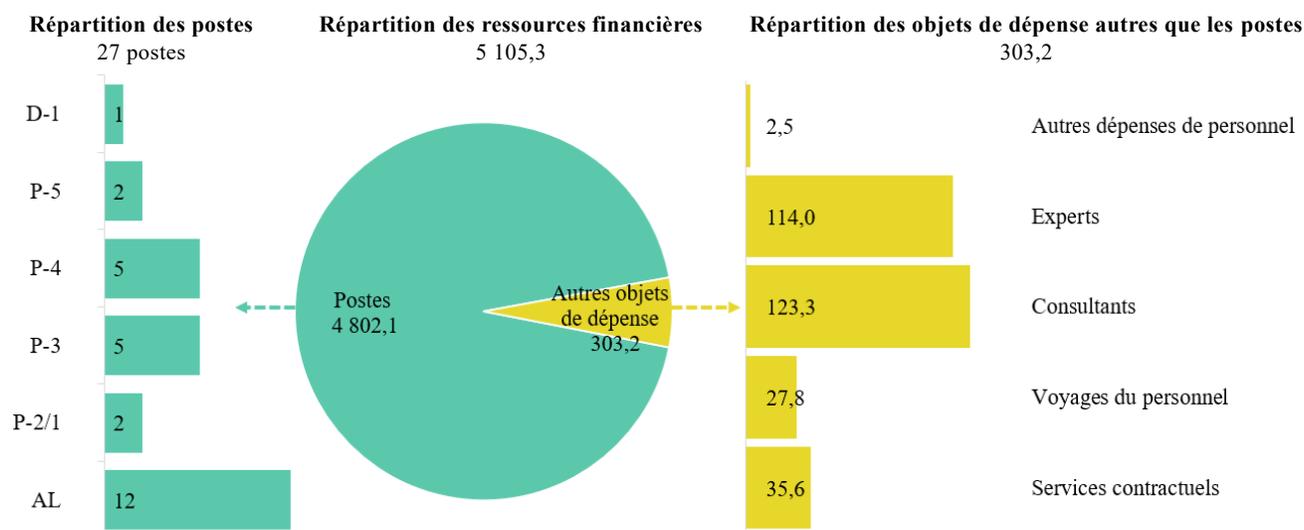
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats modifiés	Autres changements				
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses									
Postes	4 133,0	4 723,4	78,7	–	–	78,7	1,7	4 802,1	
Autres objets de dépense	150,3	441,0	(137,8)	–	–	(137,8)	(31,2)	303,2	
Total	4 283,3	5 164,4	(59,1)	–	–	(59,1)	(1,1)	5 105,3	
Postes, par catégorie									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		15	–	–	–	–	–	15	
Agents des services généraux et des catégories apparentées		12	–	–	–	–	–	12	
Total		27	–	–	–	–	–	27	

Figure 22.X

Sous-programme 3 : répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Ressources extrabudgétaires

22.131 Il est prévu de recevoir des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 1 305 000 dollars, qui permettra de financer trois postes (2 P-4 et 1 AL) et les objets de dépense autres que les postes. Elles serviront essentiellement à fournir une assistance technique au Gouvernement de la République arabe syrienne et à intégrer les analyses relatives à ce pays dans les travaux régionaux de la Commission. Elles favoriseront également l'adoption d'une approche globale visant au traitement des problèmes sociaux, économiques et politiques et permettront de fournir à d'autres pays en

conflit, comme l'Iraq, la Libye et le Yémen, des enseignements tirés de l'expérience et des éléments de comparaison. La diminution de 1 124 800 dollars qui est prévue tient principalement à la récession économique mondiale.

Sous-programme 4 Statistiques, société de l'information et technologie

22.132 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 5 331 700 dollars et font apparaître une diminution de 131 100 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2021. On trouvera aux paragraphes 22.107 et 22.108 des explications sur la diminution qui est proposée et des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 22.30 et la figure 22.XI ci-dessous.

Tableau 22.30

Sous-programme 4 : évolution des ressources financières et des postes

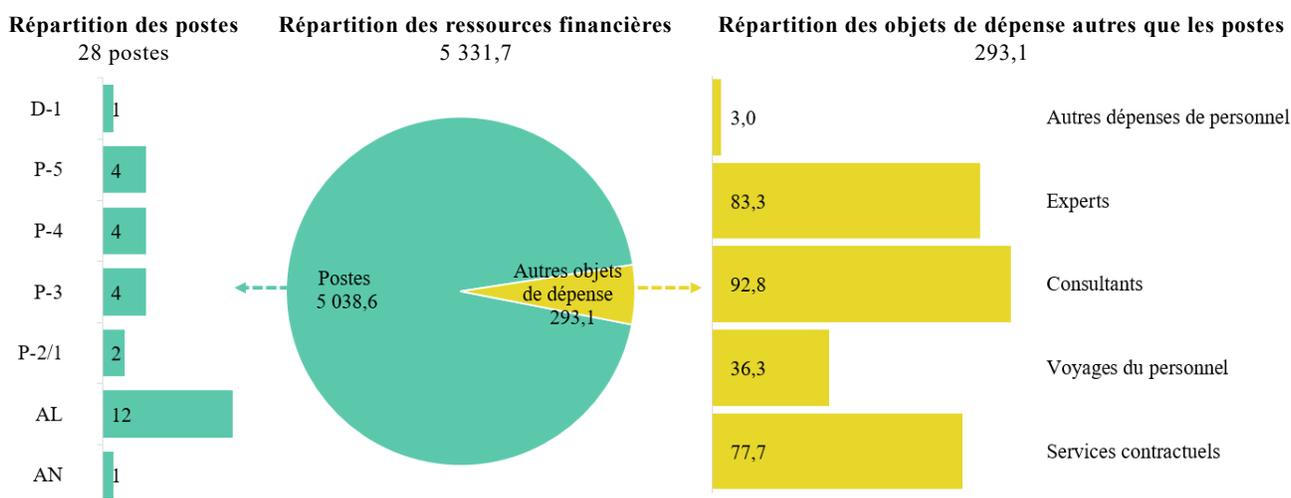
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements			Total	Pourcentage	2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats modifiés	Autres changements			
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	–	5 038,6	–	–	–	–	–	5 038,6
Autres objets de dépense	–	424,2	(128,5)	–	(2,6)	(131,1)	(30,9)	293,1
Total	–	5 462,8	(128,5)	–	(2,6)	(131,1)	(2,4)	5 331,7
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		15	–	–	–	–	–	15
Agents des services généraux et des catégories apparentées		13	–	–	–	–	–	13
Total		28	–	–	–	–	–	28

Figure 22.XI

Sous-programme 4 : répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



**Sous-programme 5
Coordination de l'action relative au Programme 2030 et aux objectifs de développement durable**

22.133 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 2 248 700 dollars et font apparaître une diminution de 154 100 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2021. On trouvera aux paragraphes 22.107 et 22.108 des explications sur la diminution qui est proposée et des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 22.31 et la figure 22.XII ci-dessous.

Tableau 22.31

Sous-programme 5 : évolution des ressources financières et des postes

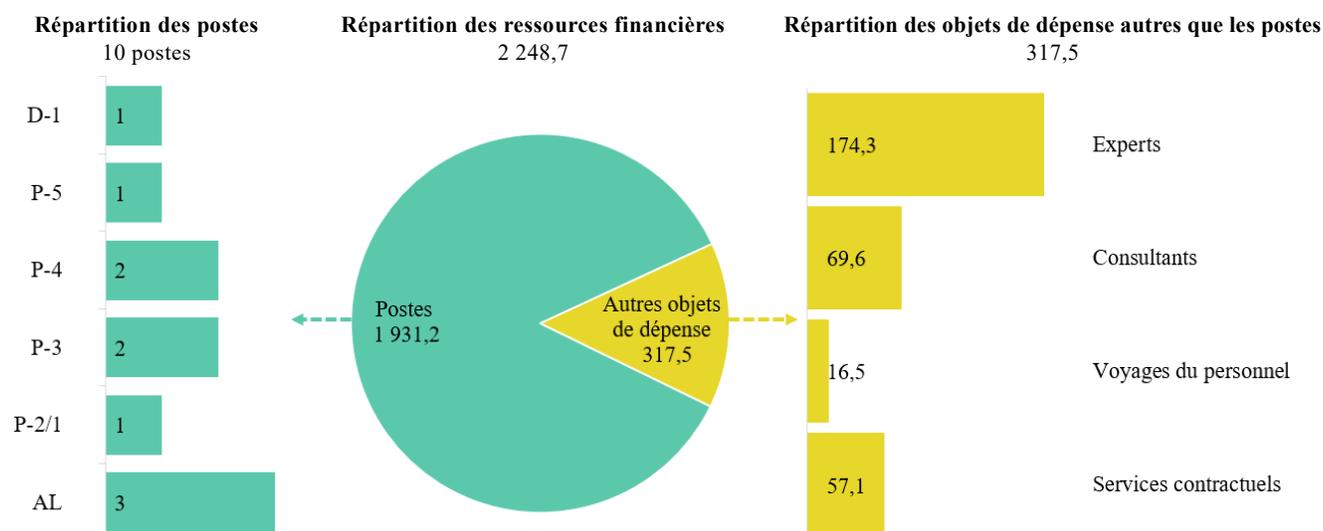
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements			Total	Pourcentage	2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats modifiés	Autres changements			
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	–	1 931,2	–	–	–	–	–	1 931,2
Autres objets de dépense	–	471,6	(150,9)	–	(3,2)	(154,1)	(32,7)	317,5
Total	–	2 402,8	(150,9)	–	(3,2)	(154,1)	(6,4)	2 248,7
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		7	–	–	–	–	–	7
Agents des services généraux et des catégories apparentées		3	–	–	–	–	–	3
Total		10	–	–	–	–	–	10

Figure 22.XII

Sous-programme 5 : répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)


**Sous-programme 6
Gouvernance et prévention des conflits**

22.134 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 3 491 800 dollars et font apparaître une diminution de 84 900 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2021. On trouvera au paragraphe 22.107 des explications sur la diminution qui est proposée et des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 22.32 et la figure 22.XIII ci-dessous.

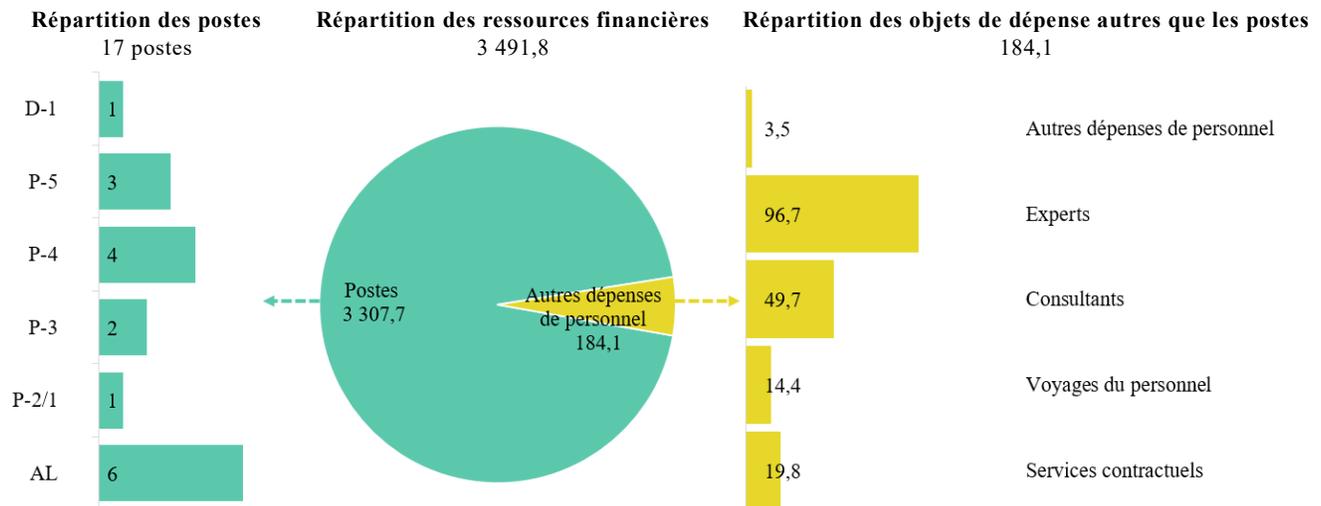
Tableau 22.32

Sous-programme 6 : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats modifiés	Autres changements				
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses									
Poste	1 639,1	3 307,7	–	–	–	–	–	3 307,7	
Autres objets de dépense	131,0	269,0	(84,9)	–	–	(84,9)	(31,6)	184,1	
Total	1 770,0	3 576,7	(84,9)	–	–	(84,9)	(2,4)	3 491,8	
Postes, par catégorie									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		11	–	–	–	–	–	11	
Agents des services généraux et des catégories apparentées		6	–	–	–	–	–	6	
Total		17	–	–	–	–	–	17	

Figure 22.XIII
Sous-programme 6 : répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)
 (En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Ressources extrabudgétaires

22.135 Il est prévu de recevoir des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 2 610 000 dollars, qui permettra de financer cinq postes (2 P-3 et 3 AL) et les objets de dépense autres que les postes. Elles serviront essentiellement à : a) instaurer un dialogue inclusif en vue d'élaborer, d'examiner, d'évaluer et de préconiser une vision socioéconomique pour l'avenir susceptible de conduire à la stabilisation et au développement de la Libye sur le long terme ; b) faire en sorte que le Yémen sorte du conflit et s'engage sur la voie d'une paix durable ; c) appuyer les efforts que déploient les Palestiniens et leurs institutions pour réaliser les objectifs nationaux de développement. L'augmentation de 779 000 dollars qui est prévue tient principalement à l'accroissement de la demande en projets de coopération technique visant à apporter des éléments de réponse au développement économique et social durable des pays touchés par un conflit.

Appui au programme

22.136 L'appui au programme est assuré par la Division de la gestion des ressources et du développement des services. Cette dernière continuera de fournir, en temps voulu, un appui efficace et rationnel à l'exécution du programme de travail de la Commission. Le (la) directeur(trice) de la Division est chargé(e) de gérer l'appui administratif et logistique aux activités de la Commission, d'aider les hauts responsables à définir et à appliquer le cadre administratif et financier et de donner des conseils sur toutes les politiques administratives relatives aux travaux de la Commission. Il lui incombe également de guider la contribution de la Commission aux initiatives à l'échelle du système telles qu'Umoja et la politique en matière de mobilité et de perfectionnement du personnel. La Division comprend la Section centrale des ressources humaines, le Groupe de la formation, la Section de la gestion financière, la Section de l'information, de la communication et des services informatiques, la Section de la gestion des installations et des biens, la Section de la gestion des conférences et la Section des services médicaux et du bien-être.

22.137 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 17 792 500 dollars et font apparaître une diminution de 2 087 300 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2021. On trouvera aux paragraphes 22.107 et 22.108 des explications sur la diminution qui est proposée et des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 22.33 et la figure 22.XIV ci-dessous.

Tableau 22.33

Appui au programme : évolution des ressources financières et des postes

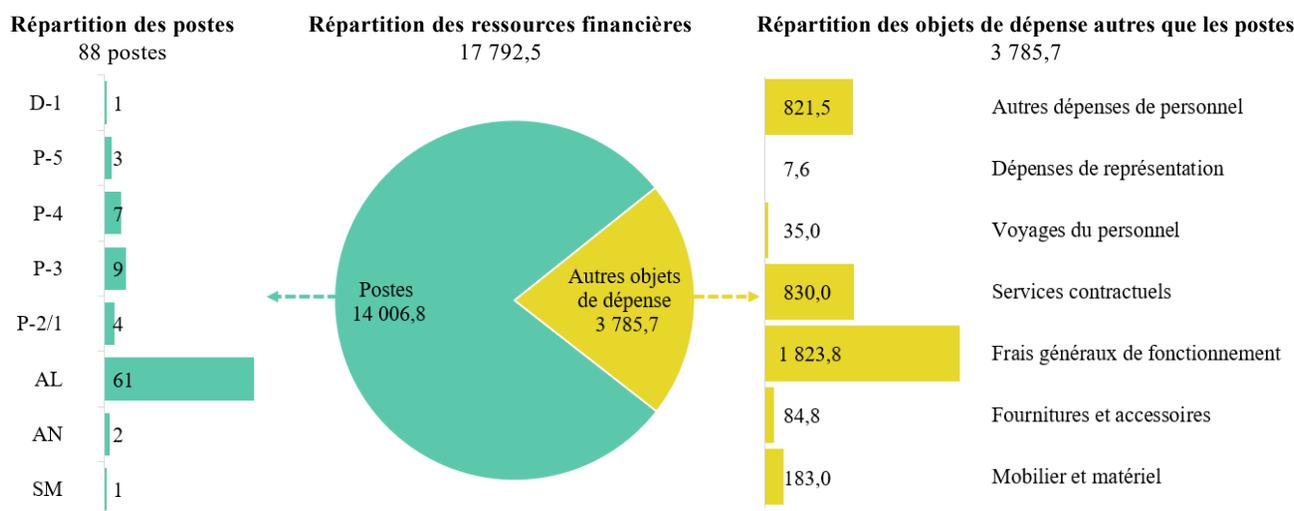
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements				2022 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats modifiés	Autres changements	Total		Pourcentage
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	10 785,6	14 006,8	–	–	–	–	–	14 006,8
Autres objets de dépense	4 611,7	5 873,0	(1 944,3)	–	(143,0)	(2 087,3)	(35,5)	3 785,7
Total	15 397,3	19 879,8	(1 944,3)	–	(143,0)	(2 087,3)	(10,5)	17 792,5
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		24	–	–	–	–	–	24
Agents des services généraux et des catégories apparentées		64	–	–	–	–	–	64
Total		88	–	–	–	–	–	88

Figure 22.XIV

Appui au programme : répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)

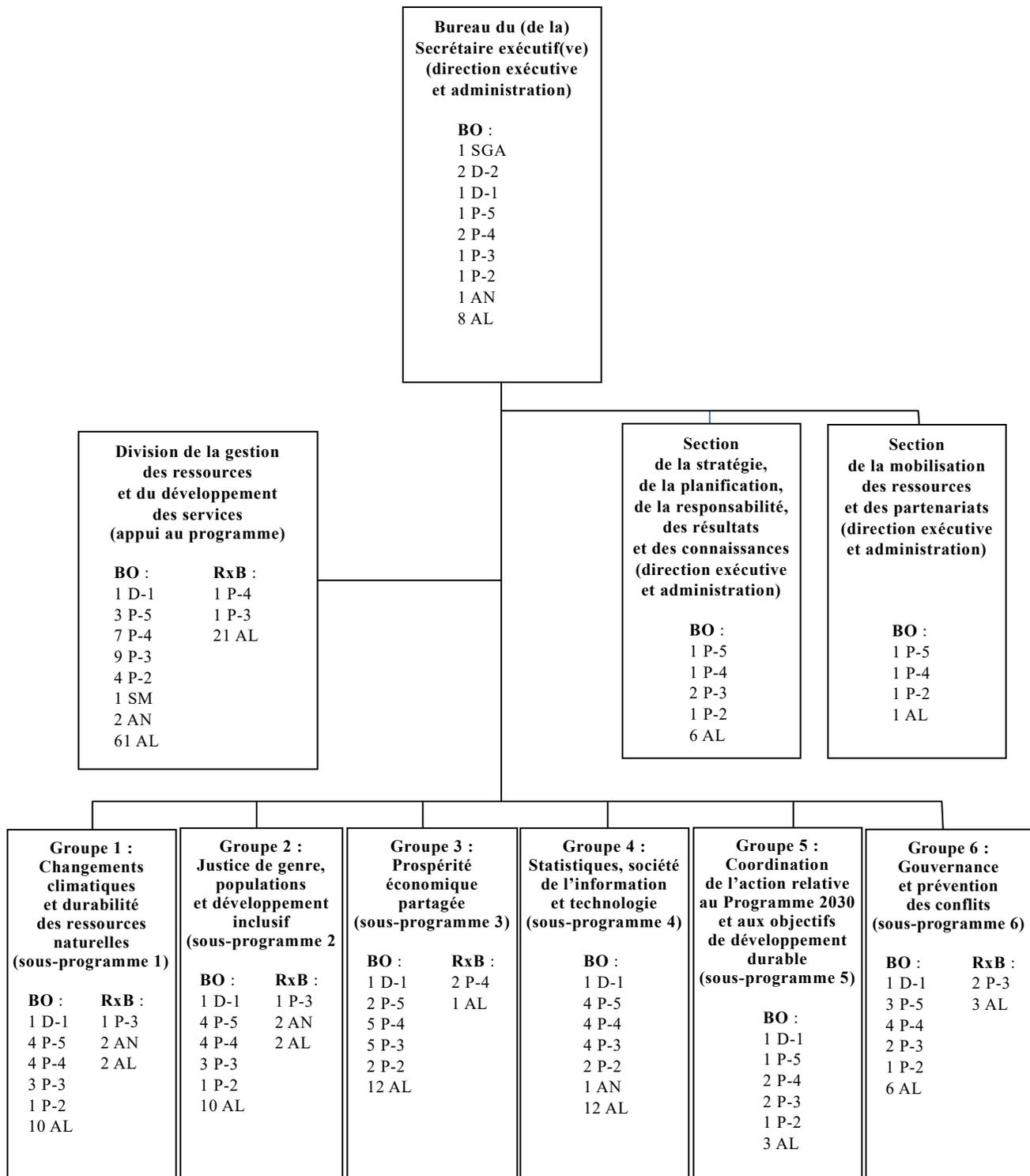
(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)


Ressources extrabudgétaires

22.138 Il est prévu de recevoir des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 1 748 700 dollars, qui permettra de financer 23 postes (1 P-4, 1 P-3 et 21 AL). Elles serviront essentiellement à fournir un appui en matière de budget, de finances, de ressources humaines, d'administration générale et d'informatique et de communications. Elles permettront en outre de renforcer les fonctions relatives à la stratégie, à la gestion de programme, au contrôle, à l'évaluation, à la gestion du risque institutionnel et à la coordination du programme de coopération technique de la Commission. Le niveau des ressources prévu pour 2022 ne fait apparaître aucun changement par rapport aux prévisions pour 2021.

Annexe I

Organigramme et répartition des postes pour 2022



Abréviations : AL = agent(e) local(e) ; AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; BO = budget ordinaire ; RxB = ressources extrabudgétaires ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SM = agent(e) du Service mobile.

Annexe II

État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/75/7)

Le Comité consultatif a en outre été informé que le changement de nom de la Division des services administratifs en Division de la gestion des ressources et du développement des services visait à faire en sorte que les ressources (humaines, financières et matérielles) soient gérées dans un cadre intégré afin d'optimiser leur utilisation de manière efficace, efficiente et cohérente.

Le Comité consultatif compte que des informations complémentaires sur la proposition de restructuration seront communiquées à l'Assemblée générale au moment de l'examen du présent chapitre. Il espère aussi que le Secrétaire général fera le point, dans son prochain rapport, sur l'état d'avancement de la mise en place de la nouvelle structure et de son fonctionnement, et qu'il indiquera si les changements apportés produisent les améliorations attendues (par. V.95).

La nouvelle structure fonctionne bien. Les synergies créées par la fusion des activités intersectorielles que sont la technologie et les statistiques ont donné des résultats supérieurs aux attentes en favorisant la coordination et la complémentarité des services et du soutien apportés aux autres groupes de la CESAO et aux États membres. On peut en dire autant de la fusion du Centre pour les femmes avec l'ancien sous-programme relatif au développement social, qui a permis de véritablement prendre en compte la dimension de genre dans tous les travaux de la Commission concernant l'égalité, les politiques sociales et l'inclusion. Conjugués, ces programmes ont également eu une influence plus directe et plus efficace sur les autres sous-programmes de fond de la CESAO.

Le véritable résultat de la restructuration a été l'amélioration de l'efficacité et de la portée de l'ensemble des travaux de la Commission grâce à la séparation en sous-programmes et en groupes (les anciennes divisions). La restructuration avait pour but d'encourager expressément tous les groupes à collaborer pour mieux répondre aux besoins et aux objectifs de chacun des sous-programmes par le biais d'équipes interdisciplinaires, ce qui a considérablement accru la portée et l'ampleur de la coopération et de la collaboration à la CESAO. Cette modification a largement contribué à faire en sorte que les équipes de la CESAO œuvrent ensemble à atteindre des objectifs communs dans tous les sous-programmes.
